

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_108 : PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE DE L'ALBIGEOIS

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_108 : PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE DE L'ALBIGEOIS

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Pour faire face à la crise économique liée à la pandémie de Covid-19, l'Agglomération a adopté, lors du Conseil du 21 juillet 2020, des mesures d'urgence au profit des entreprises locales. Parmi les mesures actées, figuraient l'abondement à hauteur de 3€/habitant du fonds régional L'Occal ou encore le dégrèvement de 2/3 de la cotisation foncière des entreprises pour les secteurs particulièrement impactés par la crise du Covid-19, ainsi que le maintien des taux d'imposition payés par les entreprises et les ménages.

L'État et la Région Occitanie ont annoncé des plans de soutien à l'économie, à l'échelle nationale et régionale. Le Grand Albigeois, compétent en matière de développement économique, s'inscrit dans ce cadre général et décide, au-delà des mesures d'urgence déployées déjà prises, de mettre en place son plan de soutien au tissu économique.

Le contenu du « Plan de relance de l'Albigeois » qui vous est présenté aura bénéficié de la large participation des acteurs économiques et institutionnels aux groupes de travail du "Comité de relance de l'Albigeois". Ainsi, à l'initiative de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, six réunions de travail se sont tenues depuis juillet, structurées autour de quatre thématiques :

- ⇒ Produire en Albigeois ;
- ⇒ Consommer en Albigeois ;
- ⇒ Investir en Albigeois ;
- ⇒ Innover en Albigeois.

Préalablement et afin d'appréhender l'impact de la crise sur leur activité, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois a proposé aux dirigeants de s'exprimer sur leur situation et leurs besoins à court et moyen termes. 205 entreprises albigeoises ont répondu à l'enquête qu'elle leur a adressée sur les mois d'avril et mai.

Les orientations du « Plan de relance de l'Albigeois » s'inscrivent dans les stratégies nationales, avec « France Relance », et régionales. Le Plan est structuré autour de deux enjeux forts :

- Un enjeu de court terme : « Accompagner la reprise » ;
- Un enjeu de moyen terme : « Conforter l'Albigeois comme territoire à économie positive ».

Le volet « Accompagner la reprise » du Plan comprend :

- des actions centrées sur la prévention et l'accompagnement des difficultés :
 - ⇒ Mise en adéquation "besoins en emploi/projets de recrutement" , via la tenue de réunions mensuelles entre l'Agglomération et Pôle Emploi.
 - ⇒ Mobilisation, à l'initiative de l'Agglomération, des experts-comptables, banquiers et avocats d'affaires afin de garantir une veille proactive vis-à-vis des

entreprises.

⇒ Sollicitation de l'État en vue d'une inclusion de l'agglomération dans les processus de prévention des entreprises en difficulté.

⇒ Mise en place d'un appui spécifique aux entreprises à fort potentiel ou volume d'emplois

- des actions destinées à favoriser la consommation locale :

⇒ Création d'une cartographie interactive de l'offre locale, commerciale, artisanale et de produits agricoles.

⇒ Lancement en janvier 2021 d'une campagne de communication vers le grand public pour sensibiliser aux enjeux de la consommation locale.

⇒ Programmation d'un rendez-vous annuel grand public et professionnel autour des circuits courts et de l'E.S.S..

⇒ Lancement d'une étude en vue de l'implantation de points de retrait de commandes sur des axes passants ou au sein de magasins.

⇒ Cofinancement à 50% de 16 "diagnostics web" en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat du Tarn.

⇒ Pérennisation du programme "boutiques web" sur 2020-2022 destiné à accompagner le développement du canal web et extension à l'artisanat de proximité.

- des actions à même de soutenir le tissu productif local :

⇒ Inscrire au budget prévisionnel un montant d'aides à l'immobilier économique en 2021 de 400k€ (contre 100k€ en 2020).

⇒ Lancer un programme visant à expertiser la chaîne de production des entreprises dans le cadre d'un conventionnement avec l'école Albigeoise In&Ma.

⇒ Mettre en œuvre un programme d'achats groupés et de mutualisation de services au profit des entreprises locales.

⇒ Réaliser une étude d'opportunité sur la création d'un pôle d'activités du réemploi et de l'économie circulaire, associant les acteurs privés de la valorisation "produit/matière".

Le volet « Conforter le Grand Albigeois comme territoire à économie positive » comprend :

- des actions à même de favoriser l'investissement des personnes morales et physiques dans le tissu économique local :

⇒ Créer un "Comité local de développement économique" piloté par l'Agglomération et fédérant les intervenants locaux et régionaux de l'accompagnement économique.

⇒ lancer une étude d'opportunité et de faisabilité d'un outil de portage territorial permettant de rendre possible et sécuriser les investissements immobiliers des entreprises.

⇒ Réaliser une étude d'opportunité de création d'une S.C.I.C. dans le domaine des circuits courts.

- des actions visant à structurer le territoire autour de pôles de compétence et de l'innovation :

de ⇒ Lancer une étude de faisabilité d'un pôle d'excellence Albigeois autour de l'hydrogène appliqué à la mobilité, s'appuyant sur les compétences et infrastructures présentes sur le territoire.

⇒ Mettre en œuvre un parcours territorial de la création d'entreprise

innovante, fédérant incubateurs, pépinière, hôtel d'entreprises, structures d'accompagnement.

⇒ Déployer, courant 2021, un programme d'accompagnement de projets innovants en entreprises.

⇒ Identifier, mettre en lumière, faciliter l'accès à la commande publique des acteurs albigeois de l'innovation, via la création d'une cartographie à visées professionnelle et grand-public s'appuyant sur des technologies innovantes développées en local.

La mise en place des mesures d'urgence prises durant la crise sanitaire et du Plan de relance représentent un effort financier de 1,3M€ pour l'Agglomération sur la seule période 2020-2021. 93% de ce montant correspond à des aides directes ou exonérations fiscales accordées aux entreprises.

Il vous est proposé d'approuver le Plan de relance de l'Albigeois, incluant les actions précitées.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis en Bureau du 22 septembre 2020,

CONSIDERANT au titre de sa compétence en développement économique la nécessité d'accompagner les entreprises dans cette phase de contraction de l'activité économique,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le Plan de relance économique de l'Albigeois,

DÉCIDE du lancement des actions déclinées,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation des actions sont inscrits à l'exercice en cours ou feront l'objet d'une inscription aux budgets prévisionnels de 2021 et des années suivantes.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_109 : DÉBAT SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_109 : DÉBAT SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Le pacte de gouvernance peut prévoir notamment :

1° Les conditions dans lesquelles il est statué sur les projets qui ne concernent qu'une seule commune (L.5211-57 CGCT) ;

2° Les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;

3° Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;

4° La création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions thématiques.

5° La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public. Pour rappel la conférence des maires est obligatoire sauf si tous les maires des communes membres siègent au bureau ;

6° Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services ;

7° Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;

8° Les objectifs à poursuivre en matière d'égalité représentation des femmes et

des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public.

Un débat en conseil communautaire doit se tenir aux fins de décider de la conclusion d'un pacte de gouvernance.

Si le Conseil communautaire décide de l'instauration d'un pacte de gouvernance, il doit être adopté dans les 9 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux soit au plus tard le 27 mars 2021.

Un projet de pacte de gouvernance est soumis au Conseil communautaire puis aux communes membres, qui ont alors 2 mois pour donner leur avis

Conformément à la Loi, je vous propose que nous débattions aux fins de décider de l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019,

VU le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir débattu,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
1 abstention(s)**

Madame Danielle PATUREY

DÉCIDE D'INSTAURER un pacte de gouvernance.

DIT QUE le Bureau communautaire est chargé de la rédaction du projet de pacte de gouvernance.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_110 : CRÉATION DES COMMISSIONS

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_110 : CRÉATION DES COMMISSIONS

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

L'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L2121-22, dispose que le conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Au regard des compétences exercées par l'Agglomération, dans l'optique d'associer les élus communautaires et municipaux au fonctionnement de l'établissement et de préparer ses instances délibératives, il vous est proposé de créer 5 commissions centrées sur les interventions opérationnelles de la collectivité :

COMMISSION RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS regroupant les délégations suivantes :

- I. Finances - Charges transférées - Affaires générales - Achats publics - Assurances - Affaires juridiques
- II. Mutualisation - Ressources Humaines - Services communs
- III. Gestion patrimoniale immobilière - Réhabilitation et construction de bâtiments communautaires - Parc auto
- IV. Communication - Relations avec la presse - Relations publiques
- V. Equipements aquatiques Atlantis-Taranis
- VI. Réseau des médiathèques - Politique culturelle autour de la lecture publique
- Relais d'assistantes maternelles

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ATTRACTIVITÉ regroupant les délégations suivantes :

- VII. Développement économique - Innovation - Enseignement supérieur et recherche - Financements extérieurs
- VIII. Economie sociale et solidaire - développement des circuits courts
- XVIII. Aménagement numérique - Systèmes d'information
- XIX. Politique de la ville - Dispositif d'Insertion par l'Économie - ANRU

COMMISSION ENVIRONNEMENT regroupant les délégations suivantes :

- IX. Assainissement Collectif - Assainissement non collectif - Assainissement pluvial
- X. Collecte et traitement des déchets ménagers - Economie circulaire - plan climat territorial - contrat de transition écologique
- XI. Protection de l'environnement - Hygiène et santé environnementale : Lutte contre les nuisances sonores - Qualité de l'air - Chenil-refuge animalier - GEMAPI - Prévention des crues
- XII. Eau potable - Service public de défense incendie

XIII. Développement durable – Biodiversité – Maîtrise énergétique

COMMISSION MOBILITÉ - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - HABITAT - URBANISME

XIV. Mobilité - PDU - Transports urbains - Parcs de stationnement

XV Déplacements doux - Sentiers de randonnées - Mise en valeur du patrimoine

XVI. Planification- SCOT - Urbanisme - Plan paysage

XVII. Habitat - Gens du voyage

COMMISSION PROXIMITÉ – TRAVAUX

XX. Voirie - Aménagements urbains –Domaine public - Propreté des espaces publics

XI. Éclairage public

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communautaire.

Il est proposé la composition suivante :

COMMISSION RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS : 26 membres

- Les 6 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION DÉVELOPPEMENT – ATTRACTIVITÉ : 24 membres

- Les 4 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION ENVIRONNEMENT : 25 membres

- Les 5 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION MOBILITÉ - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - HABITAT - URBANISME ET CADRE DE VIE : 24 membres

- Les 4 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION PROXIMITÉ – TRAVAUX : 22 membres

- Les 2 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de créer les 5 commissions suivantes et d'en fixer la composition comme suit :

COMMISSION RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS : 26 membres

- Les 6 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION DÉVELOPPEMENT – ATTRACTIVITÉ : 24 membres

- Les 4 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION ENVIRONNEMENT : 25 membres

- Les 5 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION MOBILITÉ - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - HABITAT – URBANISME : 24 membres

- Les 4 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION PROXIMITÉ – TRAVAUX : 22 membres

- Les 2 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_111 : CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX ET ÉLECTION DES MEMBRES

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_111 : CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET ÉLECTION DES MEMBRES

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Les Commissions Consultatives des services publics locaux (CCSPL) ont pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

Ainsi, la commission consultative des services publics locaux est consultée préalablement à toute délégation de service public, tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Elle est également compétente pour l'examen des rapports annuels du délégataire de service public qui comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation, à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Elle examine les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement, sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères. Elle est également chargée d'examiner le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux doit comprendre :

- le président de l'établissement public (ou son représentant) qui assure la présidence de la commission,
- des membres du Conseil communautaire,
- des représentants des associations locales

A ce jour, la CCSPL est amenée à examiner les dossiers relevant des compétences suivantes : eau potable, assainissement, collecte et traitement des déchets, transports urbains, stationnement et immobilier d'entreprises.

Il vous est proposé de fixer à 6 le nombre de membres du conseil communautaire (dont la présidente ou son représentant) et à 2 le nombre de représentants des associations locales.

Il sera également procédé à l'élection de suppléants pour chacun des représentants de la collectivité et des associations.

Les membres issus du conseil communautaire sont élus dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Sont candidats :

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX
Monsieur Jean-Michel BOUAT
Monsieur Pierre DOAT
Monsieur David DONNEZ
Madame Danièle PATUREY

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

Après avoir procédé au vote,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

FIXE comme suit la composition de la commission consultative des services publics :

- la présidente ou son représentant,
- 5 représentants la communauté d'agglomération de l'Albigeois,
- 2 titulaires représentants les associations locales.

DIT que sont élus au titre des représentants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois :

Jean-François ROCHEDREUX
David DONNEZ
Pierre DOAT
Jean-Michel BOUAT
Danièle PATUREY

DIT que sont nommés au titre des représentants des associations locales :

Le président de l'UDAF ou son représentant
Le président de l'Union Départementale Des Retraités Et Personnes Agees - ou son représentant

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_112 : CRÉATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES
CHARGES TRANSFÉRÉES

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_112 : CRÉATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées par des communes à un groupement ayant pour cadre fiscal la fiscalité professionnelle unique (FPU)

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la composition est déterminée par le conseil communautaire à la majorité des 2/3. La CLECT est obligatoirement composée de membres des conseils municipaux des communes concernées sans que ceux-ci soient nécessairement conseillers communautaires ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Il n'est pas précisé quel est le mode de désignation de ces représentants.

Aussi deux solutions peuvent être envisagées :

- 1/ l'élection au sein de chaque conseil municipal ou au sein du conseil communautaire
- 2/ la désignation par le maire ou par le président de l'EPCI

Comme lors des mandats précédents, il est proposé que la CLECT soit composée d'un représentant par commune désigné par le maire.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges.

Les maires ont été sollicités par courrier aux fins de désignation d'un représentant.

Il vous est donc proposé de créer la commission d'évaluation des charges transférées et d'en entériner la composition.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

VU les propositions adressées par chaque maire de l'Agglomération,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

CRÉE la commission locale d'évaluation des charges transférées.

DÉCIDE que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée d'un représentant par commune, désigné par le maire.

DIT que la commission est composée ainsi qu'il suit :

Albi	Roland GILLES
Arthès	Jean Marc FARRÉ
Cambon	Philippe GRANIER
Carlus	Jacques ROUSSEL
Castelnau de Lévis	Robert GAUTHIER
Cunac	Josiane GINESTET
Dénat	Isabelle PREGET
Fréjairolles	Marie-Christine CABAL
Lescure d'Albigeois	Patrick CABROLIER
Le Séquestre	Jean-Charles BALARDY
Marssac sur Tarn	Jean-Pierre CASSAGNES
Puygouzon	Thierry DUFOUR
Rouffiac	Alain FONVIEILLE
Saint-Juéry	Martine LASSERRE
Saliès	Jean-François ROCHEDREUX
Terssac	Yves CHAPRON

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_113 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA RÉGIE DES
TRANSPORTS URBAINS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'EXPLOITATION.

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_113 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA RÉGIE DES
TRANSPORTS URBAINS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'EXPLOITATION.**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son périmètre.

Elle exploite le service des transports urbains en régie directe depuis sa création au 1^{er} janvier 2003.

La régie dotée de la seule autonomie financière est administrée par un conseil d'exploitation.

A ce jour, le conseil d'exploitation est composé de 13 membres dont 7 représentants de la communauté d'agglomération.

Pour permettre la représentation de chacune des communes, il est proposé de modifier la composition du conseil d'exploitation et par conséquent des statuts, et de fixer le nombre de membres à 21 dont 17 représentants de l'Agglomération, 2 représentants des employeurs, 1 représentant des parents d'élèves et 1 représentant des usagers.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la régie à autonomie financière des transports,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de modifier les statuts de la régie des transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et de fixer à 21 le nombre de membres dont 17 représentants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, 2 représentants des employeurs, 1 représentant des parents d'élèves et 1 représentant des usagers.

DÉSIGNE les représentants ainsi qu'il suit :

Jean-Michel BOUAT
Thierry DUFOUR
Lydie PICARONI
Olivier OUSTRIC
Didier ALBERT
Jérôme CASIMIR
Alain FONVIEILLE
Sébastien DOUCE
Bernard DELBRUEL
Jean-Charles BALARDY
Jean-Marc SOULAGES
Laurent SEGOND
Patrice DELHEURE
Jacky MIQUEL
Yves CHAPRON
Patrick BLAY
Marie-Claire GEROMIN

Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn ou son représentant.

Le président de la Chambre de métiers et de l'Artisanat du Tarn ou son représentant.

Le président ou son représentant de la Fédération des Parents d'élèves ou son représentant.

Le président de la Fédération Départemental des Usagers des Transports ou son représentant.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_114 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DES CONSEILS
D'EXPLOITATION DES RÉGIES

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_114 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'EXPLOITATION DES RÉGIES

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois exploite plusieurs services en régie :

- l'assainissement
- l'eau potable
- l'immobilier d'entreprises
- les transports urbains

Ces régies sont administrées par un conseil d'exploitation dédié composé de représentants de la collectivité et des représentants extérieurs soit en leur qualité d'usagers, soit en leur qualité de personnes qualifiées.

Suite au renouvellement des instances, il convient de procéder à la désignation des représentants au sein de chacun des conseils d'exploitation.

1/ Conseil d'exploitation de la régie Assainissement

Il est composé de 24 membres dont 21 représentants de la collectivité et 3 personnes qualifiées.

2/ Conseil d'exploitation de la régie eau potable

Il est composé de 12 titulaires, 12 suppléants et 3 personnes qualifiées .

3/ Conseil d'exploitation de la régie Innoprod

Il est composé de 7 membres dont :

- 4 représentants de la collectivité,
- un représentant des usagers de l'hôtel d'entreprise,
- le président de la pépinière Albisia ou son représentant,
- 2 représentants du monde économique.

Il vous est proposé de désigner les représentants.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts des régies eau potable, assainissement, immobilier d'entreprises
INNOPROD,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE les représentants au sein des conseils d'exploitation des régies ainsi
qu'il suit :

Conseil d'exploitation de la régie assainissement :

Pierre DOAT
Christian LAFON
Alexis BRU
Bruno LAILHEUGUE
Jean-Michel BOUAT
Patrick BLAY
Pascal PRAGNERES
Jean Marc SOULAGES
Pierre SOULIE
François COLLADO
Bernard DELBRUEL
Claude PAGES
Alain MASSUYES
Jérôme CASIMIR
Nicolas GALLET
Jérôme GRAS
Thierry MALLE
Alfred KROL
Emile GOZE
Bruno GASCON
Gérard FABRE
Jean-Pierre SEVERAC (représentant le secteur industriel)
Jean-Jacques CHABRILLAT (président du comité de quartier La Madeleine)
Elia PIBRIL (gérante de la société AOP Pibril)

Conseil d'exploitation de la régie eau potable :

David DONNEZ	Bruno LAILHEUGUE
JEAN PIERRE TORAN	Sylvie FONTANILLES CRESPO
Camille DEMAZURE	Martine LASSERRE
Daniell DERAC	Thierry MONTBROUSSOUS
Bernard DELBRUEL	Philippe FOULCHE
Jean-Marc FARRE	Jean-Marie COUDERC
Gérard FABRE	Pierre DURAND
Patrick BLAY	Achille TARRICONE
Jean-Michel	Jean-Laurent TONICELLO
Christophe LACZ	Marc VENZAL
Anne GILLET VIES	Jérôme CASIMIR
Danièle PATUREY	Nathalie FERRAND-LEFRANC
Nathaniel CAMBOULIVES (Lycée RASCOL)	
Eric GAILLOCHON (Directeur FONLABOUR)	
Michel FOURNIALS	

Conseil d'exploitation de la régie Innoprod

- 4 représentants de la collectivité,
 Roland GILLES
 Gérard POUJADE
 Eric GUILLAUMIN
 Jean-Michel BOUAT

- un représentant des usagers de l'hôtel d'entreprise,
- le président de la pépinière Albisia ou son représentant,
- 2 représentants du monde économique.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_115 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'AGGLOMÉRATION
AU SEIN DES INSTANCES DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_115 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE
L'AGGLOMÉRATION AU SEIN DES INSTANCES DES ORGANISMES
EXTÉRIEURS**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Au titre de ses compétences, la communauté d'agglomération de l'Albigeois adhère à un certain nombre d'entités extérieures : syndicats mixtes, associations, société d'économie mixte (SEM).

Suite aux élections intervenues et l'installation du nouveau conseil communautaire le 9 juillet dernier, il convient de désigner les représentants de l'agglomération albigeoise au sein des instances extérieures.

Au titre des « actions de développement économique d'intérêt communautaire d'intérêt communautaire »:

ASSOCIATION CRITT : 1 représentant

SEM THEMELIA : 1 représentant

SEM Albi Expos : 1 représentant

Réseau Entreprendre Tarn : 1 représentant

Association pépinière Albisia : 1 représentant

Initiative Tarn : 1 représentant

Comités d'orientation et de gestion des plateformes Mimausa et Valthéra : 1 représentant

Au titre des relations extérieures avec les intercommunalités voisines et les partenaires publics

Établissement Public Foncier d'Occitanie : 1 titulaire et 1 suppléant

Conseil de surveillance de l'Hôpital d'Albi : 2 titulaires et 2 suppléants

Collège Aristide Bruant : 1 représentant

Collège Honoré de Balzac : 1 représentant

Collège Jean Jaurès : 1 représentant

Collège du Saut de Sabo : 1 représentant

Lycée Fonlabour : 1 représentant

Lycée Rascol : 1 représentant

Lycée Lapérouse : 1 représentant

Lycée Bellevue : 1 représentant

Lycée Toulouse Lautrec : 1 représentant

Dialogue métropolitain de Toulouse Métropole - conseil d'administration : le président, le maire de la ville centre si celui-ci n'est pas président, un ou deux conseillers communautaires

Assemblée des Territoires : 2 titulaires et 2 suppléants

AUAT : 1 représentant

Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle : 1 titulaire et 1 suppléant

Au titre de la compétence "Equilibre Social de l'Habitat"

Comité Régional de l'Habitat et de l'hébergement: 1 titulaire et 1 suppléant

Commission d'Attribution des Logements sociaux: 1 titulaire et 1 suppléant

Au titre de la Compétence "Politique de la Ville"

GIP action contrat de ville Albigeois : 12 représentants

Comité Départemental Consultatif FSE : 2 titulaires et 2 suppléants (élus ou techniciens)

GIP Ressources et Territoires : 1 représentant au collège des élus (adhésion annuelle non reconduite automatiquement)

Au titre de la compétence "protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie"

Association ATMO : 1 représentant

Agence Régionale Energie Climat : 1 représentant

Commission locale site patrimonial remarquable :
5 titulaires et 5 suppléants représentants la communauté d'agglomération de l'Albigeois
5 représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine
5 Personnalités qualifiées en matière de protection du patrimoine

Au titre de la compétence « contribution au schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et actions de

développement et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche en albigeois »

Conseil d'administration de l'Université Jean-Francois Champollion : 1 titulaire et 1 suppléant (de même sexe)

Conseil d'école de l'école nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux : 1 titulaire et 1 suppléant

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts des organismes au sein desquels l'Agglomération dispose de représentants,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE les représentants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au sein des organismes extérieurs comme suit :

Au titre des « actions de développement économique d'intérêt communautaire d'intérêt communautaire »:

ASSOCIATION CRITT : Roland GILLES

SEM THEMELIA : Gérard POUJADE

SEM Albi Expos : Jean Michel BOUAT

Réseau Entreprendre Tarn : Roland GILLES

Association pépinière Albisia : Roland GILLES

Initiative Tarn : Gérard POUJADE

Comités d'orientation et de gestion des plateformes Mimausa et Valthéra : Roland GILLES

Au titre des relations extérieures avec les intercommunalités voisines et les partenaires publics

Établissement Public Foncier d'Occitanie : Elisabeth CLAVERIE (titulaire) et Jean-François ROCHEDREUX (suppléant)

Conseil de surveillance de l'Hôpital d'Albi : Jean-Michel BOUAT et Odile LACAZE (titulaires) – Bruno LAILHEUGUE et Naïma MARENGO (suppléants)

Collège Aristide Bruant : Achille TARRICONE

Collège Honoré de Balzac : Grégory AVEROUS

Collège Jean Jaurès : Patrice DELHEURE

Collège du Saut de Sabo : David DONNEZ

Lycée Fonlabour : Bruno LAILHEUGUE

Lycée Rascol : Steve JACKSON

Lycée Lapérouse : Roland GILLES

Lycée Bellevue : Grégory AVEROUS

Lycée Toulouse Lautrec : Jean-Michel BOUAT

Dialogue métropolitain de Toulouse Métropole - conseil d'administration : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Jean François ROCHEDREUX, Mathieu VIDAL.

Assemblée des Territoires : Elisabeth CLAVERIE et Gérard POUJADE (titulaires) / Mathieu VIDAL et Bruno LAILHEUGUE (suppléants)

AUAT : Elisabeth CLAVERIE

Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle : Gregory AVEROUS (titulaire) - Naïma MARENGO (suppléante)

Au titre de la compétence "Equilibre Social de l'Habitat"

Comité Régional de l'Habitat et de l'hébergement: Bruno LAILHEUGUE (titulaire) - Elisabeth CALVERIE (suppléante)

Commission d'Attribution des Logements sociaux: Bruno LAILHEUGUE (titulaire) - Marie-Thérèse LACOMBE (suppléante)

Au titre de la Compétence "Politique de la Ville"

GIP action contrat de ville Albigeois : 12 représentants

Naïma MARENGO
Jean-Michel BOUAT
Laurence PUJOL
Sylvie CRESPO
Martine LASSERRE
Didier BUONGIORNO
Patrick CABROLIER

Marie-Corinne FORTIN
Odile LACAZE
Maëva VASSET
Fabienne MENARD
Zora BENTAÏBA

Comité Départemental Consultatif FSE : Naïma MARENGO et Danièle MERCE (titulaires) - Odile LACAZE et Valentine ROUX (suppléantes)

GIP Ressources et Territoires : Naïma MARENGO

Au titre de la compétence "protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie"

Association ATMO : Jean-François ROCHEDREUX

Agence Régionale Energie Climat : Jean-François ROCHEDREUX

Commission locale site patrimonial remarquable :

Bruno LAILHEUGUE	Patrick BLAY
Nathalie BORGHESE	Jean-Michel BOUAT
Elisabeth CLAVERIE	Yves CHAPRON
Mathieu VIDAL	Steve JACKSON
Laurence PUJOL	Jérôme CASIMIR

Association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine

- Fondation du Patrimoine
titulaire : Gérard GUYADER – suppléant : Olivier CEBE
- Albi Patrimoine
titulaire : Gérard ALQUIER – suppléant Serge VINCENT
- CAUE 81
titulaire : Ondine JOUVE – suppléant : Sonia SERVANT
- Association de la Butte du Castelvieu
titulaire : Patrick ANDRIEU-RUP – suppléant : Jean-Paul BARRIÈRE
- Comité départemental d'archéologie
titulaire : Jacques MATHIEU – suppléant : Christophe MENDYGRAL

Personnalités qualifiées en matière de protection du patrimoine

- Chambre de Commerce et d'Industrie

titulaire : Michel BOSSI – suppléant : Hubert DELAMARE

- Chambre de métiers et de l'artisanat

titulaire : Jean-Michel CAMPS – suppléant : David BÉZIAT

- Ecole Européenne de l'Art et des Matières

titulaire : Patrick BELURIEE – suppléant : Quentin BELLURIEE

- Archives Départementales

titulaire : Eric MONTAT – suppléant Virginie MASSOL-KREMER

- Association du quartier des combes et berges du Tarn

titulaire : Claude BRUN – suppléant : Georges PROTET

Au titre de la compétence « contribution au schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et actions de développement et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche en albigeois »

Conseil d'administration de l'Université Jean-Francois Champollion : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (titulaire) - Sylvie FONTANILLES CRESPO (suppléante)

Conseil d'école de l'école nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (titulaire) - Roland GILLES (suppléant)

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_116 : EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES :
AUDITS CIBLÉS 2019 ET LANCEMENT DE LA CERTIFICATION À "BLANC"

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_116 : EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES : AUDITS CIBLÉS 2019 ET LANCEMENT DE LA CERTIFICATION À "BLANC"

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

I. Démarche d'expérimentation

La communauté d'agglomération fait partie des 25 collectivités territoriales retenues pour l'expérimentation nationale de la certification des comptes.

Cette certification doit permettre à un auditeur externe de pouvoir certifier que les comptes de l'agglomération sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et du résultat des opérations de l'exercice.

Cette démarche de certification permettra à la communauté d'agglomération de l'Albigeois :

- de consolider les procédures internes déjà mises en place en terme de fiabilité comptable ;
- de renforcer les garanties offertes aux financeurs, ce qui facilitera l'accès aux ressources financières externes. C'est une garantie de professionnalisme vis-à-vis de nos partenaires extérieurs ;
- de donner une assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information financière afférente à la collectivité pour les élus et les citoyens ;
- d'anticiper une évolution réglementaire portant sur la généralisation de la certification, tout en bénéficiant d'une assistance des services de l'Etat (Chambre Régionale des Comptes et DGFIP).

Cette phase d'expérimentation se déroule en deux temps sur la période 2017-2023.

A partir de l'exercice 2017 et jusqu'au dépôt des comptes de l'exercice 2019, la Cour des Comptes a accompagné la communauté d'agglomération dans une démarche progressive d'évaluation de la fiabilité de ses états financiers.

Cet accompagnement a débuté par la réalisation d'un « diagnostic global d'entrée » sur les comptes de l'exercice 2016, qui a été complété, au cours des années suivantes (2018 et 2019), d'audits approfondis. Les conclusions de ces travaux sont transmises chaque année à l'exécutif de la communauté d'agglomération sous la forme de rapports non publics. Ces travaux sont menés conjointement par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie.

Ensuite, des commissaires aux comptes réaliseront des certifications préparatoires sur les comptes des exercices 2020, 2021 et 2022. L'avis des commissaires aux comptes sur la fiabilité des comptes de la collectivité sera transmis à la Chambre Régionale des Comptes et à l'exécutif de la collectivité.

Cet avis devra faire l'objet d'une communication à l'organe délibérant de la collectivité.

A l'issue de cette phase d'expérimentation, la Cour des Comptes remettra un rapport d'évaluation au gouvernement.

II. Audits ciblés 2019

L'équipe de certification composée d'un magistrat de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie, d'un expert de la Cour des Comptes, d'un commissaire aux comptes et d'un agent vérificateur a procédé à des audits des comptes de l'Agglomération au printemps 2019.

Deux thématiques ont été retenues avec la réalisation de tests ciblés :

- arrêtés des comptes ;
- débiteurs et créditeurs divers.

Les relevés d'observations définitifs relatifs aux conclusions de ces audits ciblés nous ont été transmis le 28 février (arrêté des comptes) et le 11 juin (débiteurs et créditeurs divers) dernier. Vous trouverez les synthèses de ces documents ainsi que la réponse que nous avons apportée aux relevés d'observations provisoires en annexe de la présente note.

Il ressort des rapports d'observations que les deux processus audités sont correctement maîtrisés et que les risques associés sont modérés.

Les principaux axes de travail mis en avant sont les suivants :

- Formaliser une note de cadrage avec le comptable public pour arrêter le calendrier de clôture de l'exercice comptable (réunion organisée avec la trésorerie le 22 octobre pour la clôture des comptes 2019).
- Réduire la durée de la journée complémentaire afin que le comptable public soit en capacité de produire un compte de gestion provisoire au 1er mars de l'année N+1 contre le 15 mars actuellement. L'objectif est de pouvoir intégrer les éventuelles demandes de corrections du commissaire aux comptes dans le processus de clôture de l'exercice comptable ;
- Si possible, renseigner la date du service fait dans CIVIL NET FINANCES avant la réception de la facture pour faciliter les rattachements de charges en fin d'exercice (procédure qui sera testée dans le courant du dernier trimestre 2020) ;
- Présenter régulièrement aux élus du conseil communautaire les travaux de fiabilisation des comptes de l'Agglomération ;
- Contrôle plus régulier des habilitations informatiques (2 revues annuelles vont être mises en place) ;
- Régulariser par décision le montant des avances de trésorerie accordées au 1er janvier 2019 par le budget général aux budgets annexes assainissement collectif (2,7 M€) et zones d'activités (0,85 M€) suite à la mise en place de l'autonomie financière (une délibération cadre a été prise lors du conseil communautaire du 18 décembre 2018). Les décisions de régularisation ont été signées en août 2019 et les avances ont été remboursées avant le 31 décembre 2019 ;
- Poursuivre le suivi du recouvrement des principales créances (notamment les délais de paiement accordés dans le cadre de l'application de l'ordonnance de référé provision pour le contentieux « Atlantis ») et

évaluer à l'avenir s'il y a lieu de passer des provisions pour pertes.

Ces recommandations ont été intégrées dans le plan d'actions de l'Agglomération et sont en cours de mise en œuvre.

III. Bilan annuel de la maîtrise des risques et du suivi des recommandations du diagnostic globale d'entrée

Comme chaque année, la CRC d'Occitanie a évalué, en fin d'année 2019, la démarche de maîtrise des risques de l'Agglomération, son plan de contrôle interne et la mise en œuvre des recommandations du diagnostic global d'entrée.

Le rapport d'observation définitif a été transmis à l'Agglomération le 23 juillet dernier.

La CRC relève que l'Agglomération a engagé des « premières actions pertinentes » et que « la mise en œuvre des recommandations émises lors du diagnostic global d'entrée et des examens ciblés devraient permettre aux professionnels du chiffre de disposer des éléments d'assurance nécessaires lors de la certification des comptes ».

11 des 13 recommandations sont mises en œuvre ou en cours de mise en œuvre. Les deux recommandations pour lesquelles un début d'exécution est attendu sont : le rapprochement entre inventaire comptable et inventaire physique (attente de la fin de fiabilisation de l'inventaire comptable) et la mise en place d'une comptabilité de stock pour certaines fournitures (début de mise en œuvre en 2020 pour le stock de fourniture de l'eau potable et les acquisitions de masques).

IV. Mise en place d'un plan de contrôle interne

Suite aux recommandations du diagnostic global d'entrée, le comité de pilotage de la démarche d'expérimentation a fait le choix de recourir à une assistance externe pour le déploiement du plan de contrôle interne de l'Agglomération.

Après une phase de consultation et de négociation, le cabinet MAZARS a été retenu.

La mission a débuté en octobre 2018. Elle est composée de deux phases :

- phase 1 : état des lieux et diagnostic préalable / cartographie des risques. L'objectif est d'identifier les principaux processus à enjeu financier et les risques associés.
- phase 2 : définition d'un plan d'actions et déploiement du plan de contrôle interne. Le cabinet accompagnera l'Agglomération sur les 4 principaux processus à enjeu financier. A l'issue de cette phase, les services de l'Agglomération seront autonomes pour achever le plan de déploiement du contrôle interne.

Cette mission est co pilotée par la direction des finances et la mission « qualité – financements extérieurs » de la direction générale qui sont les référents de notre collectivité pour la démarche d'expérimentation de la certification des comptes.

Cette mission balaie l'ensemble des processus comptables et budgétaires de la

collectivité. Elle permet donc de répondre à un grand nombre de recommandations du diagnostic global d'entrée, de disposer d'un plan d'actions pour le déploiement du contrôle interne et de préparer, la certification expérimentale en bénéficiant de l'expérience de commissaires aux comptes.

A l'issue des conclusions de la première phase présentées en comité de pilotage le 30 janvier 2019, 4 processus prioritaires ont été identifiés :

- Les recettes d'assainissement collectif ;
- Les achats ;
- Les ressources humaines et la paie ;
- La gestion des immobilisations.

2 processus sur les 4 ont été validés en COPIL le 18 juillet 2019 : recettes assainissement collectif et achats.

Les processus « immobilisations » et « ressources humaines » ont été achevés à la fin du deuxième trimestre 2020 et doivent maintenant être présentés en COPIL pour validation définitive.

V. Certification à « blanc »

L'expérimentation de la certification des comptes, rentre maintenant dans une seconde phase : certification à « blanc » des comptes de l'Agglomération sur les exercices 2020, 2021 et 2022.

L'Agglomération a lancé courant février une consultation pour retenir son commissaire aux comptes, sur la base d'un cahier des charges établi par la Cour des Comptes.

C'est le cabinet Grant Thornton qui a été retenu. La réunion de lancement de la mission a eu lieu le 8 septembre et les premiers entretiens d'audits avec les services de l'Agglomération se sont déroulés la semaine du 21 septembre.

La certification des comptes de l'agglomération comportera 3 étapes annuelles :

- Etape 1 – planification : contrôle du bilan d'ouverture, revue des indicateurs et tableaux de bord financiers, identification des événements majeurs de l'exercice...
- Etape 2 – phase préliminaire à l'arrêté des comptes : audit du dispositif de contrôle interne et des applications informatiques, évaluation des principaux risques, revue des procédures pour limiter les risques, test des contrôles effectués...
- Etape 3 – audit des états financiers : test des principaux contrôles effectués par l'ordonnateur et le comptable pour l'arrêté des comptes, rapprochement des données CIVIL NET FINANCES et HELIOS, exploitation des confirmations externes, procédures de rattachement des charges et des produits à l'exercice, flux réciproques entre budgets, revue de l'information présente dans les états financiers (annexes aux comptes administratifs notamment)...

A l'issue de ce travail, un rapport de certification sera remis à l'Agglomération (opinion du commissaire aux comptes) et une synthèse devra être présentée en conseil communautaire.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la délibération N° 3-86 / 2016 qui autorise le président à déposer un dossier de candidature pour l'expérimentation de la certification des comptes comme le prévoit la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'arrêté interministériel du 10 novembre 2016, publié au Journal Officiel N° 0267 du 17 novembre 2016 qui fixe la liste des 25 collectivités locales retenues pour l'expérimentation de la certification des comptes,

VU la délibération n°DEL2017_016 qui autorise le président à signer une convention avec la Cour des Comptes pour l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux,

VU la délibération n°DEL2018_038 qui prend acte des conclusions du diagnostic global d'entrée,

VU la délibération n°DEL2019_092 qui prend acte des conclusions des audits ciblés 2018,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE des synthèses des audits ciblés 2019 réalisés par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_117 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_117 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Après adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues pour certains budgets à l'issue de l'adoption des comptes administratifs (conseil du 21 juillet 2020).

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 454 573,92 € en fonctionnement et à 11 292 323,10 € en investissement.

Il prévoit les inscriptions budgétaires suivantes :

En fonctionnement :

En dépenses :

- l'ajustement des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes parking (- 4 664 €), photovoltaïque (- 31 354,94 €) et immobilier Innoprod (- 16 800 €). En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 (baisse de la fréquentation et impact du chômage partiel sur le versement mobilité acquitté par les entreprises), il est nécessaire de prévoir une augmentation de la subvention d'équilibre au budget annexe transports urbains (+ 400 000 €) ;
- l'ajustement des dépenses pour les actions menées en matière de politique de la ville (+ 6 035 €) ;
- le transfert des crédits prévus pour l'achat de fournitures de voirie (- 7 000 €) vers les frais de transports de marchandises (+ 7 000 €) ;
- l'augmentation des crédits prévus pour l'entretien des voiries (+ 15 000 €) ;
- la diminution des crédits prévus en frais de mission (- 4 500 €) afin de financer l'assistance à l'enregistrement sonore des conseils (+ 4 500 €) ;
- l'ajustement des crédits relatifs au remboursement de frais aux budgets annexes et aux communes membres (154 000 €) ;
- l'augmentation des crédits d'achats de produits pharmaceutiques pour permettre la reconstitution des stocks de masques et de gel hydro-alcoolique en fonction des besoins (+ 50 000 €) ;

- l'inscription des crédits nécessaires au paiement de la prime « COVID » versée aux agents de la collectivité (+ 126 900 €) ;
- la diminution des crédits relatifs au prélèvement pour le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (- 35 000 €) ;
- reconstitution de l'enveloppe de dépenses exceptionnelles servant de réserve en cas d'imprévu (+ 300 000 €) ;
- l'inscription des provisions pour risques et charges en dépenses d'ordre (40 725 €). Ces dépenses ont pour contrepartie des recettes d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement ;
- l'ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens en raison de la mise en place du prorata temporis (+ 150 000 €). Ces dépenses ont pour contrepartie des recettes d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement ;
- l'ajustement du virement à la section d'investissement après intégration du résultat de fonctionnement 2019 (7 299 682,86 €).

Total des dépenses 8 454 573,92 €

En recettes :

- l'intégration du résultat reporté de l'exercice 2019 (8 123 660,65 €) ;
- l'ajustement des recettes liées aux impôts et taxes en fonction des notifications reçues et du dégrèvement voté pour la CFE (+ 432 290 €). Ce supplément de recettes provient de la confirmation de l'éligibilité du territoire au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales en 2020 (+ 0,6 M€ par rapport au BP 2020). Au BP 2020 il n'avait été inscrit que le montant minimum garanti (0,55 M€ soit 50% de la recette 2019). Le dégrèvement de CFE accordé aux entreprises particulièrement impactées par la crise du COVID 19 devrait quant à lui réduire d'environ 176 K€ le produit fiscal de l'Agglomération (50 % du coût total du dégrèvement) ;
- l'ajustement des recettes liées aux dotations de l'Etat selon les notifications reçues (+ 81 007 €) ;
- la diminution du produit des entrées des équipements aquatiques en raison de la crise du COVID 19 (- 500 K€) ;
- l'inscription de la participation de l'Etat à l'achat des masques (+ 44 380 €) ;
- l'inscription du remboursement de l'achat des masques réutilisables par les communes membres (+ 115 000 €) ;
- la reprise d'une provision pour contentieux (+ 154 500 €). Cette recette a pour contrepartie une dépenses d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement ;
- la reprise d'une dépréciation des actifs circulants (+ 3 736,27 €). Cette recette a pour contrepartie une dépense d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement.

Total des recettes : 8 454 573,92 €

En investissement :

En dépenses :

- les restes à réaliser 2019 (11 177 847,66 €) ;
- l'ajustement des crédits pour la constitution de réserves foncières (+ 250 000 €) ;
- l'ajustement des avances remboursables prévues pour les budgets annexes ZAC Innoprod (- 344 000 €) et ZAC Rieumas (- 69 760,83€) ;
- l'ajustement des crédits prévus pour l'achat d'une nacelle poids lourds pour le service éclairage public (+ 120 000 €) ;
- l'augmentation des crédits prévus pour le versement des aides à l'acquisition de vélos (+ 40 000 €). Cette augmentation est compensée par une diminution des crédits prévus pour les acquisitions du service vélos (- 40 000 €) ;
- l'inscription des dépenses d'ordre liées à la reprise de provisions pour contentieux (+ 154 500 €) et des provisions pour dépréciation d'actifs circulants (+ 3 736,27 €).

Total des dépenses : 11 292 323,10 €

En recettes :

- les restes à réaliser 2019 (3 705 280,04 €) ;
- l'intégration du résultat d'investissement 2019 (759 892,84 €) ;
- l'affectation du résultat de fonctionnement votée le 21 juillet 2020 au compte 1068 (6 712 674,78 €) ;
- le virement complémentaire de la section de fonctionnement (7 299 682,86 €) ;
- l'inscription des provisions pour les litiges et contentieux (+ 40 725 €) ;
- l'ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens en raison de la mise en place du prorata temporis (+ 150 000 €).
- la réduction de l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (- 7 610 747,83 €). A l'issue de ce budget supplémentaire le montant de l'emprunt d'équilibre s'élève à 1 944 567,03 € ;
- le remboursement d'une partie des avances versées au budget annexe photovoltaïque (+ 48 278,72 €), au budget annexe ZAC Innoprod (+ 90 337,79 €) et au budget annexe ZAC (+ 96 198,90 €).

Total des recettes : 11 292 323,10 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 3 abstention(s)

monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Madame Nicole HIBERT

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le 02/10/2020

 SLO

ID : 081-248100737-20200929-DEL2020_117-DE

ADOpte le budget supplémentaire 2020 du budget général tel que détaillé en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_118 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE
TRANSPORTS URBAINS

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_118 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Après adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues pour certains budgets à l'issue de l'adoption des comptes administratifs (conseil du 21 juillet 2020).

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 437 327,53 € en fonctionnement et à 2 592 126,88 € en investissement.

Il prévoit les inscriptions budgétaires suivantes :

En fonctionnement :

En dépenses :

- la diminution des dépenses prévues en achat de carburant (- 120 000 €), en frais pour le transport scolaire (- 60 000 €), pour l'entretien du matériel roulant (- 14 100 €), en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 ;
- l'augmentation des achats de fournitures (+ 4 700 €) ;
- l'ajustement des crédits prévus pour le remboursement des frais au budget général (+ 6 000 €) ;
- l'inscription des crédits nécessaires au paiement de la prime « COVID » versée aux agents de la collectivité (+ 14 300 €) ;
- l'ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens en raison de la mise en place du prorata temporis (+ 80 000 €). Ces dépenses ont pour contrepartie des recettes d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement ;
- l'ajustement du virement à la section d'investissement après intégration du résultat de fonctionnement 2019 (526 427,53 €).

Total des dépenses : 437 327,53 €

En recettes :

- l'intégration du résultat reporté de l'exercice 2019 (612 427,53 €) ;
- l'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget général

(+ 400 000 €) pour faire face aux pertes de recettes liées à la crise du COVID 19 ;

- la diminution des recettes liées au transport de voyageurs (- 200 000 €) ainsi que des recettes perçues au titre du versement transport (- 375 100 €) en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Total des recettes : 437 327,53 €

En investissement :

En dépenses :

- les restes à réaliser 2019 (2 578 176,88 €) ;
- l'inscription des dépenses liées à l'installation de dispositifs de protection pour les chauffeurs de bus (+ 13 950 €).

Total des dépenses 2 592 126,88 €

En recettes :

- les restes à réaliser 2019 (831 400 €, dont 500 000 euros d'emprunt),
- l'excédent 2019 reporté (1 776 454,21 €) ;
- le virement complémentaire de la section de fonctionnement (526 427,53 €) ;
- l'ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens (+ 80 000 €);
- l'ajustement de l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget en 2020 (- 622 154,86 €). A l'issue de ce budget supplémentaire le montant de l'emprunt d'équilibre s'élève à 1 247 053,99 €.

Total des recettes : 2 592 126,88 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe transports urbains tel que détaillé en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_119 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_119 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Après adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues pour certains budgets à l'issue de l'adoption des comptes administratifs (conseil du 21 juillet 2020).

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 486 517,23 € en fonctionnement et à 2 589 475,39 € en investissement.

Il prévoit les inscriptions budgétaires suivantes :

En fonctionnement :

En dépenses :

- l'inscription des provisions pour risques et charges en dépenses d'ordre (5 200 €). Ces dépenses ont pour contrepartie des recettes d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement ;
- l'inscription des crédits nécessaires au paiement de la prime « COVID » versée aux agents de la collectivité (+ 5 600 €) ;
- l'ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens en raison du lancement de l'amortissement de l'installation du biogaz (+ 100 000 €). Ces dépenses ont pour contrepartie des recettes d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement ;
- + 15 000 € pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs ;
- l'inscription de la provision pour dépréciation des actifs circulants (+ 176 494,79 €) ;
- l'ajustement du virement à la section d'investissement (1 184 222,44 €).

Total des dépenses : 1 486 517,23€

En recettes :

- l'intégration du résultat reporté 2019 (1 328 213,77 €) ;
- + 15 000 € pour des remboursements de travaux ;
- la reprise des provisions pour dépréciation des actifs circulants

(143 303,46€) ;

Total des recettes : 1 486 517,23 €

En investissement :

En dépenses :

- les restes à réaliser 2019 (2 589 472,39 €) ;

Total des dépenses : 2 589 472,39 €

En recettes :

- les restes à réaliser 2019 (2 182 085,60 €, dont 1 400 000 € d'emprunts) ;
- l'excédent 2019 reporté (33 933,61 €) ;
- l'affectation du résultat de fonctionnement votée le 21 juillet 2020 au compte 1068 (373 453,18 €) ;
- le virement complémentaire de la section de fonctionnement (1 184 222,44 €) ;
- l'inscription des provisions pour risques et charges (5 200 €) ;
- l'ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens (+ 100 000 €).
- la réduction de l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (- 1 289 422,44 €). A l'issue de ce budget supplémentaire le montant de l'emprunt d'équilibre s'élève à 1 169 137,90 €.

Total des recettes : 2 589 472,39 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le 02/10/2020

SLO

ID : 081-248100737-20200929-DEL2020_119-DE

ADOpte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe assainissement collectif tel que détaillé en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_120 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE ZONES
D'ACTIVITÉS

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_120 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Après adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues pour certains budgets à l'issue de l'adoption des comptes administratifs (conseil du 21 juillet 2020).

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 96 198,90 € en fonctionnement et à 124 659,30 € en investissement.

Il prévoit les inscriptions budgétaires suivantes :

En fonctionnement :

En dépenses :

- l'ajustement du virement à la section d'investissement après intégration du résultat de fonctionnement 2019 (96 198,90 €).

Total des dépenses : 96 198,90 €

En recettes :

- l'intégration du résultat reporté 2019 (96 198,90€).

Total des recettes : 96 198,90 €

En investissement :

En dépenses :

- le déficit d'investissement de l'exercice 2019 (28 460,40 €) ;
- le remboursement d'une partie de l'avance remboursable accordée par le budget général (+ 96 198,90 €);

Total des dépenses : 124 659,30 €

En recettes :

- l'affectation du résultat de fonctionnement votée le 21 juillet 2020 au

compte 1068 (28 460,40 €) ;

- le virement complémentaire de la section de fonctionnement (96 198,90€).

Total des recettes : 124 659,30 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe zones d'activités tel que détaillé en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_121 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_121 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Après adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues pour certains budgets à l'issue de l'adoption des comptes administratifs (conseil du 21 juillet 2020).

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 201 714,96 € en fonctionnement et à 243 278,23 € en investissement.

Il prévoit les inscriptions budgétaires suivantes :

En fonctionnement :

En dépenses :

- l'ajustement du virement à la section d'investissement après intégration du résultat de fonctionnement 2019 (+ 200 750,29 €) ;
- l'ajustement des crédits prévus pour annulation de titres sur exercice antérieur (+ 300 €)
- l'inscription des provisions pour dépréciation des actifs circulants (+ 664,67 €),

Total des dépenses : 201 714,96 €

En recettes :

- l'intégration du résultat reporté 2019 (220 254,96€)
- la diminution des crédits prévus en recettes exceptionnelles (- 18 540 €).

Total des recettes : 201 714,96 €

En investissement :

En dépenses :

- les restes à réaliser 2019 en dépenses (35 900 €) ;
- l'ajustement des crédits nécessaires à la réalisation des travaux et prestations (207 378,23 €).

Total des dépenses : 243 278,23 €

En recettes :

- le virement complémentaire de la section de fonctionnement (200 750,29 €) ;
- l'excédent 2019 reporté (42 527,94 €) ;

Total des recettes : 243 278,23 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe assainissement non collectif tel que détaillé en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_122 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE PARKING

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_122 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE PARKING

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Après adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues pour certains budgets à l'issue de l'adoption des comptes administratifs (conseil du 21 juillet 2020).

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 756,86 € en fonctionnement et à 273 675,40 € en investissement.

Il prévoit les inscriptions budgétaires suivantes :

En fonctionnement :

En dépenses :

- l'ajustement du virement à la section d'investissement après intégration du résultat de fonctionnement 2019 (+ 4 428,39 €) ;
- l'inscription de crédits pour l'annulation de titres sur exercice antérieur (+ 200 €) ;
- l'inscription des provisions pour dépréciation des actifs circulants (+ 128,47 €) ;

Total des dépenses : 4 756,86 €

En recettes :

- l'intégration du résultat reporté 2019 (+ 9 420,86 €) ;
- la suppression de la subvention d'équilibre versée par le budget général (- 4 664 €).

Total des recettes : 4 756,86 €

En investissement :

En dépenses :

- les restes à réaliser 2019 en dépenses (+ 146 512,59 €) ;
- l'ajustement des crédits nécessaires à la réalisation des travaux et prestations (+ 127 162,81 €).

Total des dépenses : 273 675,40 €

En recettes :

- l'excédent 2019 reporté (+ 9 359,01 €) ;
- les restes à réaliser 2019 en recettes (+ 597 888 €) ;
- le virement complémentaire de la section de fonctionnement (+4 428,39 €) ;
- la suppression de l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (- 338 000 €).

Total des recettes : 273 675,40 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
6 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER

ADOpte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe parking tel que détaillé en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_123 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE
PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_123 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Après adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues pour certains budgets à l'issue de l'adoption des comptes administratifs (conseil du 21 juillet 2020).

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 0,00 € en fonctionnement et à 48 278,72 € en investissement.

Il prévoit les inscriptions budgétaires suivantes :

En fonctionnement :

En dépenses : Néant

Total des dépenses : 0,00 €

En recettes :

- la diminution de la subvention d'équilibre versée par le budget général (- 31 354,94 €) ;
- l'intégration du résultat reporté 2019 (31 354,94 €).

Total des recettes : 0,00 €

En investissement :

En dépenses :

- le remboursement d'une partie de l'avance remboursable accordée par le budget général (+ 48 278,72 €).

Total des dépenses : 48 278,72 €

En recettes :

- l'excédent reporté 2019 (48 278,72 €).

Total des recettes : 48 278,72 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe production d'énergie photovoltaïque tel que détaillé en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_124 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE ZAC
INNOPROD

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_124 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE ZAC INNOPROD

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Après adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues pour certains budgets à l'issue de l'adoption des comptes administratifs (conseil du 21 juillet 2020).

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 559 756,51 € en fonctionnement et à 1 215 756,51 € en investissement.

Il prévoit les inscriptions budgétaires suivantes :

En fonctionnement :

En dépenses :

- l'ajustement du virement à la section d'investissement après intégration du résultat de fonctionnement 2019 (1 559 756,51 €) ;

Total des dépenses : 1 559 756,51 €

En recettes :

- l'intégration du résultat reporté 2019 (1 559 756,51 €).

Total des recettes : 1 559 756,51 €

En investissement :

En dépenses :

- le résultat reporté 2019 (1 125 418,72 €) ;
- le remboursement d'une partie de l'avance remboursable accordée par le budget général (+90 337,79 €).

Total des dépenses : 1 215 756,51 €

En recettes :

- la diminution de l'avance remboursable accordée par le budget général (- 344 000,00€) ;
- le virement complémentaire de la section de fonctionnement

(1 559 756,51 €).

Total des recettes : 1 215 756,51 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe ZAC Innoprod tel que détaillé en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_125 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE ZAC
RIEUMAS

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_125 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE
ZAC RIEUMAS**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Après adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues pour certains budgets à l'issue de l'adoption des comptes administratifs (conseil du 21 juillet 2020).

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 517 029,44 € en fonctionnement et à 5 447 268,61 € en investissement.

Il prévoit les inscriptions budgétaires suivantes :

En fonctionnement :

En dépenses :

- l'ajustement du virement à la section d'investissement après intégration du résultat de fonctionnement 2018 (5 517 029,44 €) ;

Total des dépenses : 5 517 029,44 €

En recettes :

- l'intégration du résultat reporté 2018 (5 517 029,44 €).

Total des recettes : 5 517 029,44 €

En investissement :

En dépenses :

- le déficit d'investissement de l'exercice 2018 (5 447 268,61 €) ;

Total des dépenses : 5 447 268,61 €

En recettes :

- le virement complémentaire de la section de fonctionnement (5 517 029,44 €) ;
- la diminution de l'avance remboursable accordée par le budget général (- 69 760,83 €) ;

Total des recettes : 5 447 268,61 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe ZAC Rieumas tel que détaillé en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_126 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER INNOPROD

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_126 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER INNOPROD

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Après adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues pour certains budgets à l'issue de l'adoption des comptes administratifs (conseil du 21 juillet 2020).

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 166 518,28 € en fonctionnement et à 563 656,87 € en investissement.

Il prévoit les inscriptions budgétaires suivantes :

En fonctionnement :

En dépenses :

- l'ajustement du virement à la section d'investissement après intégration du résultat de fonctionnement 2019 (166 518,28 €).

Total des dépenses : 166 518,28 €

En recettes :

- l'intégration du résultat reporté 2019 (200 178,58 €) ;
- la diminution des loyers perçus pendant la période de confinement (- 17 000 €) ;
- la reprise de provisions pour dépréciation d'actifs circulants (139,70 €) ;
- la suppression de la subvention d'équilibre versée par le budget général (- 16 800 €).

Total des recettes : 166 518,28 €

En investissement :

En dépenses :

- l'ajustement des crédits nécessaires à la réalisation des travaux et

prestations (563 656,87 €) ;

Total des dépenses : 563 656,87 €

En recettes :

- l'affectation du résultat reporté d'investissement 2019 telle qu'adoptée en conseil le 21 juillet 2020 (1 099 353,59 €) ;
- le virement complémentaire de la section de fonctionnement (166 518,28 €) ;
- la suppression de l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (- 702 215 €).

Total des recettes : 563 656,87 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe immobilier Innoprod tel que détaillé en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_127 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE EAU
POTABLE

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_127 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Après adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues pour certains budgets à l'issue de l'adoption des comptes administratifs (conseil du 21 juillet 2020).

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 464 793,09€ en fonctionnement et à 5 598 897,51 € en investissement.

Il prévoit les inscriptions budgétaires suivantes :

En fonctionnement :

En dépenses :

- l'inscription des crédits nécessaires au paiement de la prime « COVID » versée aux agents de la collectivité (+ 8 700 €) ;
- l'inscription de la provision pour dépréciation des actifs circulants (+ 277 115,52 €) ;
- l'ajustement du virement à la section d'investissement (2 178 977,57 €).

Total des dépenses : 2 464 793,09 €

En recettes :

- l'intégration des résultats transférés par les communes (2 464 793,09 €) ;

Total des recettes : 2 464 793,09 €

En investissement :

En dépenses :

- les restes à réaliser 2019 (5 598 897,51 €) ;

Total des dépenses : 5 598 897,51 €

En recettes :

- les restes à réaliser 2019 (2 377 915,56 €) ;
- l'intégration des résultats transférés par les communes (1 266 496,14 €) ;
- le virement complémentaire de la section de fonctionnement (2 178 977,56 €)
- la réduction de l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (- 224 491,76 €). A l'issue de ce budget supplémentaire le montant de l'emprunt d'équilibre s'élève à 4 417 736,39 €.

Total des recettes : 5 598 897,51 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe eau potable tel que détaillé en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_128 : AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS PAR LA COLLECTIVITÉ

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_128 : AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS PAR LA COLLECTIVITÉ

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Suite au transfert de la compétence eau potable, prévu à titre obligatoire pour toutes les agglomérations par la Loi Notré, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a créé un budget annexe eau potable à compter du 1er janvier 2020 (régie à simple autonomie financière) sur le périmètre des 4 communes qui géraient précédemment ce service en régie (Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry).

Le Conseil communautaire a délibéré le 9 octobre 2019 sur l'application de la méthode de l'amortissement linéaire au prorata temporis, sur l'amortissement par composant au cas par cas et sur les durées d'amortissement.

Il convient de mettre à jour le tableau annexé à la présente délibération afin d'intégrer les spécificités des biens amortis sur le budget annexe eau potable.

Le champ d'application des amortissements des communes et de leurs établissements publics est défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Dans ce cadre, les communes procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- Des œuvres d'art ;
- Des terrains (autres que les terrains de gisement) ;
- Des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation ;
- Des immobilisations remises en affectation ou à disposition ;
- Des agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbres et d'arbustes) ;
- Des immeubles non productifs de revenus.

Les communes et leurs établissements publics n'ont pas l'obligation d'amortir les bâtiments publics et les réseaux et installations de voirie.

En outre, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, à l'exception :

- Des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- Des frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de cinq ans ;
- Des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ;
- Des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas

d'échec du projet d'investissement ;

- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :
 - Cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériels ou des études,
 - Trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations,
 - Quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : ligne à grande vitesse, routes nationales, réseaux très haut débit ...).

Pour les autres catégories de dépenses, les durées d'amortissement correspondent à la durée probable d'utilisation.

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer au budget annexe eau potable des durées d'amortissement harmonisées par rapport à l'ensemble des budgets de l'agglomération et d'amortir les biens spécifiques à l'exercice de la compétence eau potable selon leurs durées probables d'utilisation.

Il convient également de compléter le tableau des durées d'amortissement pour prendre de nouveaux biens intégrés au patrimoine de l'agglomération et amortissables notamment l'installation Biogaz à la STEP Madeleine.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'instruction comptable M57,

VU la délibération DEL2018_161 adoptant la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2019,

VU la délibération DEL2019_142 adoptant l'application de l'amortissement linéaire au prorata temporis et les durées d'amortissement,

VU le tableau des durées d'amortissement ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le 02/10/2020

 SLO

ID : 081-248100737-20200929-DEL2020_128-DE

DECIDE l'application des durées d'amortissement présentées en annexe à compter de 2020 (biens entrant dans l'actif en 2020).

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_129 : MISE À JOUR DES PROVISIONS

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_129 : MISE À JOUR DES PROVISIONS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La constitution de provision comptable est une dépense obligatoire (article L.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT)) dont le champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du CGCT.

La constatation des provisions doit permettre à l'Agglomération d'enregistrer comptablement la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice. Ainsi, le passif de la collectivité sera fiabilisé, le résultat de l'exercice sera considéré « sincère » au regard de la règle de l'équilibre et traduira la capacité de l'Agglomération à faire face à ses probables obligations futures.

Les provisions sont obligatoires et doivent être constituées sur la base de la survenance de risques réels selon les dispositions suivantes :

- En cas de litige : dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;
- Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par la collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation estimé par la collectivité ;
- Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'informations communiqués par le comptable public ;
- En dehors, de ces cas, la collectivité peut décider de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré.

Par délibération n° 6/2006 du 28 mars 2006, l'agglomération a choisi le système des provisions budgétaires. Les provisions donnent lieu à l'émission d'un mandat d'ordre en section de fonctionnement (compte 68xx) qui a pour contrepartie une recette d'ordre d'investissement (compte 15xx) d'un montant équivalent. La provision n'affecte donc pas le résultat global de clôture (opération d'ordre équilibrée en dépense et en recette).

Actuellement, le stock de provisions par nature de risque est le suivant :

Nature de la provision	Domaine	Budget	Montant de la provision
Provisions pour litiges et contentieux	Dommages aux biens	Général	215 900,00 €
	Exécution marché public	Général	154 500,00 €
	Ressources humaines	Général	2 500,00 €
	TOTAL PROVISION POUR CONTENTIEUX		372 900,00 €
Provisions pour dépréciations comptes	Finances	Général	24 350,18 €
	Finances	Transports urbains	22,00 €
	Finances	Assainissement non collectif	1 216,60 €
	Finances	Assainissement collectif	218 018,44 €
	Finances	Parking	62,80 €
	Finances	Immobilier Innoprod	2 882,91 €
	TOTAL PROVISION POUR DEPRECIATIONS COMPTES		246 552,93 €

I. Mise à jour des provisions constituées pour litiges en tenant compte des clôtures et des ouvertures de procédures.

Deux litiges en matière de ressources humaines sont en cours et nécessitent la création de provisions pour un montant global de 25 325 €. Il convient également de provisionner pour deux procédures d'urbanisme un montant de 4 000 €.

Un contentieux en matière de TEOM au titre de l'exercice 2019 est en cours, il convient donc de provisionner le risque à hauteur de 11 400 €.

En matière d'assainissement collectif, une procédure d'appel est en cours sur un litige concernant un branchement. Le risque est évalué à 5 200 €.

Enfin, le jugement concernant un litige en matière de travaux exécutés dans le cadre d'un marché public a été rendu le 30 juin 2020. Il condamne l'Agglomération à verser une somme 21 098,18 €. La provision constituée en 2017 d'un montant de 154 500 € peut donc être reprise.

Ces différents éléments ont permis de définir les montants à provisionner ou à reprendre sur les différents budgets selon le tableau ci-dessous :

Nature de la provision	Domaine	Budget	Montant de la reprise de provision	Montant de la provision
Provisions pour litiges et contentieux	Exécution marché public	Général	154 500,00 €	
	TEOM	Général		11 400,00 €
	Urbanisme	Général		4 000,00 €
	Ressources humaines	Général		25 325,00 €
	<i>Total budget général</i>		154 500,00 €	40 725,00 €
	Assainissement collectif	Assainissement collectif		5 200,00 €
	TOTAL PROVISION POUR CONTENTIEUX		154 500,00 €	45 925,00 €

A l'issue du Bureau communautaire le stock de provisions pour litiges et contentieux sera le suivant :

Nature de la provision	Domaine	Budget	Montant de la provision
Provisions pour litiges et contentieux	Dommages aux biens	Général	215 900,00 €
	TEOM	Général	11 400,00 €
	Urbanisme	Général	4 000,00 €
	Ressources humaines	Général	27 825,00 €
	<i>Total budget général</i>		259 125,00 €
	Assainissement collectif	Assainissement collectif	5 200,00 €
	TOTAL PROVISION POUR		264 325,00 €

II Mise à jour des provisions constituées pour dépréciation des comptes de redevables

Il convient aujourd'hui de remettre à jour les provisions constituées pour dépréciation des comptes de redevables en intégrant notamment les créances non recouvrées au titre de l'exercice 2019.

Une évaluation des provisions ou des reprises de provisions à effectuer a été menée conjointement avec la trésorerie d'Albi Ville et Périphérie.

En fonction de l'antériorité des créances et des budgets, différents cas de figure ont été distingués :

- Sur l'ensemble des budgets de la collectivité, il est proposé de provisionner 100% des restes à recouvrer (RAR) pour les titres émis jusqu'au 31 décembre 2017.
- Pour le budget général, toutes les créances non recouvrées postérieures à 2017 et supérieures à 400 € ont été étudiées individuellement.
- Pour les budgets annexes hors assainissement collectif, toutes les créances émises depuis 2018 ont été étudiées individuellement.
- Pour le budget annexe assainissement collectif, cette évaluation s'est basée sur une étude approfondie des créances supérieures à 1 000 €. Pour les créances inférieures à 1 000 € le montant des provisions à constituer a été estimé en fonction des taux d'admission en non-valeur constatés depuis 2010.

Par ailleurs, il convient également de constituer un stock de provisions sur le budget annexe eau potable. Les créances non recouvrées rattachées à des titres émis avant le 1er janvier 2020 ont été conservées par les communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry. Les éventuelles admissions en non-valeur seront comptabilisées sur le budget principal des communes. Dans la mesure où les résultats des budgets annexes de l'eau au 31 décembre 2019 ont été transférés à l'Agglomération, nous sommes tenus de rembourser aux communes les éventuelles admissions en non-valeur qu'elles auront à comptabiliser dans les mois à venir pour l'eau potable. C'est à ce titre qu'il convient de comptabiliser une provision.

La provision du budget annexe eau potable a été estimée sur la base des restes à recouvrer de chaque commune au 1er juillet 2020 et des taux de provisionnement retenus sur le budget annexe assainissement collectif.

Ces différentes évaluations ont permis de définir les montants à provisionner ou à reprendre sur les différents budgets selon le tableau ci-dessous :

Nature de la provision	Domaine	budget	Montant de la reprise de provision	Montant de la provision
Provision pour dépréciations comptes	Finances	Général	3 736,27 €	- €
	Finances	Transport	- €	- €
	Finances	Assainissement collectif	143 303,46 €	176 494,79 €
	Finances	Assainissement non collectif	- €	664,67 €
	Finances	Parking	- €	128,47 €
	Finances	Immobilier Innoprod	139,70 €	- €
	Finances	Eau Potable	- €	277 115,52 €
	TOTAL		147 179,43 €	454 403,45 €

Après prise en compte de ces propositions, le stock de provisions pour dépréciation des comptes de redevables s'élèvera à 553 776,95 € sur l'ensemble des budgets (stock au 01/09/2020 : 246 552,93 € - reprises de provisions : 147 179,43 € + nouvelles provisions à constituer : 454 403,45 €).

Voici le détail du stock de provisions pour dépréciation de comptes de redevables par budget à l'issue du bureau communautaire :

Nature de la provision	Domaine	budget	Stock de provision à l'issue du conseil communautaire
Provision pour dépréciations comptes	Finances	Général	20 613,91 €
	Finances	Transport	22,00 €
	Finances	Assainissement collectif	251 209,77 €
	Finances	Assainissement non collectif	1 881,27 €
	Finances	Parking	191,27 €
	Finances	Immobilier Innoprod	2 743,21 €
	Finances	Eau Potable	277 115,52 €
	TOTAL		553 776,95 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2321-2 et R.2321-2,

VU la délibération n°6/2006 du Conseil communautaire du 28 mars 2006 optant pour le régime optionnel des provisions budgétaires,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

1 abstention(s)

Monsieur Frédéric CABROLIER

DÉCIDE de constituer de nouvelles provisions pour dépréciations de comptes de redevables à hauteur de 454 403,45 €.

DÉCIDE de constituer de nouvelles provisions pour contentieux à hauteur de 45 925 €.

DÉCIDE de reprendre les provisions pour dépréciations de comptes de redevables constituées en 2017, 2018 et 2019 à hauteur de 147 179,43 €.

DÉCIDE de reprendre une provision de 154 500 € suite à l'extinction d'un contentieux.

PRÉCISE que la répartition par budget est la suivante :

Nature de la provision	Domaine	Budget	Montant de la reprise de provision	Montant de la provision
Provisions pour litiges et contentieux	Dommages aux biens	Général	154 500,00 €	
	TEOM	Général		11 400,00 €
	Urbanisme	Général		4 000,00 €
	ressources humaines	Général		25 325,00 €
	<i>Total budget général</i>		154 500,00 €	40 725,00 €
	Assainissement collectif	Assainissement collectif		5 200,00 €
	TOTAL PROVISION POUR CONTENTIEUX		154 500,00 €	45 925,00 €

Nature de la provision	Domaine	budget	Montant de la reprise de provision	Montant de la provision
Provision pour dépréciations comptes	Finances	Général	3 736,27 €	- €
	Finances	Transport	- €	- €
	Finances	Assainissement collectif	143 303,46 €	176 494,79 €
	Finances	Assainissement non collectif	- €	664,67 €
	Finances	Parking	- €	128,47 €
	Finances	Immobilier Innoprod	139,70 €	- €
	Finances	Eau Potable	- €	277 115,52 €
	TOTAL		147 179,43 €	454 403,45 €

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
 Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_130 : PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS
AUX FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_130 : PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS
URBAINS AUX FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Au sein de la communauté d'agglomération, la compétence transports urbains est assurée par le service transports urbains et l'ensemble des opérations budgétaires est inscrit dans le budget annexe correspondant.

Ce service bénéficie en outre pour certaines missions spécifiques du support logistique des services relevant de l'administration générale de la collectivité.

Dans un souci constant de transparence et afin de calculer au plus juste le coût de ce service public à caractère industriel et commercial, il convient de faire rembourser chaque année, par le budget annexe transports urbains, les frais d'administration générale supportés par le budget principal de la communauté d'agglomération.

Ces frais sont précisément calculés grâce à la ventilation des charges dans le logiciel comptable et en fonction de l'affectation réelle des agents concernés au sein des services ressources de la collectivité.

Au vu du compte administratif 2019, en fonction des critères de répartition retenus, le montant de la participation du budget annexe transports urbains au budget principal de la communauté d'agglomération est établi comme suit :

Frais de personnel d'administration générale	: 152 404,87 €
Frais d'administration générale (charges générales)	: 14 511,41 €
TOTAL : 166 916,28 €	

Le détail de ce calcul est joint à la présente note.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter ce montant au titre du remboursement des frais d'administration générale par le budget annexe transports urbains pour l'année 2019, sachant que les opérations comptables correspondantes seront imputées sur les comptes de l'exercice budgétaire en cours (2020).

Le Conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer la participation du budget annexe transports urbains au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au titre de l'année 2019, à 166 916,28 €

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transports urbains de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_131 : PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
COLLECTIF AUX FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_131 : PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUX FRAIS D'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Au sein de la communauté d'agglomération, la compétence assainissement collectif est assurée par la régie d'assainissement et l'ensemble des opérations budgétaires est inscrit dans le budget correspondant.

Ce service bénéficie en outre pour certaines missions spécifiques du support logistique des services relevant de l'administration générale de la collectivité.

Dans un souci constant de transparence et afin de calculer au plus juste le coût de ce service public à caractère industriel et commercial, ainsi que le montant de la redevance assainissement due par l'utilisateur, il convient de faire rembourser chaque année, par le budget annexe assainissement collectif, les frais d'administration générale supportés par le budget principal de la communauté d'agglomération.

Ces frais sont précisément calculés grâce à la ventilation des charges dans le logiciel comptable et en fonction de l'affectation réelle des agents concernés au sein des services ressources de la collectivité.

Au vu du compte administratif 2019, en fonction des critères de répartition retenus, le montant de la participation du budget annexe assainissement collectif au budget principal de la communauté d'agglomération est établi comme suit :

Frais de personnel d'administration générale	:	118 460,88 €
Frais d'administration générale (charges générales)	:	12 073,83 €

TOTAL : 130 534,72 €

Le détail de ce calcul est joint à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter ce montant au titre du remboursement des frais d'administration générale par le budget annexe assainissement collectif pour l'année 2019, sachant que ce remboursement sera imputé sur les comptes de l'exercice budgétaire en cours (2020).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer la participation du budget annexe assainissement collectif au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au titre de l'année 2019, à 130 534,72 €

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe assainissement collectif en cours (2020).

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_132 : PRISE EN COMPTE DES FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DANS LE CALCUL DE LA TEOM

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_132 : PRISE EN COMPTE DES FRAIS D'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DANS LE CALCUL DE
LA TEOM**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le service de collecte et de traitement des déchets assure directement l'ensemble des opérations budgétaires liées à la compétence, mais bénéficie en outre, pour certaines missions spécifiques, du support logistique des services relevant de l'administration générale de la collectivité.

Dans un souci constant de transparence et afin de calculer au plus juste le coût de ce service public dont l'équilibre budgétaire est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il convient de prendre en compte chaque année, dans le calcul des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), les frais d'administration générale correspondants.

Ces frais sont précisément calculés grâce à la ventilation des charges dans le logiciel comptable et en fonction de l'affectation réelle des agents concernés au sein des services ressources de la collectivité.

Au vu du compte administratif 2019, en fonction des critères de répartition retenus, le montant des frais d'administration générale qui doit être pris en compte dans le calcul du coût de la compétence de collecte et de traitement des déchets est établi comme suit :

Frais de personnel d'administration générale	: 160 057,53 €
Frais d'administration générale (charges générales)	: 17 154,21 €
TOTAL	: 177 211,74 €

Le détail de ce calcul est joint à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter ce montant au titre de la prise en compte des frais d'administration générale dans le calcul de la TEOM pour l'exercice en cours (2020).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer le montant de la prise en charge des frais d'administration générale dans le calcul de la TEOM, au titre de l'année 2019, à 177 211,74 €.

DIT QUE ce montant sera répercuté sur le montant nécessaire à l'équilibre du prochain budget de la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_133 : ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTE

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_133 : ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La Trésorerie d'Albi-ville et Périphérie vient de nous transmettre des états de taxes et produits irrécouvrables portant sur les exercices 2013 à 2020 pour le budget principal, le budget annexe parking, le budget annexe assainissement non collectif et le budget annexe assainissement collectif.

Les sommes qui n'ont pu être recouvrées concernant des titres de recettes dont le montant unitaire est inférieur au seuil de poursuites (7,8%), ou pour lesquels malgré les poursuites engagées et les relances effectuées, la trésorerie n'a pu obtenir de paiement de la part des tiers (36,4%), ou encore en raison de l'absence d'une adresse postale fiable pour joindre les redevables (5,1%).

Ces écritures d'annulation sont également nécessaires après que des décisions d'effacement de dette aient été prises suite à des procédures de surendettement et suite aux procédures de liquidation (50,7%).

Monsieur le Trésorier d'Albi nous demande d'effectuer pour chacun de ces titres un mandat de régularisation sur les budgets concernés.

Sur 3 085 titres à annuler au total, 3 042 concernent l'assainissement collectif pour un montant de 78 096,78 € TTC soit 71 001,22 € HT. Ce sont majoritairement des prestations relatives à la perception de la redevance assainissement collectif (99 % des demandes sur le budget assainissement collectif).

Ces recettes non recouvrées au titre de la redevance assainissement représentent 0,21 % du total des montants encaissés sur la même période.

TITRES EMIS ENTRE 2014 ET 2019 POUR LES REDEVANCES 70611 + 706121 EN € HT	ADMISSION EN NON VALEUR REDEVANCE EN € HT	PART
33 163 688 €	70 750 €	0,21%

Les admissions en non-valeur sur l'exercice 2019 concernent principalement des factures émises par la ville d'Albi en 2018 (rôles des « impayés » émis en 2019).

Concernant les recettes non recouvrées sur le budget général (10,8 % de la somme totale), ce sont des prestations relatives à la collecte des ordures ménagères (40,6%), aux médiathèques (1,3%), au chenil (0,6%), ainsi qu'au paiement de sinistres intervenus à la piscine (54,6%) et sur la voirie (2,9%).

BUDGET	N° Liste	Années	Nombre de titres	Montant total HT	Montant total TTC
GENERAL	4070091433	2016-2020	34	9 552,90 €	9 552,90 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	4443110533	2016-2018	6	441,35 €	485,48 €
PARKING	4119950233	2017-2018	3	13,58 €	16,30 €
ASS. COLLECTIF	4237120233	2019	50	3 493,24 €	3 842,56 €
	4172250233	2019	82	3 891,16 €	4 280,28 €
	4015930233	2019	50	4 175,37 €	4 592,91 €
	4492820833	2018-2019	70	1 780,70 €	1 958,77 €
	4455960233	2018	93	3 425,72 €	3 768,29 €
	4012930233	2017-2018	112	2 265,50 €	2 492,05 €
	4013730233	2017	101	3 255,95 €	3 581,55 €
	4015730233	2018	91	3 193,88 €	3 513,27 €
	4026350233	2017	104	2 605,75 €	2 866,33 €
	4027360233	2013-2016	35	5 016,68 €	5 513,82 €
	4030770233	2018	93	4 767,33 €	5 244,06 €
	4031790233	2017	98	1 945,83 €	2 140,41 €
	4069660533	2018	97	4 210,66 €	4 631,73 €
	4103320833	2018	79	3 679,44 €	4 047,38 €
	4181660833	2018	103	2 759,02 €	3 034,92 €
	4330940833	2018	97	3 519,51 €	3 871,46 €
	4355750533	2017-2019	112	1 260,27 €	1 386,26 €
	4397180233	2017-2019	118	928,87 €	1 021,76 €
	4426040233	2017	109	1 677,33 €	1 845,06 €
	4426450533	2018	114	1 775,22 €	1 952,74 €
	4432270233	2017	112	2 248,05 €	2 472,86 €
	4433271433	2017	122	2 035,95 €	2 239,55 €
	4444720533	2017	53	695,64 €	765,20 €
	4446130533	2018	103	708,15 €	778,96 €
	4450140233	2018	100	794,00 €	873,40 €
	4451560533	2017-2018	100	681,43 €	749,57 €
	4453160233	2018	95	631,09 €	694,20 €
	4455360533	2018	96	660,04 €	726,04 €

	4457170533	2018	98	658,45 €	724,29 €
	4458970833	2018	102	688,37 €	757,21 €
	4450540233	2017-2018	97	501,45 €	551,60 €
	4455360833	2015 ; 2017	100	711,08 €	782,19 €
	4458190833	2015 ; 2017	56	360,09 €	396,10 €
Total assainissement			3 042	71 001,22 €	78 096,78 €
TOTAL ENSEMBLE DES BUDGETS			3 085	81 009,14 €	88 151,55 €

Il faut enfin signaler que dans 2 932 cas sur 3 085 (soit 95 %), les montants dus sont inférieurs à 100 €, ce qui amène la trésorerie à ne pas engager de poursuites au-delà des relances réglementaires.

Compte tenu du caractère irrécouvrable de ces sommes, la trésorerie demande à la communauté d'agglomération d'émettre en non valeur les sommes indiquées, conformément aux états transmis, et pour le montant total de 88 151,55 € TTC.

Des crédits budgétaires sont prévus à cet effet au budget 2020.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur de monsieur le Trésorier d'Albi ville et périphérie,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE l'admission en non valeur de créances irrécouvrables à hauteur de 88 151,55 € TTC : 9 552,99 € TTC pour le budget général, 441,35 € HT (485,48 € TTC) pour le budget annexe assainissement non collectif, 13,58 € HT (16,30 € TTC) pour le budget annexe parking et 71 001,22 € HT (78 096,78 € TTC) pour le budget annexe assainissement collectif.

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le 02/10/2020

 SLO

ID : 081-248100737-20200929-DEL2020_133-DE

DIT QUE les crédits sont prévus sur les différents budgets de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_134 : FONDS DE CONCOURS VERSÉ PAR LA COMMUNE D'ARTHÈS
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE
MUTUALISÉE

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_134 : FONDS DE CONCOURS VERSÉ PAR LA COMMUNE D'ARTHÈS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE MUTUALISÉE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Suite au transfert de la compétence eau potable, prévu à titre obligatoire pour toutes les agglomérations par la Loi NOTRé, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a créé un budget annexe eau potable à compter du 1er janvier 2020 (régie à simple autonomie financière) sur le périmètre des 4 communes qui géraient précédemment ce service en régie (Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry).

Le transfert de la compétence eau potable à la communauté d'agglomération de l'Albigeois au 1er janvier 2020 a entraîné la clôture des budgets annexes eau potable des communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry au 31 décembre 2019.

S'agissant d'un service public industriel et commercial, financé intégralement par les usagers sans subvention du budget principal, il a été décidé par délibération concordante des communes et de l'Agglomération que les résultats des comptes administratifs 2019 seraient transférés à l'Agglomération à compter du 1er janvier 2020, afin de financer les investissements engagés par les communes.

Par ailleurs, dans la mesure où le service des eaux d'Arthès n'était pas assujéti à la TVA, il a été convenu, par délibérations du conseil communautaire (17 décembre 2019) et du conseil municipal d'Arthès (19 décembre 2019), que la commune d'Arthès verserait une participation financière à l'agglomération équivalente au FCTVA perçu par la commune en 2020 au titre des investissements réalisés par la commune sur son budget annexe eau potable en 2019, afin de ne pas augmenter en 2020 les tarifs d'eau potable et de financer les travaux d'investissement transférés à l'agglomération.

Cette participation financière prendra la forme d'un fonds de concours affecté à la construction de la station de production d'eau potable mutualisée.
Il s'élèvera à 124 838,03 €.

Pour rappel, l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi NOTRe du 7 août 2015 qui prévoit, notamment, le transfert obligatoire de la compétence eau potable à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2020 ;

VU les articles L. 2224-1 et L 2224-2 du code général des collectivités territoriales qui précisent l'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de la station de production d'eau potable mutualisée nécessite le versement d'un fonds de concours de la commune d'Arthès pour ne pas entraîner une augmentation excessive du tarif de l'eau potable sur cette commune ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'accepter le fonds de concours de la commune d'Arthès d'un montant de 124 838,03 euros, pour la construction d'une station de production d'eau potable.

AUTORISE madame la présidente à signer la convention ci-jointe.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_135 : DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_135 : DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

L'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales indique que les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des communautés d'agglomération.

Dans les 3 mois suivant son renouvellement, le Conseil communautaire délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Cette formation ne peut être assurée que par des organismes qui ont reçu l'agrément préalable du ministère de l'intérieur.

L'article L.2123-13 du code général des collectivités territoriales énonce qu'«indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures prévus aux articles L.2123-1, L.2123-2 et L.2123-4, les membres du conseil municipal qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation. Ce congé est fixé à dix huit jours par élu pour la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection ».

Par ailleurs l'article L.2123-14 énonce que «les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement. Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation prévu par la présente section sont compensées par la commune dans la limite de dix huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure. Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal (...). Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune ».

Enfin, l'article L.2123-12-1 énonce que « les membres du conseil municipal bénéficient chaque année d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures, cumulable sur toute la durée du mandat. (...) La mise en œuvre du droit individuel à la formation relève de l'initiative de chacun des élus et peut concerner des formations sans lien avec l'exercice du mandat ».

Le Conseil communautaire est invité à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, à en déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Il est donc proposé de retenir les dispositions suivantes :

Le plan de formation pluriannuel prend en compte

- les besoins collectifs (statut de l'élu, fondamentaux de l'action publique locale, budget et finances , conduite de projet, comment travailler avec les différents services et agents pour réaliser les projets, ...),
- les besoins individuels (en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,...) et l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, assurer son rôle d'élu, ...).

Pour cette première année, il est essentiellement assuré en interne, sur proposition des services et inscription des élus aux sessions proposées.

Les demandes de formation doivent être formalisées au moment de la préparation budgétaire. Les éventuelles demandes ultérieures pourront être satisfaites en fonction des crédits disponibles.

Le montant alloué à ces formations est de 8 000 € pour l'année 2020. Ce montant est déterminé annuellement au moment du vote du budget.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE les orientations données au droit à la formation des élus telles que présentées ci-dessus

ALLOUE au budget 2020 un crédit de dépenses de formation des élus de 8 000€.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_136 : CONVENTIONNEMENT RELATIF À L'INTERVENTION DU
SERVICE COMMUN DES RESSOURCES HUMAINES POUR LE COMPTE DU
SYNDICAT MIXTE SUP'ALBITARN

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_136 : CONVENTIONNEMENT RELATIF À L'INTERVENTION
DU SERVICE COMMUN DES RESSOURCES HUMAINES POUR LE COMPTE
DU SYNDICAT MIXTE SUP'ALBITARN**

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Le service commun ressources humaines a été créé le 1er janvier 2015, initialement entre la communauté d'agglomération et les communes d'Albi et de Terssac.

La commune d'Albi assurait, avant la création du service commun, des missions pour le compte du syndicat mixte Sup'Albi Tarn : paye, suivi des situations individuelles en lien avec le centre de gestion, conseil en matière de ressources humaines.

A la création du service commun, l'Agglomération a conclu une convention avec le syndicat mixte Sup'Albi Tarn pour assurer les missions antérieurement exécutées par la ville d'Albi.

Celle-ci arrive à échéance et il convient par conséquent de renouveler, pour une durée de 5 ans, le conventionnement entre la communauté d'agglomération et le syndicat mixte Sup'Albi Tarn.

Les missions exercées par le service commun pour le compte de cet établissement sont inchangées.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le renouvellement de la convention de prestation de services en matière de gestion des ressources humaines entre la communauté d'agglomération et le syndicat mixte Sup'Albi Tarn pour une durée de 5 ans, soit de 2020 à 2024.

APPROUVE le projet de convention ci-annexé.

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, featuring the letters 'SLO' in a bold, sans-serif font, followed by a stylized blue wave or arrow pointing to the right.

ID : 081-248100737-20200929-DEL2020_136-DE

AUTORISE madame la présidente à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_137 : COMPOBAIE - ACQUISITION DU SIÈGE DE L'ENTREPRISE À
DES FINS DE MISE EN LOCATION

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_137 : COMPOBAIE - ACQUISITION DU SIÈGE DE L'ENTREPRISE À DES FINS DE MISE EN LOCATION

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

La société Compobaie Solutions est une société par actions simplifiée à associé unique en activité depuis 48 ans.

Localisée à Marssac-sur-Tarn, l'entreprise développe et commercialise des éléments en béton pour la construction de maisons individuelles et de logements résidentiels, ainsi que des menuiseries aluminium et pvc. Compobaie dispose de cinq usines de production à Marssac-sur-Tarn, Yssingeaux, Réalmont, Puygouzon, Villeneuve-les-Béziers. Elle compte 130 salariés et son siège social est situé à Marssac-sur-Tarn.

L'entreprise, en procédure de sauvegarde depuis décembre 2019 et, sauf décision contraire du tribunal de commerce, jusqu'au 10 décembre 2020, a été cédée début 2020 par le fonds d'investissement Platina Participations au fondateur de l'entreprise, monsieur Jacques Anglade.

Une stratégie de repositionnement a été engagée par le repreneur pour relancer l'activité à court terme : recentrage de l'activité sur ses "fondamentaux", à savoir la production/commercialisation de blocs béton, et abandon de la stratégie de diversification opérée par l'ancien dirigeant qui visait à avoir une base de clientèle plus orientée vers les grands groupes (Vinci, Kauffmann et Broad, ...) et s'appuyait sur une offre de services très large incluant la fabrication et la pose d'huissières métalliques. Il s'est avéré en effet que ces grands groupes, du fait de leur stratégie de paiement différé, étaient en partie à la source des problèmes de trésorerie de Compobaie.

Monsieur Anglade et ses proches ont financé l'acquisition de l'entreprise et l'apurement d'une partie des dettes grâce à leur apport personnel et les concours bancaires.

L'entreprise a obtenu, en sus, un accord de financement/trésorerie de 750k€ de la part de la Région. L'acompte a été versé au printemps et le solde a vocation à l'être courant octobre.

Enfin, les fournisseurs de l'entreprise ont consenti, quant à eux et à l'unanimité, un abandon de créances à hauteur de 70%.

Monsieur Anglade qui sait qu'il va devoir faire face à des échéances financières importantes d'ici la fin de l'année, s'est vu opposer un refus d'obtention d'un PGE (Prêt Garanti par l'Etat), au motif que l'entreprise était sous le coup d'une procédure collective au moment de la demande.

L'entreprise estime nécessaire de sortir de cette procédure avant le 31 décembre 2020, dernière échéance connue pour les demandes visant à bénéficier des

dispositifs de l'Etat (PGE, avances remboursables...) liés à la relance de l'économie.

Du fait du passif particulièrement élevé, le plan validé avec le tribunal de commerce prévoit notamment la cession d'actifs immobiliers de Compobaie. Afin de respecter les conditions de sortie du plan de sauvegarde, les dirigeants estiment qu'il faudrait qu'au moins deux des sites en leur possession, parmi les quatre dont ils sont propriétaires, soient vendus avant la fin de l'année. Le site de Villeneuve-les-Béziers devrait être le premier à être cédé ; les démarches étant, à ce jour, très avancées.

L'entreprise a sollicité l'agglomération en vue d'une possible acquisition du siège administratif, pour lequel le crédit-bail arrive à son terme. Ce bâtiment est situé sur la parcelle AB 238 d'une superficie de 5717 m² sur la zone d'activité la Vialette à Marssac-sur-Tarn. L'immeuble à usage professionnel d'une superficie de 686 m² comprend au rez-de-chaussée: un accueil (showroom), 8 bureaux, une salle d'archives, une salle de réunion, un dépôt et une salle de repos et à l'étage, 11 bureaux. L'emprise foncière de la parcelle comprend également un parking servant à accueillir les salariés et les visiteurs.

Afin d'accompagner le projet de reprise de l'entreprise, il est proposé d'acquérir cet ensemble pour un montant de 617 400 euros (conforme à l'estimation des Domaines) en vue de le mettre en location au profit de Compobaie. L'acquisition effective et la mise en location ne pourront intervenir qu'après le 23 novembre 2020, date à laquelle Compobaie en sera devenu officiellement propriétaire.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'estimation de France Domaines du 21 septembre 2020,

VU l'avis favorable du Bureau du 22 septembre 2020,

CONSIDÉRANT le caractère impérieux de l'accompagnement à la sauvegarde des emplois et la contribution de cette entreprise au développement économique du territoire,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition, à la société Compobaie, de l'ensemble foncier et immobilier occupé par la parcelle AB 238 sur la zone d'activité la Vialette à Marssac, au prix de 617 400 €, et ce en vue de sa mise en location au profit de l'entreprise.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

PRÉCISE que les conditions de location seront soumises à un prochain Conseil communautaire.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_138 : ZAC ECO²RIEUMAS – CESSION DE PARCELLES À LA SOCIÉTÉ
FEMIL

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_138 : ZAC ECO²RIEUMAS – CESSION DE PARCELLES À LA SOCIÉTÉ FEMIL

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

La société Femil est une société à responsabilité limitée active depuis 32 ans. Située à Lombers (81120), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la conception et fabrication d'abris fixes et mobiles pour les secteurs de l'industrie, du médical, du BTP, de la défense... L'entreprise emploie 43 salariés.

La société, qui investit dans la Recherche & Développement avec l'appui d'une société d'ingénierie toulousaine, a développé des panneaux techniques particulièrement innovants, particulièrement adaptés pour des constructions antisismiques, sujettes à des effets du climat comme la sécheresse...

Monsieur Prats, gérant de la société, a décidé de regrouper ses activités traditionnelles de construction d'abris et celle, plus innovante, de fabrication de panneaux sur un nouveau site. Plusieurs territoires sur l'axe Toulouse-Albi ont été mis en concurrence.

L'entreprise nous a indiqué être intéressée par les lots 32 et 33 sur la future Tranche 4 de la ZAC Eco²Rieumas d'une surface respective de 6 340 m² et 14 540 m².

Dans un premier temps, monsieur Prats projette d'y transférer l'activité réalisée sur Lombers puis, dans un second temps, d'y implanter l'unité de fabrication des panneaux techniques.

D'une surface de 4 800 m², le bâtiment sera composé d'un atelier pour la fabrication des abris fixes et mobiles et de bureaux pour la conception par le bureau d'étude.

L'entreprise prévoit des investissements à hauteur de 4 000 000 € pour développer son outil et conforter son positionnement stratégique de développement. Elle envisage de créer 12 emplois supplémentaires sur les 3 prochaines années.

Le prix de référence de ces terrains est de 39 € H.T./m², conformément à la délibération du 17 décembre 2019 sur les principes tarifaires de la ZAC Eco²Rieumas. L'avis de France Domaine reprend le tarif de référence délibéré par l'Agglomération pour le terrain considéré, soit 39€ HT/m².

Toutefois, au vu de la surface concernée par le projet, du nombre d'emplois industriels arrivant sur le territoire (43) ou créés (12) sans compter les emplois induits (3 emplois indirects et induits pour 1 emploi industriel), il est proposé de :

- vendre le lot 33 de la ZAC Eco²Rieumas, d'une surface d'environ 14 540 m²

au prix de 21 € H.T/m², taxe en sus

- réserver le lot 32 sur 5 années sous la forme d'une promesse unilatérale de vente pour un projet de rapatriement de l'activité Unit Product sur le site de Rieumas à plus long terme.

La remise est motivée par la nécessité d'appuyer les projets de création d'activités productives et innovantes sur le territoire, par l'enjeu fort pour le territoire de faire venir des activités nouvelles, par le volume net de création d'emplois et par l'effet de levier de l'octroi de cette aide effectuée sous forme de réfaction sur le prix du foncier sur le montant des aides régionales.

Le rabais sur le prix de vente correspond à une aide à l'immobilier évaluée à 261 720 €. Cette attribution permettra à l'entreprise d'obtenir une aide complémentaire de la Région sur le volet immobilier.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'estimation du service des domaines du 21 janvier 2020,

VU l'avis favorable du Bureau du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente, à la société Fémil, ou à toute autre personne morale s'y substituant, du lot n°33 de la ZAC Eco² Rieumas, pour une surface globale estimée à 14 540 m² avant arpentage, à des fins de construction d'un bâtiment industriel.

FIXE le prix de cession de 21 € HT/m² TVA sur marge en sus, soit une transaction de 305 340 €, TVA sur marge en sus.

APPROUVE la signature d'une promesse unilatérale de vente, valable cinq ans à compter de la date de signature, du lot n°32 d'une surface estimée à 6 340 m² avant arpentage, au profit de la société Fémil ou tout autre personne morale s'y substituant sous réserve et au tarif de 21 € HT/m² TVA sur marge en sus.

AUTORISE la région Occitanie Pyrénées Méditerranée à participer en co-financement à l'aide à l'immobilier d'entreprises décidée par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois en faveur de l'entreprise.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_139 : ZAC ECO²RIEUMAS – CESSION DE PARCELLES À LA SOCIÉTÉ
EURINVEST "WAVE PARK"

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_139 : ZAC ECO²RIEUMAS – CESSIION DE PARCELLES À LA SOCIÉTÉ EURINVEST "WAVE PARK"

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Le Groupe Eurinvest, dont le siège est situé à Strasbourg, est spécialisé dans l'investissement et la promotion d'espaces et d'immeubles à vocation commerciale ou d'activité. Cette entreprise, dirigée par monsieur Philippe Ginestet, originaire du Tarn et fondateur du groupe, est implantée dans plusieurs pays.

Monsieur Ginestet projette d'investir dans la construction d'un bâtiment sur le modèle « Wave Park » qui propose des locaux d'activités modulaires pour répondre à une demande variée et évolutive de la part de TPE/PMI/PME.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment d'environ 2000 m² avec la création de cellules modulables de 120 à 360 m². L'objectif est de favoriser l'implantation de PMI/PME et TPE sur le territoire et accompagner le développement et l'installation de ces entreprises en proposant des bureaux et ateliers, à la location, dans des espaces professionnels équipés, modulables et aménageables. Ce bâtiment sera conçu pour s'adapter à tout type d'activité industrielle ou de service correspondant à la vocation de la zone.

Ce projet de « village d'entreprises » devrait pouvoir accueillir à terme 35 à 40 emplois.

Dans le cadre de ce projet, l'entreprise Eurinvest a indiqué être intéressée par les lots 29, 30, 31 de la ZAC Eco²Rieumas, lots d'une surface respective de 2360 m², 2521 m² et 2900 m² environ avant arpentage.

Il est proposé de vendre les lots 29, 30, 31 de la ZAC Eco²Rieumas, d'une surface d'environ 7783 m², avant arpentage, au prix de 39 € H.T/m², taxe en sus, conformément à la délibération du 17 décembre 2019 sur les principes tarifaires de la ZAC Eco² Rieumas.

L'avis de France Domaine reprend le tarif de référence délibéré par l'Agglomération pour le terrain considéré, soit 39€ HT/m².

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'estimation du service des domaines du 2 septembre 2020,

VU l'avis favorable du Bureau du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente, à la société Eurinvest, ou à toute autre personne morale s'y substituant, des lots n°29,30,31 de la ZAC Eco² Rieumas, pour une surface globale estimée à 7 783 m² avant arpentage, à des fins de construction d'un bâtiment d'activité à la location.

FIXE le prix de cession de 39 € HT/m² TVA sur marge en sus, soit une transaction estimée à 303 537 €, TVA sur marge en sus.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_140 : ZA ECO²RIEUMAS – CESSION DE PARCELLE À LA SOCIÉTÉ
SUD OUEST SIGNALISATION

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_140 : ZA ECO²RIEUMAS – CESSION DE PARCELLE À LA SOCIÉTÉ SUD OUEST SIGNALISATION

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

La société Sud-Ouest Signalisation (SOS) est une entreprise spécialisée dans la fabrication et pose de panneau de signalisation et signalétique. Elle est localisée sur le site de Rieumas depuis 2018, et dirigée par monsieur Barthe Nicolas – Président et monsieur Fargue Matthieu – Directeur Général.

L'entreprise est passée en quelques années de 8 salariés à 60 pour un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros. La société albigeoise pèse désormais 5 % du marché national de la signalisation.

Cette entreprise de signalisation qui s'approvisionne en matières premières dans un rayon de 20 km, poursuit sa croissance.

Aujourd'hui l'entreprise manque de place notamment en termes de stockage des matières premières et produits finis sur son site actuel et souhaite s'agrandir sur son site actuel afin d'optimiser ses processus de production. L'entreprise a par suite souhaité acquérir le terrain adjacent, le lot 11 de la ZAC Eco² Rieumas. Ce lot représente une surface totale d'environ 12 628 m² et est partiellement en zone rouge PPRI. Il est à préciser que sur les parcelles situées en PPRI, ne peuvent être édifiés que des parkings ou des emplacements de stockage. Toute construction d'une autre nature y est interdite.

L'acquisition a pour but la création d'un bâtiment de stockage de 400 m² environ attenant au bâtiment actuel et la création d'un parking dédié principalement aux véhicules lourds. L'espace libéré au sein du bâtiment actuel doit permettre d'accroître les capacités de production qui seront rendues nécessaires par le projet de développement de l'entreprise.

L'entreprise envisage de créer 6 à 8 emplois supplémentaires, l'extension de son site actuel ayant également vocation à permettre leur intégration.

Le prix de cession de référence du terrain est de 31 € H.T./m², conformément à la délibération du 17 décembre 2019 sur les principes tarifaires applicables à la ZAC Eco² Rieumas. L'avis de France Domaines, sollicité préalablement à la réalisation de toute cession, s'établit à 31€ HT/m² avec une marge de négociation de 10%.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a une stratégie, décrite dans le projet d'agglomération Cap 2030, visant à accompagner le développement des entreprises industrielles et de services susceptibles de créer un volume d'emplois significatif sur le territoire. Au vu du projet de création d'emplois, de l'inclusion de cette activité productive dans les stratégies néo-industrielles de l'agglomération et du caractère non-constructible d'une partie de la parcelle, il est proposé :

- De vendre le lot 11 de la ZAC Eco²Rieumas, d'une surface de 10 099 m²,

au prix de 25 € H.T/m², taxes en sus ;

- De prendre en charge la réalisation d'un « bateau » sur le domaine public, si le projet de l'entreprise devait nécessiter une modification de l'accès actuel ou la création d'un nouvel accès ;

- De donner à l'entreprise un droit de passage et une jouissance sur la partie de terrain situé en zone PPRI, ce terrain restant propriété de la communauté d'agglomération.

Le montant escompté pour cette cession s'élève par suite à 252 475 € HT TVA en sus pour les 10 099 m² en l'attente de confirmation des surfaces par un document d'arpentage.

Le rabais sur le prix de vente ainsi défini correspond, d'un point de vue réglementaire, à une aide à l'immobilier de 60 594 €.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 17 décembre 2019 relative aux principes tarifaires de cession des terrains sur Rieumas,

VU l'estimation du service France Domaines du 25 mars 2020,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente, à la société Sud Ouest Signalisation ou à toute autre personne morale s'y substituant, du lot n°11 de la ZAC Eco² Rieumas, pour une surface globale estimée à 10 099 m² avant arpentage.

VALIDE le prix de cession de 25 € HT/m² TVA sur marge en sus, soit un montant de 252 475 €, TVA sur marge en sus,

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_141 : PARTENARIAT AVEC RÉSEAU ENTREPRENDRE TARN

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_141 : PARTENARIAT AVEC RÉSEAU ENTREPRENDRE TARN

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Réseau Entreprendre a été créé en 1986 par André Mulliez avec comme objectif de « créer des employeurs pour créer de l'emploi ». Le réseau tarnais, composé de deux permanentes et d'environ 65 chefs d'entreprises bénévoles, a été créé en 1997 sur initiative de Pierre Fabre. Jean-Marie Vigroux a cédé le 20 mai 2018 la présidence de l'association à Pierre Fouilleul, gérant d'une société castraise de formation à la conduite pour professionnels.

Réseau Entreprendre Tarn s'adresse aux créateurs et repreneurs à potentiel : nombre significatif de création d'emplois (> 5 emplois à 3 ans) et besoin de financement correspondant à celui d'une future PME (>70 K€).

L'offre de Réseau Entreprendre Tarn repose sur un accompagnement personnalisé par les membres de l'association dont l'accompagnement par un chef d'entreprise pendant une durée de 3 ans et un financement sous forme de prêt d'honneur, facilitant l'accès aux emprunts bancaires.

Dans le cadre de ses missions de développement économique, l'Agglomération a souhaité accentuer l'appui de Réseau Entreprendre Tarn, initialement très positionné sur le Sud du Tarn, sur le territoire albigeois afin qu'un nombre plus important d'entreprises en phase de croissance puissent bénéficier du mentorat et du financement, les deux atouts-clés du dispositif. Depuis 2018, Réseau Entreprendre tient une permanence à l'hôtel d'entreprises InnoProd.

Depuis sa création, il y a 20 ans, le réseau a accompagné plus de 165 projets. En 2019, 2 nouveaux projets albigeois ont été soutenus financièrement (1 création et 1 reprise d'activité) et débutent ainsi leur accompagnement :

- Création de France Challenges : vente de produits sur catalogue, accompagnée d'un parcours de formation destiné aux élèves suivant un enseignement commercial

- Reprise de SARL WLP Fenêtres et parquets au Séquestre : vente et pose de menuiseries

5 autres activités sont en cours d'accompagnement sur le territoire albigeois : Sergent Major à Lescure, Palmarès à Cambon, Hôtel Saint Clair à Albi, Sammy park à Puygouzon et Menuiserie d'avenir à Albi.

Afin de conforter Réseau Entreprendre Tarn dans sa vocation d'accompagnement de porteurs de projets en création ou reprise implantés sur le territoire albigeois, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association en complément de la mise à disposition gracieuse d'un bureau de l'hôtel d'entreprises où se tiennent des permanences mensuelles (convention d'occupation dédiée).

Le montant de la cotisation annuelle est de 1 500€.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020

CONSIDÉRANT l'intérêt que revêt pour les porteurs de projet et entreprises du territoire l'accompagnement proposé par Réseau entreprendre Tarn,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le partenariat avec Réseau Entreprendre Tarn et le renouvellement de l'adhésion dont la cotisation annuelle s'élève à 1 500 €.

APPROUVE le projet de convention ci-annexé.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_142 : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ALBI-INNOPROD -
ANNÉE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_142 : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ALBI-INNOPROD - ANNÉE 2020

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

L'assemblée générale constitutive du 15 février 2013 a entériné la constitution de l'association Albi-InnoProd, qui a pour objet de créer une dynamique d'innovation sur le territoire albigeois :

- en fédérant les acteurs ;
- en promouvant le potentiel territorial en la matière et en l'ancrant dans les stratégies économiques régionales, nationales et supranationales ;
- en favorisant la création de start up et le développement de projets innovants au sein des entreprises.

Les réalisations marquantes d'Albi InnoProd en 2019 auront été :

- La co-organisation du Global Game Jam (48h création jeux vidéos), organisé en partenariat avec l'INU Champollion et 3 entreprises du numérique et de la simulation (Numix, Immersive Factory, le Vrai Studio). 60 participants ont été accueillis.
- La réalisation du projet Trust&Go :
 - . 19 projets soumis et 11 porteurs de projets sélectionnés
 - . une (première) coopération réussie entre les technopoles d'Albi et de Castres
 - . une reconnaissance des deux structures comme acteur majeur de la création d'entreprise innovante
 - . la confirmation, avec le choix des lauréats, de la primauté des structures d'accompagnement dans le succès
 - . le constat d'une difficulté à avoir le bon porteur avec le bon projet
- Le développement d'un accompagnement professionnel
 - . Lancement du processus d'adhésion au réseau IP+ de la Région
 - . Gain de l'appel à projets régional 2019-2021 dédié aux structures d'innovation.

Pour l'exercice en cours, l'assemblée générale tenue le 18 Juin 2020 a retenu les actions suivantes:

- Lancement d'un appel à candidatures couveuse en vue de capter de nouveaux porteurs de projet ;
- Mise en place d'un Albi Business Starter en partenariat avec Mines Albi, In&Ma et l'INU Champollion afin de sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat au sein des établissements de l'ESR ;
- Renouvellement du programme Trust&Go avec des modifications sur le format : outil pour l'accélération de projets des incubés et couvés des deux structures Castres et Albi ;
- Développement de l'usage de numérique au sein de la technopole ;
- La professionnalisation de l'accompagnement des porteurs de projet : mise en place de formation.

La convention de partenariat proposée pour l'exercice en cours prévoit l'appui de l'agglomération autour de trois axes :

- 1. L'organisation de manifestations de promotion ;
- 2. Le lancement d'un appel à candidatures couveuse ;
- 3. La mise en place d'outils web.

Sur le plan financier, l'association dispose de réserves stables à hauteur de l'ordre d'un an de dépenses.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en date du 3 Juillet 2012 approuvant les statuts d'Albi-InnoProd,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 Juin 2020,

VU le projet de convention ci annexé,

Monsieur Roland GILLES, président de l'association technopolitaine Albi-Innoprod, ne prend pas part au vote,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association, avec versement de la cotisation statutaire de 2 000€.

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 5 000€ au titre de l'exercice 2020, identique à celle versée les années précédentes.

APPROUVE la convention d'appui et de partenariat jointe.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer ladite convention.

DIT QUE les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_143 : PARTICIPATION À LA NUIT DES CHERCHEURS : SUBVENTION
À L'INSTITUT CHAMPOLLION

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_143 : PARTICIPATION À LA NUIT DES CHERCHEURS : SUBVENTION À L'INSTITUT CHAMPOLLION

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

La communauté universitaire albigeoise (Institut Champollion et Ecole des Mines en coordinateurs) se mobilise pour organiser la 7ème édition de la nuit européenne des chercheurs le vendredi 27 novembre à Albi.

Autour d'un thème nouveau chaque année, des animations ludiques et participatives – « Speed searching », « Top chrono pour ma thèse », conférences flash, le coin des chercheurs avec activités expérimentales - permettent de faire découvrir le milieu de la recherche, encore trop souvent méconnu, à nos concitoyens. Parmi ceux-ci, deux cibles prioritaires :

- les plus jeunes en les encourageant en amont à développer un esprit scientifique et de la créativité,
- les entreprises du territoire en les incitant à bénéficier de ressources à même de contribuer à l'émergence et au développement d'innovations.

Grâce à un programme dense et ludique, cette manifestation, gratuite et ouverte à tous, a attiré près de 1 300 personnes en 2019, contre 1138 participants en 2018.

Cette manifestation donne toute sa résonance au dynamisme et à la montée en puissance de la recherche sur le site albigeois. Notre territoire est en effet une des rares agglomérations de taille moyenne à disposer d'un panel aussi important de structures de formations, de recherche et de transferts technologiques, autant d'éléments qui placent notre pôle en 5ème position à l'échelle de la Région Occitanie, et même en 2ème place à l'échelle de l'ex Midi-Pyrénées.

Suite à la sollicitation des directeurs de Mines Albi et de Champollion par courrier en date du 6 juillet 2020, il est proposé que l'agglomération accompagne et soutienne l'organisation de la nuit européenne des chercheurs au sein de son territoire et réponde favorablement à la demande de contribution à hauteur de 2 000 €. Pour information, le budget de l'événement est évalué à 16 000€.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande de financement en date du 6 juillet 2020 adressée par l'INU Champollion et l'IMT Mines Albi,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le versement d'une subvention de 2 000 euros à l'Institut Champollion, copilote de l'événement pour le site albigeois cette année, en vue de l'organisation de la nuit des chercheurs, édition 2020.

DIT QUE les crédits sont prévus au budget 2020.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_144 : CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA FONCTION DE FACILITATEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES DU PROJET NPNRU CANTEPAU DEMAIN

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_144 : CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA FONCTION DE FACILITATEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES DU PROJET NPNRU CANTEPAU DEMAIN

Pilote : Urbanisme

Madame Naïma MARENGO, rapporteur,

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a intégré une partie du quartier de Cantepau, d'une surface de 17 hectares, comprenant une majorité de logements sociaux locatifs et une grande concentration d'équipements publics, parmi les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et au sein du dispositif du contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020.

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu le quartier prioritaire de Cantepau dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) au titre de quartier d'intérêt régional.

Le Conseil communautaire du 7 avril 2016 a approuvé le protocole partenarial de préfiguration du projet de renouvellement du quartier de Cantepau, engageant le programme d'études préalables nécessaires à l'état des lieux complet du quartier et à la définition d'un projet de transformation intégrant toutes les dimensions de la vie du quartier.

Le Conseil communautaire du 2 juillet 2019 a approuvé :

- le projet Cantepau Demain et son programme d'interventions 2019-2025, pour un investissement total inscrit dans la Convention estimé à 45,2 Millions € HT,
- la participation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à la réalisation pluriannuelle du projet « Cantepau demain » 2019-2025 dont le montant total HT est estimé à 4, 426 Millions € HT,
- le projet de convention pluriannuelle 2019-2025 qui engage l'ensemble des partenaires du projet pour le renouvellement du quartier de Cantepau.

Le projet de renouvellement urbain Cantepau Demain, inscrit au NPNRU, est passé en phase opérationnelle avec la signature de la Convention pluriannuelle le 11 décembre 2019. Ce sont 27 opérations de travaux (reconstruction, démolition, réhabilitation, recomposition d'équipements, aménagement d'espaces extérieurs) qui seront réalisées entre 2020 et 2025.

Dans le cadre posé par l'ANRU figure l'obligation de réserver au minimum 5% des heures travaillées de ces opérations à l'insertion professionnelle de publics issus des quartiers prioritaires.

Les maîtres d'ouvrage et les partenaires du projet Cantepau Demain portent l'ambition d'utiliser la clause d'insertion Anru au-delà de cet objectif pour faire levier sur les parcours professionnels et la formation des habitants des QPV du territoire, et notamment sur des publics spécifiques : les jeunes de 18 à 25 ans, les femmes, et avec la volonté de mettre en place des parcours d'insertion qualifiants.

Cette ambition exige la mise en place d'un dispositif particulier et global, incluant :

- un volet sur la préparation et la levée des freins des publics,
- un volet stratégique sur les modalités de répartition et d'inscription des clauses sur l'ensemble des marchés du projet,
- un volet spécifique sur l'accompagnement et le suivi des entreprises dans l'application de la clause.

À ce titre, l'Agglomération, la Ville, et Tarn Habitat souhaitent renforcer leur coopération par la mutualisation d'une fonction de facilitateur de clauses sociales, assurée de manière transitoire par le service Insertion de l'Agglomération.

Cette coopération nécessite la mise en place d'une convention tripartite, définissant les rôles et engagements de chacun, ainsi que la durée de cette collaboration rapprochée.

Il est à noter également que l'animation de ce dispositif est assurée par le service Rénovation urbaine de l'Agglomération en tant que porteur du projet Cantepau Demain.

La fonction de facilitateur est un maillon essentiel de ce dispositif.

Elle consiste principalement à :

- participer à l'élaboration de la stratégie de répartition et d'inscription des clauses avec les Maîtres d'ouvrage,
- apporter conseil aux maîtres d'ouvrage pour traduire la stratégie dans la rédaction des clauses insertion des Marchés selon leurs besoins,
- endosser le rôle de guichet unique pour les entreprises attributaires,
- assurer en parallèle au sein du service Insertion de l'Agglomération le rôle de porte d'entrée pour les publics du territoire afin de constituer un vivier de candidats identifiés et éligibles à orienter vers les entreprises,
- rendre compte régulièrement de la mise en application de la clause, notamment des difficultés qui peuvent survenir,
- établir le bilan pour constater le fonctionnement du dispositif et proposer d'éventuelles améliorations.

Plus globalement, elle doit permettre la gestion de ces clauses sociales dans une grande transparence auprès de l'ensemble des acteurs du territoire et du projet.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU le contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020,

VU la convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain du quartier prioritaire d'intérêt régional de Cantepau et les prérogatives de l'ANRU en matière de clauses sociales d'insertion,

VU la convention de mutualisation de la fonction de facilitatrice pour la mise en

œuvre des clauses sociales du projet NPNRU Cantepau Demain, annexée ci-après,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
2 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO

APPROUVE le dispositif Insertion spécifique au projet ANRU,

APPROUVE la mutualisation de la fonction de facilitatrice de clauses sociales, assurée de manière transitoire par le service Insertion de l'Agglomération,

APPROUVE la convention annexée ci-après définissant les modalités de collaboration et les engagements des maîtres d'ouvrage, de la facilitatrice de clauses et du service Rénovation urbaine de l'Agglomération,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer la convention de mutualisation de la fonction de facilitatrice de clauses dans le cadre du projet NPNRU Cantepau Demain, et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires pour la mise en place et le bon déroulement du dispositif Insertion et dans le cadre du projet NPNRU Cantepau Demain.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_145 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL -
PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE DE 5 LOGEMENTS PLAÏ PAR PATRIMOINE SA
LANGUEDOCIENNE - 9 RUE BARRET À MARSSAC-SUR-TARN

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_145 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL - PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE DE 5 LOGEMENTS PLAI PAR PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE - 9 RUE BARRET À MARSSAC-SUR- TARN

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Par délibération en date du 15 décembre 2016, et conformément aux objectifs du Programme Local de l'Habitat 2015-2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé de soutenir financièrement la réalisation des logements locatifs sociaux aux loyers les plus abordables, les Prêts Locatifs Aids d'Intégration (PLAI), pour adapter l'offre de logements aux revenus de la majorité des demandeurs.

Pour les opérations de plus de 10 logements, l'aide communautaire correspond à 5 000€ par logement neuf conventionné en PLAI.

La communauté d'agglomération est sollicitée par PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE pour la construction de 14 logements sociaux, dont 5 logements conventionnés en PLAI, situés au 9 rue Barret à Marssac-sur-Tarn.

Caractéristiques du projet :

<i>Organisme</i>	<i>Commune</i>	<i>Nature de l'opération</i>	<i>Nombre de logement</i>	<i>Coût TTC de l'opération</i>	<i>Aide communautaire</i>
Patrimoine Sa Languedocienne	Marssac - sur-Tarn 9 Rue Barret	construction neuve	14 logements, dont 5 PLAI (1 T1, 4 T2)	1 666 757 €	25 000 €

Conformément au règlement d'intervention communautaire en vigueur, PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE a adressé un dossier complet à la communauté d'agglomération.

Comme le précise le règlement d'intervention, le versement de l'aide communautaire sera effectué en deux fois (30% au démarrage des travaux et 70% à l'achèvement) et interviendra sur l'exercice 2020 et suivant.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°DEL2016_174 portant approbation du Programme Local de l'Habitat 2015-2020,

VU la délibération N°DEL2016-176 portant sur les subventions communautaires à

la production de logements locatifs sociaux PLAi,

VU la délibération N°DEL2018-235 portant sur les subventions communautaires pour soutenir la production locative sociale,

VU le règlement d'intervention communautaire, approuvé par délibération N°DEL2018-235,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ATTRIBUE à PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE, la subvention communautaire d'un montant de 25 000 € pour la construction de 5 logements locatifs sociaux PLAi situés au 9 rue Barret à Marssac sur Tarn,

AUTORISE le vice-président délégué à l'habitat à signer la convention correspondante à l'opération, ci-annexée,

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur l'autorisation de programme N°2017-02 « aide communautaire à la production de logements locatifs aidés ».

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_146 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL -
PROJET DE RÉHABILITATION D'1 LOGEMENT CONVENTIONNÉ ANAH PAR HSP81 -
35 RUE LAVEDAN À ALBI

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_146 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL - PROJET DE RÉHABILITATION D'1 LOGEMENT CONVENTIONNÉ ANAH PAR HSP81 - 35 RUE LAVEDAN À ALBI

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Par délibération en date du 18 décembre 2018, et conformément aux objectifs du Programme Local de l'Habitat 2015-2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé de soutenir financièrement les opérations portées par des organismes agréés au titre de l'activité de maîtrise d'ouvrage d'insertion (article L.365-2 du CCH) bénéficiant des aides de l'ANAH. Ce mode de financement permet de réhabiliter des biens vacants, dégradés, ou de transformer des bâtis existants en logements, notamment dans les centres bourgs ou centres villes, tout en créant une offre locative à des niveaux de loyers équivalents ou inférieurs à ceux du PLAII (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) conformément à l'article L.321-8 du CCH.

L'aide communautaire correspond à 10 000 € par logement conventionné ANAH.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est sollicitée par HSP81, organisme agréé maîtrise d'ouvrage d'insertion, pour la réhabilitation d'1 maison située au 35 rue Lavedan à Albi.

Caractéristiques du projet :

<i>Organisme</i>	<i>Commune</i>	<i>Nature de l'opération</i>	<i>Nombre de logement</i>	<i>Coût TTC de l'opération</i>	<i>Aide communautaire</i>
HSP81	Albi 35 rue Lavedan	bail à réhabilitation sur 16 ans	1 logement conventionné ANAH (T2)	55 146 €	10 000 €

Conformément au règlement d'intervention communautaire en vigueur, HSP81 a adressé un dossier complet à la communauté d'agglomération.

Comme le précise le règlement d'intervention, le versement de l'aide communautaire sera effectué en deux fois (30% au démarrage des travaux, et 70% à l'achèvement) et interviendra sur l'exercice 2020 et suivant.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°DEL2016_174 portant approbation du Programme Local de l'Habitat 2015-2020,

VU la délibération N°DEL2018-235 portant sur les subventions communautaires pour soutenir la production locative sociale,

VU le règlement d'intervention communautaire, approuvé par délibération N°DEL2018-235,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 23 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ATTRIBUE à HSP81, la subvention communautaire d'un montant de 10 000 € pour la réhabilitation d'1 logement locatif conventionné ANAH situé au 35 rue Lavedan à Albi,

AUTORISE le vice-président délégué à l'habitat à signer la convention correspondante à l'opération, ci-annexée,

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur l'autorisation de programme n°2017-02 « aide communautaire à la production de logements locatifs aidés »

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_147 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER DE L'AIDE
COMMUNAUTAIRE À LA MINORATION DE LOYERS DANS LE PARC LOCATIF
SOCIAL CONVENTIONNÉ DEPUIS PLUS DE 5 ANS POUR SOUTENIR LES
RELOGEMENTS ISSUS DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE
CANTEPAU DEMAIN

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES,
Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL,
Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille
TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie
FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent
TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe
GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory
AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain
PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine
TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François
ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse
LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET
VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL),
Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à
Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_147 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE À LA MINORATION DE LOYERS DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL CONVENTIONNÉ DEPUIS PLUS DE 5 ANS POUR SOUTENIR LES RELOGEMENTS ISSUS DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CANTEPAU DEMAIN

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Le programme de renouvellement urbain de Cantepau Demain prévoit notamment la démolition d'ensembles immobiliers du parc de Tarn Habitat à l'horizon 2025, ce qui nécessite d'accompagner les ménages dans leur relogement. Conformément au règlement général de l'ANRU, dont les objectifs ont été repris dans le document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement de l'Albigeois (DEL2018_233), le relogement doit permettre d'inscrire les ménages dans des parcours résidentiels positifs, tout en maîtrisant l'impact financier du relogement.

Pour ce faire, l'ANRU accorde aux bailleurs sociaux une aide à la minoration de loyer pour les relogements réalisés dans le parc neuf et récent. Pour accompagner la maîtrise du reste à charge des ménages et diversifier les possibilités de relogement dans le parc locatif social, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a complété les aides de l'ANRU par une aide à la minoration de loyers pour les relogements réalisés dans le parc locatif social conventionné depuis plus de 5 ans (DEL2019_100).

Rappel des principes et des conditions d'éligibilité à la subvention « indemnité pour minoration de loyer dans le parc social conventionné depuis plus de 5 ans » accordée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois

La subvention est versée par la communauté d'agglomération aux organismes de logement social accueillant les ménages relogés si :

- le relogement est réalisé dans un logement locatif social conventionné pour l'attribution de l'aide personnalisée au logement (APL) depuis plus de 5 ans à la date du relogement ;
- le loyer proposé au ménage, avant minoration, est supérieur au loyer actuel du ménage ;
- le loyer inscrit dans le bail du ménage relogé est fixé à un montant inférieur ou égal au plafond de loyer pris en compte pour le calcul de l'APL du ménage concerné à la date du relogement.

La subvention est forfaitaire et calculée par ménage relogé. Son montant est déterminé en fonction du type de logement (T1/T2, T3 et T4 et plus) dans lequel le ménage est relogé, quelle que soit la durée d'occupation effective du ménage relogé après la signature du bail : 2 000€ pour un T1/T2, 3 000€ pour un T3 et 4 000€ pour un T4.

Modification des conditions d'éligibilité à la subvention « indemnité pour minoration de loyer dans le parc social conventionné depuis plus de 5

ans » accordée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Quelle que soit la typologie de logement attribuée, la subvention est versée dès lors que la minoration est supérieure à 10€/mois. Cette minoration correspond à un différentiel entre le loyer initial du logement proposé et le loyer fixé dans le bail du ménage relogé (inférieur ou égal au plafond de loyer pris en compte pour le calcul de l'APL).

<i>Typologie du logement attribué</i>	<i>Seuil de déclenchement de l'indemnité</i>	<i>Montant forfaitaire de la subvention par ménage relogé</i>
T1/T2	Une minoration supérieure à 10 € /mois	2 000 €
T3		3 000 €
T4 et +		4 000 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°2-46/2016 approuvant le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier de Cantepau,

VU la délibération N°2016_174 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2015-2020, notamment son action 3.1 relative à l'accompagnement du programme de renouvellement urbain de Cantepau,

VU la délibération N°DEL2018_233 approuvant le Document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement de l'Albigeois,

VU la délibération N°DEL2018_234 approuvant la mise en oeuvre d'une aide communautaire à la minoration de loyers dans le parc locatif social conventionné depuis plus de 5 ans pour soutenir les relogements issus du programme de renouvellement urbain de Cantepau,

VU la délibération N°DEL2019_100 approuvant le règlement financier de l'aide communautaire à la minoration de loyers dans le parc locatif social conventionné depuis plus de 5 ans pour soutenir les relogements issus du programme de renouvellement urbain de Cantepau,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la modification du règlement financier relatif à la subvention

« indemnité pour minoration de loyer dans le parc locatif social conventionné depuis plus de 5 ans » pour soutenir les relogements issus du programme de renouvellement urbain de Cantepau, ci-annexé,

AUTORISE la présidente ou le vice-président délégué à l'habitat, à valider et signer les formulaires de demandes de subvention « indemnité pour minoration de loyer dans le parc conventionné depuis plus de 5 ans »,

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur l'autorisation de programme N°2019-03 « projet ANRU – aide au relogement »,

DIT QUE ces aides communautaires feront l'objet d'une évaluation dans le cadre du programme de renouvellement urbain de Cantepau.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_148 : SERVICES VÉLO : MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE DE PRÊT DE VÉLO AUPRÈS DU GRAND PUBLIC - FIXATION DES MONTANTS DE CAUTION

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_148 : SERVICES VÉLO : MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE DE PRÊT DE VÉLO AUPRÈS DU GRAND PUBLIC - FIXATION DES MONTANTS DE CAUTION

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

L'Agglomération expérimente et développe une offre de mesures d'accompagnement à la mobilité à vélo communément appelée « services vélo ».

Cette action s'inscrit notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche actions n°6 « *apporter des services vélos aux habitants et aux étudiants* » du plan de déplacements urbains approuvé le 28 septembre 2017.

En complément de la création d'aménagements cyclables, la mise en place de services vélo est un élément déterminant pour accompagner, faciliter, encourager et déclencher la pratique du vélo comme mode de déplacement solo ou complémentaire aux transports en commun. Les enjeux sont nombreux : diminution de la circulation automobile, amélioration de la qualité du cadre de vie, préservation de la santé, diminution du coût « déplacements » dans le budget des ménages.

Les services vélos proposés à ce jour par l'Agglomération :

- La bourse aux vélos d'occasion, organisée en partenariat l'association « Tous à pied et à vélo en Albigeois », encourage la pratique du vélo en permettant à chacun de s'équiper à un moindre coût ;
- la mise à disposition de vélos pour les étudiants sur les sites universitaires : 70 vélos au total répartis entre l'INU champollion, le lycée Fonlabour et l'IMT Mines-Albi ;
- La vélo-école qui propose des cours pour les débutants (adultes et enfants), des stages de 3h pour se perfectionner dans la circulation en ville et une initiation à la mécanique vélo ;
- La mise à disposition de 10 vélos en prêt auprès des agents de l'Agglomération pour les encourager à tester l'usage du vélo sur leur trajet domicile-travail durant une période de deux mois ;
- La mise à disposition de vélos de service (6) pour encourager les agents à utiliser le vélo sur des déplacements professionnels de courte distance ;
- L'installation de consignes à vélo individuelles sécurisées sur deux parkings relais/covoiturage de l'Agglomération (P+R Le Sequestre et Caussels). Au total, 24 consignes qui permettent de stationner en sécurité son vélo et d'encourager l'intermodalité vélo-covoiturage ou vélo-transports urbains/interurbains ;
- L'instauration d'une indemnité kilométrique vélo de 200€ par an pour les agents de l'Agglomération qui s'engagent à réaliser 75% de leur trajet domicile-travail à vélo.

En juin 2020, l'Agglomération a instauré une aide à l'achat de vélos. Cette aide, conditionnée à la réalisation d'un stage « circulé en ville », permet à la fois

d'aider financièrement les grands albigeois à l'acquisition d'un vélo et de les former et sensibiliser aux spécificités de la circulation en ville.

Pour compléter son offre de service vélos, l'Agglomération propose d'expérimenter un **nouveau service de prêt de vélos de courte durée** (2 mois) à l'attention du grand public.

L'objectif de ce service est de donner la possibilité aux habitants du territoire de l'Agglomération de tester l'usage du vélo dans les déplacements de tous les jours avant de s'engager dans un achat. Il s'agit en particulier de permettre le test de vélos spécifiques tels que les vélos à assistance électrique, les vélos cargos ou les vélos pliants qui suscitent beaucoup d'intérêt mais qui sont relativement coûteux. La formule du prêt permet aux personnes intéressées de les tester pendant deux mois (renouvelable une fois selon la disponibilité des vélos), sur différents types de trajets.

Ce prêt sera formalisé par la signature d'un contrat de prêt par le bénéficiaire et le vélo sera remis dans le cadre d'un mini-stage « circulé en ville » (coût 10 euros) afin d'en assurer une bonne prise en main en condition de circulation en ville.

Ce prêt fera l'objet d'un dépôt de caution sous la forme d'un mandat de prélèvement, non encaissé. La caution, variable selon le type de vélo, sera utilisée en cas de vol du vélo ou pour la réparation ou le remplacement de pièces en dehors de l'usure normale du vélo.

Pour ce service de prêt de vélos de courte durée, il est proposé de fixer les montants de caution comme suit :

Type de vélo	Valeur du vélo neuf (€HT)	Montant de la caution
Vélo à assistance électrique	1 100 €	800 €
Vélo pliant	600 €	300 €
Vélo cargo	4 000 €	1 500 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération du 28 septembre 2017 approuvant le plan de déplacements urbains de l'Agglomération et sa fiche action n°6 « *apporter des services vélos aux habitants et aux étudiants* »,

VU les avis favorables des Bureaux communautaires des 19 mai 2020 et 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise en place d'un service de prêt de vélos de courte durée ;

FIXE les montants de caution de ce service de prêt de vélo comme suit :

Type de vélo	Valeur du vélo neuf (€HT)	Montant de la caution €HT
Vélo à assistance électrique	1 100 €	800 €
Vélo pliant	600 €	300 €
Vélo cargo	4 000 €	1 500 €

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_149 : RENFORCEMENT DES CONTINUITÉS CYCLABLES LE LONG DE LA ROCADE D'ALBI – CÔTÉ VILLE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU TARN - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_149 : RENFORCEMENT DES CONTINUITÉS CYCLABLES LE LONG DE LA ROCADE D'ALBI – CÔTÉ VILLE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU TARN - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, l'Agglomération aménage depuis 2017 un itinéraire cyclable de 3,5 km entre les échangeurs de la route de Castres et du Caussels, le long de la rocade, côté intérieur.

Ces nouveaux aménagements cyclables, complémentaires à ceux réalisés du côté extérieur, permettent de renforcer les continuités cyclables le long de la rocade, d'atténuer l'effet de coupure et de répondre à des besoins de déplacements, utilitaires et de loisirs, à différentes échelles du territoire :

- Localement : cet itinéraire dessert des quartiers d'habitat importants (Veyrières, Lude, Bellevue, Jarlard, Mouline-Le-Gô) et de nombreux équipements générateurs de déplacements : CPAM, collège-lycée Bellevue, Stadium, zone Albitech, Trésorerie, pôles de commerces ;
- Il permet de répondre à des besoins de déplacements du quotidien avec des aménagements majoritairement en site propre et à l'écart de la circulation ;
- Il offre de nouveaux espaces de promenade aux cyclistes qui bénéficient aux piétons et aux pratiquants du roller également ;
- A l'échelle de l'Agglomération : en reliant les aménagements cyclables existants au niveau des échangeurs de la route de Castres (vers le Sequestre) et du Caussels (vers Saint-Juéry et Lescure), il permet de faire le lien entre les communes du Sud et du Nord de l'Agglomération ;
- Enfin et en lien avec le travail réalisé par le Département, il renforce le maillage avec les voies départementales et les grands axes d'itinérance présents sur le territoire (véloroutes de la vallée du Tarn, voie verte des droits de l'homme, GR36)

Les travaux d'aménagement ont débuté en 2017 et près de deux kilomètres ont déjà été réalisés sur les 3,5 km. Le montant total des travaux s'élève à 1 350 000 €HT.

Cette opération bénéficie de subventions de l'Etat dans le cadre du dispositif 1% paysage, en lien avec les travaux de doublement de la rocade, et du fond de soutien à l'investissement public local (FSIPL 2016) à hauteur de 440 250 €HT.

Une demande de subvention complémentaire avait été adressée à la Région Occitanie.

La Région a indiqué qu'elle contribuait déjà à cette opération au travers du dispositif 1% paysage dont elle est l'un des co-financeurs et qu'elle n'apporterait donc pas de subvention complémentaire.

A la suite de cette décision, il est proposé que l'Agglomération sollicite une

subvention auprès du Département du Tarn. En effet, ce nouvel itinéraire cyclable créé, sur le territoire de l'Agglomération, une liaison forte et cohérente avec, et entre, les itinéraires ou aménagements cyclables gérés par le Département.

Pour déposer cette nouvelle demande de subvention, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement comme suit :

Dépenses €HT		Recettes €HT	
Renforcement des continuités cyclables le long de la rocade (3,5 km) Etudes et travaux	1 350 000	1% paysage (notifié)	160 139
		FSIPL (notifié)	280 386
		Département	135 000
		Agglomération	774 475
TOTAL	1 350 000	TOTAL	1 350 000

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 2 juillet 2013 adoptant le schéma directeur cyclable communautaire,

VU la délibération du 6 octobre 2016 approuvant le plan de financement prévisionnel,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'actualisation du plan de financement prévisionnel

Dépenses €HT		Recettes €HT	
Renforcement des continuités cyclables le long de la rocade (3,5 km) Etudes et travaux	1 350 000	1% paysage (notifié)	160 139
		FSIPL (notifié)	280 386
		Département	135 000
		Agglomération	774 475
TOTAL	1 350 000	TOTAL	1 350 000

SOLLICITE la subvention complémentaire auprès du département du Tarn prévue dans le plan de financement prévisionnel actualisé.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_150 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
ASSAINISSEMENT 2019

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_150 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2019

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

La communauté d'agglomération exerce la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire suivant les modalités ci-dessous :

- **l'assainissement collectif des eaux usées** : collecte des effluents (branchements des particuliers et des professionnels), transport (réseaux et postes de refoulement) et traitement des eaux usées (stations d'épuration et systèmes extensifs de traitement).
- **l'assainissement non collectif des eaux usées** : contrôles réglementaires des installations d'assainissement individuel (conformité des installations nouvelles, diagnostic des installations existantes, contrôle obligatoire en cas de transactions immobilières), conseils sur les différents dispositifs d'assainissement autorisés, les possibilités d'aides financières à la réhabilitation, l'entretien.
- **la gestion des eaux pluviales** : collecte (branchements), transport (réseaux) et rétention (bassins de rétention publics).

Depuis le 1er juillet 2010, l'exploitation (fonctionnement, entretien, maintenance) de l'ensemble des ouvrages et équipements associés à ces compétences est assurée par la régie publique d'assainissement communautaire.

L'article L 2224-5 du CGCT impose aux EPCI compétents de présenter à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné un rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'assainissement selon des indicateurs définis par décret.

L'exploitation du service assainissement comprend notamment :

- la création et la réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales séparatifs, ainsi que les branchements individuels associés ;
- la création et la réhabilitation des réseaux structurants permettant l'abandon de stations d'épuration devenues obsolètes ou de capacité insuffisante ;
- la création et la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées ;
- la réorganisation et la pérennisation de la filière de traitement des boues d'épuration ; le diagnostic de l'état des réseaux existants anciens ;
- le diagnostic de réception des travaux neufs ;
- la réalisation des contrôles de branchements ;
- la réalisation des contrôles des installations nouvelles d'assainissement individuel (contrôles de conception et de réalisation) et des installations existantes (contrôle diagnostic initial, contrôle de bon fonctionnement et d'entretien).

Service d'assainissement collectif :

En 2019, pour une population totale de 84 680 habitants le nombre d'abonnés au service assainissement collectif était de 38 397. Avec une moyenne de 2,02 habitants par immeuble, le taux moyen de raccordement au réseau de collecte des eaux usées est de 91,59 %.

Le volume consommé et donc facturé par les abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif est de 3 591 346 m³ (3 564 644 m³ en 2018).

L'activité 2019 du service a permis :

- le renouvellement de 1,7 km de réseaux et la reprise de 288 branchements,
- l'extension du réseau de collecte des eaux usées de 1,8 km avec 49 nouveaux branchements,
- l'amélioration des systèmes de traitement eaux usées avec notamment le commencement du chantier de la nouvelle station de Marssac-sur-Tarn en juin 2019,
- la valorisation énergétique des boues d'épuration : mise en service d'une unité de traitement du biogaz produit à la station Albi-Madeleine et de l'injection du méthane au réseau de distribution de gaz,
- la poursuite de l'étude du schéma directeur d'assainissement qui se décompose en un diagnostic des équipements, une sectorisation des points noirs, un zonage de l'assainissement collectif/non collectif et des modalités de gestion des eaux pluviales.
- la réalisation de 745 contrôles de conformité de raccordement au réseau réalisés principalement dans le cadre des ventes immobilières (693 en 2018),
- la réalisation de relevé GPS des réseaux et des regards sur l'intégralité des communes de Puygouzon et Cambon d'Albi. Ne restent désormais que les réseaux des communes d'Arthès et de Saint-Juéry à repérer à la précision GPS.

Dans le cadre de l'autosurveillance des réseaux et des stations de traitement, le service départemental de police de l'eau du Tarn a déclaré l'agglomération d'assainissement d'Albi CONFORME en collecte, équipements et performances pour l'exercice 2019.

La redevance d'assainissement collectif communautaire était pour l'ensemble des communes de

- 1,40 euros HT par m³ au 1er janvier 2019, puis de :
- 1,44 euros HT par m³ à compter du 1er juillet 2019.

La commune du Séquestre a souhaité poursuivre l'expérimentation d'un tarif progressif, qui est de 1,44 euros HT pour la consommation moyenne de 120 m³.

Dans le détail, le tarif progressif est le suivant :

Commune	Tarif en € HT /m3	Tarif en € HT /m3
Le Séquestre	Part de 0 à 30 m ³	0.84
	Part de 31 à 60 m ³	1.20
	Part de 61 à 100 m ³	1.42
	Part de 101 à 150 m ³	1.74
	Part de 151 à 200 m ³	2.06
	Part au-delà de 200 m ³	2.38

Les recettes issues des redevances assainissement (+ 5 047816 € en 2019) viennent abonder le budget annexe de l'assainissement collectif qui doit s'autofinancer sans apport de recettes du budget général de la collectivité.

Le total des recettes et dépenses d'exploitation 2019 du service sont les suivantes :

	Montant en € HT			
	Dépenses		Recettes	
	2018	2019	2018	2019
Exploitation	6 365 484	7 554 590	8 027 332	8 689 255
Investissement	6 824 444	6 881 967	5 846 284	8 485 408

Dans le cadre de la fiabilisation de l'actif de la collectivité, le service des finances a régularisé en 2019 la prise en compte d'amortissements des travaux réalisés depuis 2011. Cela a généré en 2019 une forte augmentation des dépenses de fonctionnement. L'augmentation des dépenses de fonctionnement, mais également des recettes associées, est également due à l'intégration du fonctionnement de l'unité de traitement de biogaz.

Enfin, l'augmentation des recettes d'investissement est liée à la contractualisation d'un emprunt.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Ce service a été créé le 1er janvier 2006 et recouvre les activités suivantes :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations individuelles nouvelles,
- le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations individuelles existantes

Le contrôle des installations neuves est effectué par un technicien de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

En 2019 :

- **137** filières ont été validées ou sont en attente de réalisation,
- **124** contrôles de réalisation,
- **53** diagnostics des installations existantes,

- **363** contrôles de bon fonctionnement des installations existantes,
- **91** diagnostics dans le cadre de ventes immobilières.

Les installations diagnostiquées en 2019 sont classées pour :

- **39.6 % conformes ou conformes avec recommandation d'entretien (conformes sans pollution),**
- **0.2 %** non conformes sans pollution.
- **27.5 %** non conformes avec recommandation de travaux (non conformes faible pollution),
- **35.7 %** non conformes avec obligation de travaux (non conformes forte pollution),

Pour l'ensemble du parc, les installations diagnostiquées depuis 2007 sont classées pour :

- **35.7 % conformes**
- **21.8 %** non conformes sans pollution
- **20.2 %** non conformes avec recommandation de travaux
- **22.3 %** non conformes avec obligation de travaux.

Le Conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 décembre 2006 modifiée,

VU le décret n°2007-675 du 02 mai 2007,

VU le rapport annuel 2019 ci-annexé et présenté pour information,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'assainissement communautaire pour l'exercice 2019.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_151 : RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET L'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_151 : RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET
L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Pilote : Gestion des déchets

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

Le rapport annuel 2019 sur le prix et l'élimination des déchets ménagers et assimilés est établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Le rapport annuel ci-annexé ainsi que la fiche de synthèse associée présentent tous les indicateurs techniques et financiers.

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

VU l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le 02/10/2020

 SLO

ID : 081-248100737-20200929-DEL2020_151-DE

PREND ACTE du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ci-annexé.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_152 : RÉPONSE À L'APPEL À ENGAGEMENT SUR UN PROGRAMME DE
MANAGEMENT ET DE LABELLISATION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE
POLITIQUE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_152 : RÉPONSE À L'APPEL À ENGAGEMENT SUR UN PROGRAMME DE MANAGEMENT ET DE LABELLISATION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pilote : Gestion des déchets

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

Contexte et opportunité de l'action

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a répondu en 2017 à l'appel à projet « Territoires Economes en Ressources » lancé par l'Ademe Occitanie. En se basant sur une étude de préfiguration, elle a construit un programme d'économie circulaire de trente actions qu'elle met en œuvre sur la période 2018 – 2020.

Celui-ci a été approuvé par le conseil communautaire du 6 février 2018.

Ce programme a fait l'objet d'un contrat d'objectif d'économie circulaire qui arrive à terme en avril 2021.

Dans la continuité des dispositifs de prévention des déchets et des appels à projets « Zéro Déchets Zéro Gaspillage » ou « Territoires Economes en ressources », l'ADEME propose aux collectivités un nouveau programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur de l'économie circulaire. C'est un appel à engagement commun Ademe et Région Occitanie.

Ce dispositif constitue un support pour animer une dynamique allant au-delà des approches classiques liées à l'exercice des compétences « déchets » des collectivités, et ce à travers une démarche d'amélioration continue.

Ainsi, un programme de management et la démarche de labellisation s'appuyant sur le « Référentiel Economie Circulaire » permettra de construire une approche territoriale intégrée autour de l'économie circulaire portant notamment sur d'autres compétences que celles sur la gestion des déchets (compétences développement économique et aménagement du territoire par exemple).

L'échéance du premier programme d'économie circulaire sera l'occasion pour l'agglomération de faire un bilan de sa mise en œuvre et de travailler à une nouvelle programmation permettant d'asseoir et de renforcer le sujet de l'économie circulaire sur le territoire.

Ainsi, la réponse à l'appel à engagement de l'Ademe et de la Région Occitanie permettra d'internaliser le processus au sein de notre collectivité en permettant d'ajuster notre organisation pour assurer la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions dans un objectif d'amélioration continue.

L'utilisation du référentiel d'économie circulaire permettra d'identifier les champs de l'économie circulaire qui n'ont pas été investis par l'agglomération lors de sa

première programmation. Elle pourra sur cette base compléter et en enrichir une nouvelle.

Description de l'appel à engagement à destination des collectivités en Occitanie sur un programme de management et de labellisation pour la mise en œuvre d'une politique « Economie Circulaire » ambitieuse.

L'accompagnement proposé par l'Ademe dans le cadre de ce dispositif se décompose en :

- une partie individuelle comprenant un autodiagnostic préalable réalisé par nos soins, suivi d'un diagnostic permettant un état des lieux de notre politique actuelle et l'établissement d'une stratégie et les bases d'un plan d'actions puis par la mise en œuvre du projet permettant l'internalisation du processus et le déploiement des actions opérationnelles et enfin par la labellisation ;
- une partie collective consistant en des temps de travail avec l'ensemble des collectivités engagées, l'Ademe et la Région (méthodologie, échanges sur questionnements, réussites et difficultés...).

La collectivité souhaite poursuivre le projet jusqu'à la labellisation afin de rendre lisible son engagement et ses réalisations auprès du grand public, des acteurs économiques et des partenaires du territoire mais également afin de renforcer la mobilisation des équipes et des services en interne et aller dans le sens d'une plus grande transversalité.

Les soutiens envisagés par l'Ademe et la Région sur cette opération portent sur 70% des montants HT des prestations externes engagées sur le diagnostic et l'accompagnement sur la mise en œuvre du projet Economie Circulaire. Ces accompagnements seront sollicités par l'agglomération en tant que de besoin au fur et à mesure du déroulement du projet.

Candidature

L'appel à engagement nécessite une réponse pour le 9 octobre 2020 accompagné d'un autodiagnostic interne qui est élaboré par les services de l'agglomération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 120-1, L. 541-1, L. 541-15-1 et L. 541-50,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

VU la délibération de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en date du 6 février 2018 relative au programme d'actions « Territoires Économes en Ressources » et contrat d'objectifs économie circulaire 2018-2020,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés,

CONSIDÉRANT que ce projet répond entièrement aux attentes de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la démarche de réponse l'appel à engagement à destination des collectivités en Occitanie sur un programme de management et de labellisation pour la mise en œuvre d'une politique « Economie Circulaire » ambitieuse lancé par l'ADEME Occitanie et la Région Occitanie.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager l'ensemble des démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent, notamment les demandes d'aides, de financement ou de subventions nécessaires.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_153 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIELS - BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_153 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIELS - BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Parc auto

Monsieur Eric GUILLAUMIN, rapporteur,

Par délibération en date du 8 décembre 2009, le Conseil communautaire a approuvé l'extension des compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en matière de voirie et de propreté. Celle-ci a été entérinée par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009.

Les biens mobiliers et immobiliers affectés à ces compétences sont donc transférés à la communauté d'agglomération de l'Albigeois, depuis le 1^{er} Janvier 2010.

Par délibération en date du 18 décembre 2012, le conseil communautaire a approuvé le dispositif d'affectation des biens mobiliers nécessaires à l'exercice des compétences voirie et propreté.

A ce jour, des véhicules n'ont plus vocation à être utilisés dans le cadre de l'exercice de ces compétences.

Il s'agit des matériels suivants :

- véhicule utilitaire léger Citroën Berlingo immatriculé CP-853-DD (ex 9301 RX 81),
- véhicule utilitaire léger Renault Master immatriculé AD-251-GA,
- tractopelle JCB identifié NI055,
- épareuse identifiée NI133,
- tracteur Massey Fergusson immatriculé 3310 RE 81.

Ces matériels correspondent aux éléments d'inventaire suivants :

N° d'inventaire	Désignation	Date d'entrée dans l'actif	Valeur brute	V.N.C au 31/12/2020
VT-5086-1999	Citroën Berlingo CP-853-DD (ex 9301 RX 81)	04 octobre 1999	10 758,17 €	0 €

N° d'inventaire	Désignation	Date d'entrée dans l'actif	Valeur brute	V.N.C au 31/12/2020
VE-17693-2009	Renault Master AD-251-GA	21 octobre 2009	35 282,00 €	0 €

N° d'inventaire	Désignation	Date d'entrée dans l'actif	Valeur brute	V.N.C au 31/12/2020
VU-9496-2001	Tractopelle NI055	30 juillet 2001	27 440,82 €	0 €
10517-2002	Réparation	30 mai 2002	4 836,13 €	0 €
11371-2003	Réparation	21 mai 2003	8 631,17 €	0 €
12579-2004	Remise en état godet av	13 octobre 2004	1 178,55 €	0 €
20130118	Réparation boîte à vitesse	07 octobre 2013	6 797,48 €	2 835,48 €

N° d'inventaire	Désignation	Date d'entrée dans l'actif	Valeur brute	V.N.C au 31/12/2020
VE-12074-2004	Epareuse NI133	04/02/2004	29 745,72€	0 €

N° inventaire	Désignation	Date d'entrée dans l'actif	Valeur brute	VNC au 31/12/2020
VE-7793-2000	Tracteur 3310 RE 81	01/01/2000	65 101,19 €	0 €
10514-2002	Réparation	10/04/2002	5 859,36 €	0 €
11582-2003	Réparation	20/08/2003	7 272,05 €	0 €
12126-2004	Réparation	25/04/2004	3 324,87 €	0 €
12930-2005	Réparation	01/02/2005	1 237,58 €	0 €
14026-2006	Réparation	03/02/2006	2718,45 €	0 €

Il s'agit de véhicules mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour lesquels aucun transfert de propriété n'est intervenu.

Je vous propose de mettre fin à la mise à disposition de ces véhicules et de les restituer à la ville d'Albi au 29 septembre 2020.

Pour le cas où la collectivité concernée ferait connaître son souhait de ne pas prendre en charge ces véhicules, il convient d'accepter que l'agglomération diligentera les procédures de réforme ou de cession de ces véhicules, prendra en charge les frais afférents et recevra les éventuelles recettes qui pourraient être obtenues.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la restitution des véhicules suivants à la Ville d'Albi au 29 septembre 2020 :

- véhicule utilitaire léger Citroën Berlingo immatriculé CP-853-DD (ex 9301 RX 81),
- véhicule utilitaire léger Renault Master immatriculé AD-251-GA,
- tractopelle JCB identifié NI055,
- épareuse SMA identifiée NI133,
- tracteur Massey-Fergusson immatriculé 3310 RE 81.

DÉCIDE dans le cas où la collectivité concernée ne serait pas en mesure ou désireuse de prendre en charge ces véhicules, de diligenter les procédures de réforme ou de cession, de prendre en charge les frais afférents et de recevoir les éventuelles recettes qui pourraient être obtenues.

AUTORISE madame la présidente à signer tous les actes afférents à ces opérations.

DEMANDE au trésorier d'Albi Ville et Périphérie d'effectuer les opérations d'ordre non budgétaires correspondants.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_154 : CHEMINEMENTS PIÉTONS - PUYGOUZON - AMÉNAGEMENT
DE L'ITINÉRAIRE N°4 - PHASE 1 - PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_154 : CHEMINEMENTS PIÉTONS - PUYGOUZON - AMÉNAGEMENT DE L'ITINÉRAIRE N°4 - PHASE 1 - PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'urbanisation de la commune de Puygouzon et les évolutions de mobilité ont conduit l'agglomération et la municipalité à une réflexion de développement des cheminements piétonniers.

L'agglomération en lien avec la commune a engagé un programme pluriannuel de création de ces cheminements afin de :

- renforcer la place des piétons sur l'espace public,
- développer la part de la marche, à la fois comme mode principal pour les déplacements de courte distance et mode complémentaire aux transports collectifs sur des déplacements plus importants,
- promouvoir la marche pour répondre aux enjeux de santé publique et environnementaux.

L'aménagement de l'itinéraire n°4, entre le chemin de Bellevue et le chemin de la Roquette via le chemin de Bramevaques, s'inscrit dans la continuité des opérations précédentes réalisées Avenue des Hirondelles, chemin du Grand Chêne, chemin des Crêtes et rue Corneille.

L'objectif est de déployer un réseau de trottoirs pour les déplacements piétons des coteaux nord de la commune vers ceux de la ville d'Albi, en liaison avec le barreau structurant longeant la rocade.

La phase 1 de cette opération concerne les chemins de Bellevue et de Bramevaques.

L'aménagement consiste à créer un trottoir en rive des voiries existantes et séparé de celles-ci par une bordure haute ou par un espace vert.

Le montant estimé des travaux éligibles aux subventions est de 342 691 € HT.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, il vous est proposé :

- D'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES €HT		RECETTES €HT	
Travaux d'aménagement de cheminements piétons	342 691 €	Etat DSIL 35 %	119 942 €
		Région Contrat Bourg Centre 30 %	102 807 €
		communauté d'agglomération de l'Albigeois 35%	119 942 €
TOTAL	342 691 €	TOTAL	342 691 €

- De solliciter la subvention prévue au plan de financement auprès de l'Etat au titre de la DSIL et auprès de la Région Occitanie titre du contrat Centre Bourg,
- D'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement ci-dessous

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux d'aménagement de cheminements piétons	342 691 €	Etat DSIL 35 %	119 942 €
		Région Contrat Bourg Centre 30 %	102 807 €
		communauté d'agglomération de l'Albigeois 35%	119 942 €
TOTAL	342 691 €	TOTAL	342 691 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Etat au titre de la DSIL exceptionnelle et auprès de la Région Occitanie au titre du contrat Bourg Centre.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en

conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_155 : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE – LA GRANDE FEUILLERAIE, RUE ARAGON ET LE COUSTOU SUR LA COMMUNE DE SALIÈS – DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_155 : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE – LA GRANDE
FEUILLERAIE, RUE ARAGON ET LE COUSTOU SUR LA COMMUNE DE
SALIÈS – DEMANDE DE SUBVENTION**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'agglomération va engager plusieurs opérations sur la commune de Saliès :

- la création d'une aire de stationnement à La Grande Feuilleraie
- le reprofilage et la réfection de la structure de la voirie Rue Aragon,
- la création d'une écluse sur Le Coustou.

A l'issue des études de projet, le montant de ces opérations est évalué à 14 336,94 €HT.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces opérations, je vous demande :

- d'inscrire ces opérations dans le fonds de développement territorial – aide à la voirie d'intérêt local – dotation 2020,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
La Grande Feuilleraie	14 336,94	Département du Tarn	6 451,62
Rue Aragon		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	7 885,32
Le Coustou			
TOTAL	14 336,94	TOTAL	14 336,94

- de solliciter la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn,
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour ces opérations.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant des opérations « Aménagement de la voirie - La Grande Feuilleraie, Rue Aragon et Le Coustou sur la commune de Saliés».

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
La Grande Feuilleraie	14 336,94	Département du Tarn	6 451,62
Rue Aragon		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	7 885,32
Le Coustou			
TOTAL	14 336,94	TOTAL	14 336,94

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de ces opérations.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où la subvention accordée serait inférieure au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_156 : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RUE DE LA MAIRIE SUR LA
COMMUNE DE TERSSAC – DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_156 : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RUE DE LA MAIRIE SUR LA
COMMUNE DE TERSSAC – DEMANDE DE SUBVENTION**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'agglomération va procéder en 2020 à la mise en profil urbain, la création de stationnements et la création de trottoirs rue de la mairie sur la commune de Terssac.

A l'issue des études de projet, le montant de cette opération est évalué à 50 000 €HT.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, je vous demande :

- d'inscrire cette opération dans le fonds de développement territorial – aide à la voirie d'intérêt local – dotation 2020
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Aménagements Rue de la Mairie	50 000,00	Département du Tarn	9 650,25
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	40 349,75
TOTAL	50 000,00	TOTAL	50 000,00

- de solliciter la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn,
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Aménagement Rue de la Mairie » sur la

commune de Terssac »

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Aménagement Rue de la Mairie	50 000,00	Département du Tarn	9 650,25
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	40 349,75
TOTAL	50 000,00	TOTAL	50 000,00

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où la subvention accordée serait inférieure au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_157 : AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES RD1 – RD18 – RD 33 À CASTELNAU DE LÉVIS - PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU TARN

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_157 : AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES RD1 – RD18 – RD 33 À CASTELNAU DE LÉVIS - PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU TARN

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'agglomération va procéder à la création d'un carrefour sécurisé le long des routes départementales n°1, 18 et 33, axe majeur de circulation côté ouest d'entrée dans le bourg.

A cet effet, l'agglomération a réalisé les études d'aménagement sécuritaire du carrefour dans un souci de simplification et de lisibilité des cheminements et croisements de véhicules sur cet espace afin de :

- Améliorer la visibilité au carrefour des trois routes départementales
- Réduire la vitesse en entrée d'agglomération côté Marssac-sur-Tarn et Labastide de Lévis
- Sécuriser les traversées de véhicules venant du RD 33
- Sécuriser les déplacements des piétons au droit de ce carrefour
- Sécuriser et rendre accessible l'arrêt de transports urbains existant.

La réalisation de cette opération constitue une opportunité pour associer le département à ce projet au titre des dispositifs d'aménagements territoriaux.

Le montant estimé des travaux éligibles aux subventions est de 117 995 € HT.

Le plan de financement de ces travaux est établi comme suit :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	117 995 €	Département 35 %	41 298 €
		communauté d'agglomération de l'Albigeois	76 697 €
TOTAL	117 995 €		117 995 €

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	117 995 €	Département 35 %	41 298 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	76 697 €
TOTAL	117 995 €		117 995 €

- de solliciter la subvention prévue au plan de financement prévisionnel auprès du Département du Tarn,
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Tarn,
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération,

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	117 995 €	Département 35 %	41 298€
		communauté d'agglomération de l'Albigeois	76 697 €
TOTAL	117 995 €		117 995 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement prévisionnel auprès du département du Tarn.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où la subvention accordée serait inférieure au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_158 : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE SUR LA COMMUNE DE
FRÉJAIROLLES – CHEMIN DE FOURCALS, ROUTE DE FAUCH, CHEMIN DE
SARROMAS ET CHEMIN DE PRONQUIÈS - DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_158 : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE SUR LA COMMUNE DE FRÉJAIROLLES – CHEMIN DE FOURCALS, ROUTE DE FAUCH, CHEMIN DE SARROMAS ET CHEMIN DE PRONQUIÈS - DEMANDE DE SUBVENTION

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'Agglomération va engager en 2020 des travaux sur la commune de Fréjairolles comprenant :

- la création d'un ouvrage hydraulique pour recueillir les eaux pluviales, chemin des Fourcals.
- la consolidation, par enrochement, du talus de la route de Fauch.
- la réfection de l'exutoire aval de l'ouvrage hydraulique chemin de Sarromas.
- la sécurisation de l'entrée de bourg chemin de Pronquiès.

A l'issue des études de projet, le montant de ces opérations est évalué à 33 840,99 € HT.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces opérations, je vous demande :

- d'inscrire ces opérations dans le fonds de développement territorial – aide à la voirie d'intérêt local – dotation 2020,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Chemin de Fourcals	33 840,99	Département du Tarn	14 198,98
Route de Fauch		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	19 642,01
Chemin de Sarromas			
Chemin de Pronquiès			
TOTAL	33 840,99	TOTAL	33 840,99

- de solliciter la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn,
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant des opérations « Aménagement de voirie sur la commune de Fréjairrolles - Chemin de Fourcals, Route de Fauch, Chemin de Sarromas et chemin de Pronquiès ».

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Chemin de Fourcals Route de Fauch Chemin de Sarromas Chemin de Pronquiès	33 840,99	Département du Tarn	14 198,98
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	19 642,01
TOTAL	33 840,99	TOTAL	33 840,99

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où la subvention accordée serait inférieure au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_159 : AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE - CARLUS - DEMANDE DE
SUBVENTION

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_159 : AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE - CARLUS - DEMANDE DE SUBVENTION

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'agglomération va procéder à la création d'un trottoir rue Henri Guérin aux abords du groupe scolaire sur la commune de Carlus. Cet aménagement est envisagé en 2020.

A l'issue des études de projet, le montant de cette opération est évalué à 27 315,11€ HT.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, je vous demande :

- d'inscrire cette opération dans le fonds de développement territorial – aide à la voirie d'intérêt local – dotation 2020,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Création d'un trottoir rue Henri Guérin	27 315,11	Département du Tarn	7 462,63
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	19 852,48
TOTAL	27 315,11	TOTAL	27 315,11

- de solliciter la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn,
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Création d'un trottoir rue Henri Guérin » sur la commune de Carlus et le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Création d'un trottoir rue Henri Guérin	27 315,11	Département du Tarn	7 462,63
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	19 852,48
TOTAL	27 315,11	TOTAL	27 315,11

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès du Département.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où la subvention accordée serait inférieure au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_160 : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE - PLACE DE L'ÉGLISE – PHASE 1 -
SUR LA COMMUNE DE CUNAC – DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_160 : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE - PLACE DE L'ÉGLISE –
PHASE 1 - SUR LA COMMUNE DE CUNAC – DEMANDE DE SUBVENTION**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'agglomération va procéder à la requalification de la Place de l'Eglise sur la commune de Cunac.

A l'issue des études de projet, le montant de la 1ère phase de cette opération est évalué à 50 000 €HT.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, je vous demande :

- d'inscrire cette opération dans le fonds de développement territorial – aide à la voirie d'intérêt local – dotation 2020,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Requalification de la place de l'église phase 1	50 000,00 €	Département du Tarn	14 198,98
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	35 801,02
TOTAL	50 000,00	TOTAL	50 000,00

- de solliciter la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn,
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « requalification de la Place de l'Eglise – phase 1 » sur la commune de Cunac ».

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Requalification de la place de l'église phase 1	50 000,00 €	Département du Tarn	14 198,98
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	35 801,02
TOTAL	50 000,00	TOTAL	50 000,00

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où la subvention accordée serait inférieure au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_161 : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE CHEMIN DE LIGNIÈRES – PHASE 2
- SUR LA COMMUNE DE CASTELNAU-DE-LÉVIS – DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_161 : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE CHEMIN DE LIGNIÈRES –
PHASE 2 - SUR LA COMMUNE DE CASTELNAU-DE-LÉVIS – DEMANDE DE
SUBVENTION**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'Agglomération va procéder en 2020, sur la commune de Castelnau-de-Lévis, à la réfection du chemin de Lignièrès phase 2, en continuité des travaux réalisés en 2019

A l'issue des études de projet, le montant de l'opération phase 2 est évalué à 46 297,74 € HT.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, je vous demande :

- d'inscrire cette opération dans le fonds de développement territorial – aide à la voirie d'intérêt local – dotation 2020,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Chemin de Lignièrès - Phase 2 : réfection du revêtement de voirie	46 297.74 €	Département du Tarn	9 650,25 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	36 647,49 €
TOTAL	46 297,74	TOTAL	46 297,74

- de solliciter la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn,
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Aménagement de voirie chemin de Lignières – Phase 2 - sur la commune de Castelnau de Lévis ».

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Chemin de Lignières - Phase 2 : réfection du revêtement de voirie	46 297.74 €	Département du Tarn	9 650,25 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	36 647,49 €
TOTAL	46 297,74	TOTAL	46 297,74

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où la subvention accordée serait inférieure au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_162 : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE AVENUE SAINT-EXUPÉRY PHASE 1
SUR LA COMMUNE DE LE SÉQUESTRE – DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_162 : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE AVENUE SAINT-EXUPÉRY
PHASE 1 SUR LA COMMUNE DE LE SÉQUESTRE – DEMANDE DE
SUBVENTION**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'agglomération va procéder en 2020, sur la commune de Le Séquestre, à l'aménagement de la première phase de l'avenue Saint-Exupéry avec l'aménagement d'un plateau ralentisseur.

A l'issue des études de projet, cette 1ère phase d'opération est évaluée à 30 000,00 €HT.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, je vous demande :

- d'inscrire cette opération dans le fonds de développement territorial – aide à la voirie d'intérêt local – dotation 2020,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Aménagement avenue Saint- Exupéry phase 1	30 000,00	Département du Tarn	7 462,63
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	22 537,37
TOTAL	30 000,00	TOTAL	30 000,00

- de solliciter la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn,
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Aménagement de voirie avenue de Saint-Exupéry phase 1 » sur la commune de Le Séquestre ;

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Aménagement avenue Saint- Exupéry phase 1	30 000,00	Département du Tarn	7 462,63
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	22 537,37
TOTAL	30 000,00	TOTAL	30 000,00

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où la subvention accordée serait inférieure au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_163 : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE – ROUTE DE POULAN ET CHEMIN DE MAUSSANS SUR LA COMMUNE DE ROUFFIAC – DEMANDE DE SUBVENTION.

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_163 : AMÉNAGEMENT DE VOIRIE – ROUTE DE POULAN ET
CHEMIN DE MAUSSANS SUR LA COMMUNE DE ROUFFIAC – DEMANDE DE
SUBVENTION.**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'agglomération va procéder en 2020, sur la commune de Rouffiac, à la reprise du bord de chaussée pour faciliter la gestion des eaux pluviales Route de Poulan et à la réalisation d'un ouvrage hydraulique Chemin de Moussans.

A l'issue des études de projet, le montant de ces opérations est évalué à 18 748,53 €HT.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces projets, je vous demande :

- d'inscrire ces opérations dans le fonds de développement territorial – aide à la voirie d'intérêt local – dotation 2020
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Route de Poulan Chemin de Moussans	18 748,53	Département	7 462,63
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	11 285,90
TOTAL	18 748,53	TOTAL	18 748,53

- de solliciter la subvention prévue au plan de financement auprès du Département.

- d'autoriser madame la Présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour ces opérations.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant des opérations « Aménagement de voirie – Route de Poulan et chemin de Maussans sur la commune de Rouffiac »,

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES €HT		RECETTES €HT	
Route de Poulan Chemin de Moussans	18 748,53	Département	7 462,63
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	11 285,90
TOTAL	18 748,53	TOTAL	18 748,53

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département ;

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération ;

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ;

DIT QUE, dans le cas où la subvention accordée serait inférieure au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_164 : AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG PHASE 1 SUR LA COMMUNE
DE DÉNAT - DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_164 : AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG PHASE 1 SUR LA
COMMUNE DE DÉNAT - DEMANDE DE SUBVENTION**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'agglomération va procéder à l'aménagement de la phase 1 du centre-bourg de la commune de Dénat.

Cet aménagement vise à :

- requalifier le centre bourg du village ;
- sécuriser et favoriser les déplacements doux ;
- organiser le stationnement ;
- créer des aménagements intégrant des espaces végétalisés.

Le début de ces aménagements est envisagé en 2020.

A l'issue des études de projet, le montant de la phase 1 est évalué à 40 000 €HT.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération, je vous demande :

- d'inscrire ces opérations dans le fonds de développement territorial – aide à la voirie d'intérêt local – dotation 2020,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Aménagement centre bourg phase 1	40 000,00	Département du Tarn	14 198,98
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	25 801,02
TOTAL	40 000,00	TOTAL	40 000,00

- de solliciter la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn,
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour ces opérations.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Aménagement centre bourg phase 1 sur la commune de Dénat».

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Aménagement centre bourg phase 1	40 000,00	Département du Tarn	14 198,98
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	25 801,02
TOTAL	40 000,00	TOTAL	40 000,00

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de ces opérations.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où la subvention accordée seraient inférieure au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_165 : AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS – PASSERELLE
PIÉTONNE SUR LE RUISSEAU DE LA MOULINE À CASTELNAU DE LÉVIS –
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_165 : AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS – PASSERELLE PIÉTONNE SUR LE RUISSEAU DE LA MOULINE À CASTELNAU DE LÉVIS – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

L'opération de réfection de la passerelle piétonne de franchissement du ruisseau des Moulins, sur la commune de Castelnau-de-Lévis, a fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département du Tarn.

Après notifications des subventions accordées par l'Etat (arrêté reçu le 15/06/2020) et par la Région Occitanie (arrêté reçu le 03/07/2020), le plan de financement de l'opération doit être modifié afin de garantir un autofinancement de l'opération par l'agglomération de 20% (règle d'autofinancement inscrite dans le CGCT).

Le plan de financement initial (DEL2020_036 du 11 février 2020) est le suivant:

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	36 000,00 €	Etat	12 600,00 €
		Région	9 000,00 €
		Département 20%	7 200,00 €
		Grand Albigeois 20 %	7 200,00 €
TOTAL	36 000,00 €	TOTAL	36 000,00 €

Le plan de financement modifié proposé est le suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	36 000,00 €	Etat	12 590,00 €
		Région 30%	10 800,00 €
		Département	5 410,00 €
		Grand Albigeois 20 %	7 200,00 €
TOTAL	36 000,00 €	TOTAL	36 000,00 €

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	36 000,00 €	Etat	12 590,00 €
		Région 30%	10 800,00 €
		Département	5 410,00 €
		Grand Albigeois 20 %	7 200,00 €
TOTAL	36 000,00 €	TOTAL	36 000,00 €

- de solliciter les subventions prévues au plan de financement prévisionnel auprès des différents co-financeurs,
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération,

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	36 000,00 €	Etat	12 590,00 €
		Région 30%	10 800,00 €
		Département	5 410,00 €
		Grand Albigeois 20 %	7 200,00 €
TOTAL	36 000,00 €	TOTAL	36 000,00 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement prévisionnel auprès des différents co-financeurs.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en

conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_166 : RESTAURATION DU PONT-VIEUX À ALBI - DIAGNOSTIC ET MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - PLAN DE FINANCEMENT - PROGRAMME 2020

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_166 : RESTAURATION DU PONT-VIEUX À ALBI - DIAGNOSTIC ET MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - PLAN DE FINANCEMENT - PROGRAMME 2020

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

Le Pont-Vieux d'Albi, classé monument historique depuis 1921, est l'un des ouvrages emblématiques de la cité épiscopale d'Albi, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité en 2010.

Cet ouvrage, propriété de la ville d'Albi, est mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui en assure la gestion et l'entretien depuis le transfert de la compétence voirie en 2010.

En dehors d'interventions ponctuelles de réfection de parapets, les derniers travaux de réparation datent de la période 1974/1982 et ont concerné la stabilisation des parties immergées et des élargissements.

L'ouvrage a fait l'objet de diverses études et inspections régulières :

- en 1993, une étude préalable aux travaux de restauration des parements a été confiée à l'architecte en chef des monuments historiques, Patrice Calvel,
- en 2009, la ville d'Albi alors maître d'ouvrage a piloté une étude en vue de la réalisation d'une inspection visuelle détaillée et de la rédaction d'un descriptif technique des travaux. Cette étude n'a pas été approuvée par les services de l'État, lesquels ont émis diverses observations et demandé des compléments,
- en 2015, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a réalisé une inspection détaillée des parties aériennes et immergées du Pont-Vieux. Cette étude a montré que les désordres constatés lors des inspections précédentes s'étaient accentués et qu'il convenait d'entreprendre à court terme des travaux sur cet ouvrage.

Consciente de l'importance patrimoniale de cet ouvrage, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé d'inscrire la somme de 200 000€ au budget 2019 en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre devant aboutir à sa restauration.

L'Agglomération a lancé un appel d'offres afin de retenir un architecte du patrimoine pour effectuer les études de restauration de l'ouvrage.

Le marché a été décomposé en trois tranches :

- tranche ferme : étude diagnostic permettant d'évaluer l'état sanitaire de

l'ouvrage afin de proposer un phasage des travaux dans le cadre d'un programme pluriannuel,

- tranche optionnelle 1 : études d'avant-projet de l'ouvrage,
- tranche optionnelle 2 : toutes les phases d'études comprenant les études de projet jusqu'à la réception des travaux.

Le groupement est pluridisciplinaire et composé par un architecte du patrimoine, un archéologue du bâti, un économiste, un bureau d'études structure et un éclairagiste.

Suite à l'analyse des offres et en lien avec le service patrimoine de la mairie d'Albi et la DRAC Occitanie, c'est le groupement LETTELIER Architectes (Mandataire) – ECOVI – EVEHA Toulouse – GETEC – ROSSIGNOL – HiArBa qui a été retenu pour un montant d'études s'élevant à 197 500€.

S'agissant d'un monument majeur du périmètre UNESCO, l'Agglomération a saisi l'État via la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour recueillir leurs prescriptions. Dans ce cadre, la Direction Régionale des Affaires Culturelles participera au financement des frais d'études et de travaux de cette opération. Par ailleurs, l'inscription de cette opération dans le cadre du dispositif culture et patrimoine piloté par la Région Occitanie constitue une opportunité pour l'associer à ce projet.

La première phase de Diagnostic a débuté le 30 septembre 2019 et afin d'être complétée, des sondages archéologiques doivent être réalisés fin octobre 2020.

La DRAC a participé à hauteur de 50% au financement de cette première phase pour un montant total de 12 500€ HT.

Lors des échanges avec la DRAC courant 2020, cette dernière a indiqué qu'elle participerait à hauteur de 40 % de la deuxième phase d'étude avec un plafond de 50 000€ des dépenses hors taxes de l'opération.

La région Occitanie sera sollicitée pour le cofinancement de l'étude lors du dépôt du dossier relatif aux travaux. Les frais d'études seront intégrés de manière rétroactive dans les dépenses éligibles aux aides régionales.

Afin de permettre la mise en œuvre de ses études, je vous propose :

- d'approuver le plan de financement partiel ci-dessous concernant la réalisation des sondages archéologiques, la phase d'avant-projet et la phase projet de l'étude, pour laquelle la DRAC s'est engagée à participer :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Sondages archéologiques pour la restauration du Pont-Vieux – tranche ferme	44 810 €	Direction Régionales des Affaires Culturelles (38,6%)	50 000 €
		Région Occitanie (30%)	38 800 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois (31,4%)	40 535 €
Phase Avant-Projet (AVP)	48 300 €		
Phase Projet (PRO)	36 225 €		
TOTAL	129 335 €	TOTAL	129 335 €

- de solliciter les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Etat via la DRAC et auprès de la Région Occitanie.
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Sondages archéologiques pour la restauration du Pont-Vieux – tranche ferme	44 810 €	Direction Régionales des Affaires Culturelles (38,6%)	50 000 €
		Région Occitanie (30%)	38 800 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois (31,4%)	40 535 €
Phase Avant-Projet (AVP)	48 300 €		
Phase Projet (PRO)	36 225 €		
TOTAL	129 335 €	TOTAL	129 335 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles et de la Région Occitanie.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_167 : SÉCURISATION ENTRÉE DE BOURG - FRÉJAIROLLES -
CARREFOUR RD 81 - CHEMIN DE PRONQUIÈS - PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_167 : SÉCURISATION ENTRÉE DE BOURG - FRÉJAIROLLES - CARREFOUR RD 81 - CHEMIN DE PRONQUIÈS - PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

La commune de Fréjairolles a engagé une réflexion d'aménagement sécuritaire de la route départementale 81 en entrée de Bourg. L'aménagement va sécuriser le carrefour au droit du chemin de Pronquiès et prolonger le cheminement doux entre ce carrefour et les commerces implantés en entrée de la zone agglomérée.

Cette opération s'inscrit dans la programmation 2020 du contrat de ruralité du Grand Albigeois.

Les aménagements suivants sont préconisés :

- Création de deux chicanes déportées de part et d'autre du carrefour,
- Création de deux îlots directionnels favorisant et réglementant l'insertion et les tournes à gauche des véhicules,
- Aménagement des accotements et déplacement du débouché du chemin de Pronquiès et de la voie du lotissement afin d'en améliorer la visibilité,
- Création de trottoirs longitudinaux jusqu'aux commerces favorisant le cheminement sécurisé des piétons,
- Création de deux arrêts bus accessibles attenants aux trottoirs.

Cette opération s'inscrit dans la programmation 2020 du contrat de ruralité du Grand Albigeois.

Le montant estimé des travaux éligibles et non débutés à ce jour est de 77 310 € hors taxes.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, il vous est proposé :

- D'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
		Etat DSIL (35 %)	27 058,00 €
Travaux d'aménagements urbains	7 310,00 €	Département du Tarn (35%)	27 058,00 €
		FAVIL	1 459,60€
		Agglo	21 734,40 €
TOTAL	77 310,00 €	TOTAL	77 310,00 €

- De solliciter la subvention prévue au plan de financement auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle inscrite dans le plan de relance du gouvernement.
- De solliciter la subvention auprès du Département au titre notamment du fonds de développement territorial « Atouts Tarn » et de l'aide à la voirie d'intérêt local «FAVIL 2020».

- D'autoriser madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau réuni le 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
		Etat DSIL (35 %)	27 058,00 €
Travaux d'aménagements urbains	77 310,00 €	Département du Tarn (35%)	27 058,00 €
		FAVIL	1 459,60€
		Agglo	21 734,40 €
TOTAL	77 310,00 €	TOTAL	77 310,00 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle inscrite dans le plan de relance du gouvernement.

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès du Département au titre notamment du fonds de développement territorial « Atouts Tarn » et de l'aide à la voirie d'intérêt local « FAVIL 2020 ».

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_168 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU DÉLÉGATAIRE
INTERPARKING CHARGÉ DU SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN
DU PARKING CENTRE HISTORIQUE LES CORDELIERS

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**N° DEL2020_168 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU
DÉLÉGATAIRE INTERPARKING CHARGÉ DU SERVICE PUBLIC DE
STATIONNEMENT SOUTERRAIN DU PARKING CENTRE HISTORIQUE LES
CORDELIERS**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

La société Interparking est titulaire depuis le 20 décembre 2010 du contrat de concession pour le stationnement souterrain du parking Centre historique - Les Cordeliers, pour une durée de 30 ans à compter de la date de remise de la coque au concessionnaire.

Cette remise a eu lieu le 03 avril 2013. La date de fin d'exploitation du parking est fixée au 31 mars 2043.

La mise en exploitation du parking a eu lieu le 04 décembre 2013.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Dès la communication du rapport mentionné à l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 susmentionnée, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

La tarification a évolué au 1er juillet 2015 pour mettre en application la loi du 17 mars 2014 sur la tarification au quart d'heure.

Interparking verse une contribution annuelle de 360 000€ à l'agglomération, fixée lors de la passation du contrat.

Le parking comporte 379 places pour véhicules légers, réparties sur 4 niveaux en sous-sol, dont 2 places réservées aux véhicules électriques. Il comprend également 10 emplacements gratuits réservés aux vélos, accessibles de 08h à 22h.

La fréquentation 2019 du parking est de 57 403 entrées, soit une progression de 24%.

La moyenne mensuelle des abonnements était de 256 en 2019, soit 58 de plus qu'en 2018.

Les fréquentations horaires les plus élevées sont en août (7371) et en décembre (6711) pour une moyenne mensuelle de 4783.

Interparking n'a pas de client amodiatore.

L'exploitant a modifié sa grille de prix à partir du 20 février 2019, avec l'opération « Crazy Price ». Le tarif horaire est passé à 0,50 € et l'abonnement mensuel à 48€. Cette opération a permis une forte augmentation de la fréquence

horaire et des abonnements sur l'année 2019.

Il propose également un partenariat avec le Grand Théâtre (réduction du stationnement de 50%), le cinéma GCR (3h gratuites), des chèques parking avec les commerçants, des abonnements pour le personnel du collège Ste-Marie et du tribunal à 35€ (au lieu de 63€), des forfaits pour les clients des hôtels situés à proximité.

Depuis début mai 2019, l'exploitant a également passé une convention avec la ville d'Albi pour la gratuité des deux premières heures de stationnement les samedis entre 14h et 19h.

Par courrier du 24 janvier 2019, Interparking a sollicité la constitution d'une commission spéciale de révision des conditions financières qui n'a pas pu être constituée faute d'accord sur le choix du cabinet expert indépendant. Par courrier du 03 octobre 2019, Interparking a demandé une indemnisation et une résiliation du contrat, qui ont été refusées par l'agglomération.

Le 21 janvier 2020, Interparking a introduit une requête auprès du tribunal administratif aux fins de résiliation du contrat et d'indemnisation de la société.

Le chiffre d'affaires (recettes) s'établit comme suit :

Décomposition du chiffre d'affaires HT en €	2018	2019
Recettes horaires & assimilées	94 127	79 041
Recette abonnés	90 428	110 686
Autres recettes	36 967	9 018
Total chiffre d'affaires	221 522	198 745

Charges d'exploitation :

Main d'œuvre	-59 029	-58 870
Entretien, maintenance, assurances, taxes	- 207 222	- 230 534
loyer	-360 000	-360 000
Total des charges d'exploitation	- 626 251	- 649 404

Amortissements	- 301 822	- 297 811
-----------------------	------------------	------------------

Résultats :

Total chiffre d'affaires	221 522	198 745
Total des charges d'exploitation	-626 251	-649 404
Amortissements	-301 822	-297 811
RESULTAT	-706 551	-748 470

Le rapport annuel ci-annexé présente tous les indicateurs techniques et financiers.

Il est proposé au conseil de prendre acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de stationnement.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du concessionnaire du service public de stationnement du parking Centre historique - Cordeliers.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_169 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU DÉLÉGATAIRE QPARK CHARGE DU SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN DE JEAN JAURÈS, VIGAN, SAINTE-CÉCILE ET DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_169 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU DÉLÉGATAIRE QPARK CHARGE DU SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN DE JEAN JAURÈS, VIGAN, SAINTE-CÉCILE ET DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

La société QPark est titulaire depuis le 1er avril 1998 et pour une durée de 30 ans, d'un contrat de concession pour le stationnement dans le parking Jean Jaurès, le parking du Vigan, le parking Sainte Cécile et le stationnement payant sur voirie.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Dès la communication du rapport mentionné à l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 susmentionnée, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

La tarification en ouvrages a évolué au 1er juillet 2015 pour mettre en application la loi du 17 mars 2014 sur la tarification au quart d'heure.

L'avenant conclu pour entériner la tarification au quart d'heure a été l'occasion de renégocier la redevance versée par QPark. Cette redevance annuelle est constituée d'une part fixe et indexée de 333 000€ et d'une part variable assise sur le chiffre d'affaires correspondant à 20% pour un CA de 2 180 000 euros à 2 600 000 euros et à 30% pour un CA supérieur à 2 600 000 euros.

Ces recettes sont affectées au paiement des ASVP pour le contrôle du stationnement et sont également affectées aux travaux de rénovation des infrastructures du parking Jean Jaurès relevant de la compétence du délégataire.

Ainsi en 2019, l'agglomération a procédé à la création de deux édicules supplémentaires pour un montant de 79 293€TTC.

Les capacités de stationnement sont les suivantes :

- Parking Jean Jaurès (1975) 558 places
- Parking du Vigan (09/2000) 380 places
- Parking Sainte Cécile (06/2007) 250 places
- Stationnement payant sur voirie, 1277 à la formation du contrat, contre 1643 au 31/12/2019.

Les fréquentations 2019 des parkings sont les suivantes :

- Jean Jaures : 53 346 entrées
- Vigan : 192 138 entrées
- Sainte Cécile : 79 393 entrées
- Stationnement sur voirie : 802 941 tickets.

Les abonnements sont les suivants :

- 462 abonnés à Jean Jaurès, dont 65% de type bureau (7h-20h),
- 239 abonnés au Vigan, dont 25% de bureau,
- 166 abonnés à Sainte Cécile, dont 10% de bureau,
- 463 abonnés résidants sur voirie.

QPark a 4 clients amodiataires au parking Jean Jaurès et 15 clients amodiataires au parking du Vigan.

Chiffre d'affaires (recettes):

Décomposition du chiffre d'affaires HT en K€	2018	2019
Recettes horaires et assimilées	1 015 300	1 038 600
Recettes abonnés	510 100	507 100
Prestations de service et recettes de voirie	683 200	671 500
Autres recettes	13 600	13 800
Total chiffre d'affaires	2 222 200	20231 200

Charges d'exploitation :

Main d'oeuvre	-264 200	-311 900
Impôts et taxes	-147 000	-143 000
Autres charges directes de production	-229 100	-328 200
Charges indirectes	-230 600	-119 400
Total des charges d'exploitation	-870 900	-902 500
Excédent brut d'exploitation	1 351 300	1 328 500
Amortissements	-555 500	-598 300

Résultats :

Résultats d'exploitation	795 800	730 200
Résultat financier	-81 300	-79 100
Résultat exceptionnel	-1 600	58 000
Impôts sur les sociétés	-245 500	-225 200
Résultat net comptable	467400	483 900

Dans le cadre de l'exercice du contrôle, ce rapport fait l'objet de demande d'informations complémentaires et d'observations portant sur les bilans de recettes par pas de 15 minutes.

Le rapport annuel ci-annexé présente tous les indicateurs techniques et financiers ci-avant exposés.

Il est proposé au conseil de prendre acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de stationnement.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2019 du concessionnaire du service public de stationnement sur voirie et des parcs de stationnement Jean Jaurès, Vigan et Sainte-Cécile.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_170 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA
PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION - ARTICLE L 5211-10 DU
CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_170 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION - ARTICLE L 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pilote : Secrétariat général

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, les décisions de l'autorité exécutive font l'objet d'un rapport devant le conseil communautaire lors de sa plus proche séance.

Décision de la présidente N° 0789 du 8 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Avenant n° 1 au marché 19 068 : Travaux de mise en place de groupes de pompage sur les sites de Sabanel à Saint-Juéry et de Puech-Tours à Lescure d'Albigeois afin de prendre en compte les modifications nécessaires pour la bonne continuité des travaux

Partenaire : Société SEIHE Midi-Pyrénées

Montant : 5 825,00 € H.T portant le nouveau montant du marché à 167 825,00 € H.T (soit une augmentation de 3,60 %),

Décision de la présidente N° 0790 du 8 juillet 2020

Pilote : Développement économique et innovation

Objet : Modalités de versement à la Région du fonds régional L'OCCAL d'un montant de 250 000 euros.

Décision de la présidente N° 0791 du 15 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 880 route de Lamillarié 81990 Puygouzon et cadastré ZL0403 ZL0343, propriété de monsieur BertY MATHON.

Décision de la présidente N° 0792 du 15 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 35 chemin des crêtes 81990 Puygouzon et cadastré ZN0851, propriété de monsieur Alexandre Jérôme VICTORIN.

Décision de la présidente N° 0793 du 15 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 14 rue de la côte boisée 81990 Puygouzon et cadastré ZA0361, propriété de monsieur Jean ROSNOWSKI.

Décision de la présidente N° 0794 du 15 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue Louisa Paulin 81990 Puygouzon et cadastré ZA0037, propriété de monsieur Pierre GARCIA.

Décision de la présidente N° 0795 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 14 rue du puits de la grâce 81000 Albi et cadastré AE0063, propriété de madame Martine BOSC née COULOMB.

Décision de la présidente N° 0796 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 rue de l'Ort en Salvy – Lots 7 et 8 81000 Albi et cadastré AH0429, propriété de monsieur Paul TOMASSIAN.

Décision de la présidente N° 0797 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 boulevard Strasbourg – Lots 22,123 et 141 81000 Albi et cadastré AC0196, propriété de monsieur Gérard MOYSSET.

Décision de la présidente N° 0798 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 42 rue de la Nougarède – Lots 19 et 121 81000 Albi et cadastré BD0316, propriété de monsieur Michel KAP.

Décision de la présidente N° 0799 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 37 rue des Pavillons 81000 Albi et cadastré BV0387, propriété de monsieur et madame Jean-Marie et Sylvie FRAYSSINET / FERNANDEZ.

Décision de la présidente N° 0800 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 chemin de Mascrabières 81000 Albi et cadastré DW0104, propriété de la SARL SOGESPAT.

Décision de la présidente N° 0801 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 rue Jean Borotra 81000 Albi et cadastré KO0362, propriété des conjoints GILBERT.

Décision de la présidente N° 0802 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 40 B rue de la Croix Verte 81000 Albi et cadastré AO0382, propriété de monsieur Nicolas RAMOS.

Décision de la présidente N° 0803 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Renaudié 81000 Albi et cadastré HM0139 HM0223 HM0226 HM0227 HM0228, propriété de la SCI BORI.

Décision de la présidente N° 0804 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 rue de Pendariès
81990 Le Séquestre et cadastré AH0132, propriété de monsieur Albert CANDAS.

Décision de la présidente N° 0805 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Les Avalats 81160 Saint -
Juéry et cadastré C0650 AO0207 AO0208 AO0211 AO0212, propriété des
consorts DIEZ - CIPOLLA.

Décision de la présidente N° 0806 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 rue Jacques Prévert
81160 Saint-Juéry et cadastré AV0357, propriété de monsieur Didier MAJOURET.

Décision de la présidente N° 0807 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Les Avalats 81160 Saint-
Juéry et cadastré AO0028, propriété de monsieur Daniel COUTOULY.

Décision de la présidente N° 0808 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 26 avenue Émile Andrieu
81160 Saint-Juéry et cadastré AC0191, propriété de madame Marcelle
CORRADELLO.

Décision de la présidente N° 0809 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue Frédéric Chopin
81160 Saint-Juéry et cadastré AC0118, propriété de monsieur Romain Jean-Louis
Bernard VALETTE.

Décision de la présidente N° 0810 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 rue de Saint Orens
81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AA0080, propriété de la SAS ADI-CREATION.

Décision de la présidente N° 0811 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 impasse des amandiers
81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AI0291 AI0293 AI0231 AI0233, propriété de
madame Carine Chantal SOULIE.

Décision de la présidente N° 0812 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 34 chemin de Tourseilles
81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AI0215 AI0216 AI0181, propriété de
monsieur Damir KARAMAN.

Décision de la présidente N° 0813 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé rue de Florentin 81150
Marssac-sur-Tarn et cadastré AN0438, propriété de monsieur Sébastien JULLIEN.

Décision de la présidente N° 0814 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 rue des hameaux II 81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AS0094, propriété de madame Marilyn QUEMENEUR épouse GUIRAUD.

Décision de la présidente N° 0815 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 38 rue des trincades 81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AM0086 AM0087, propriété de madame Martine VIEUX épouse AURIERES.

Décision de la présidente N° 0816 du 15 juillet 2020

Pilote : Déplacements doux et développement durable

Objet : Mission géotechnique de type G2 AVP & PRO - passerelle franchissement Jautzou Caussel

Prestataire : HYDROGEOTECHNIQUE SUD-UEST

Montant : 6 476 €HT.

Décision de la présidente N° 0817 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 chemin de la Panissie 81160 Arthès et cadastré AE0106 AE0105, propriété de monsieur Eric VINCENT.

Décision de la présidente N° 0818 du 9 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 23 impasse de la Maxe 81990 Fréjairolles et cadastré AW0191, propriété de monsieur Jean-Paul MONIE.

Décision de la présidente N° 0819 du 15 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Délégation du droit de préemption à la ville d' Albi - bien cadastré ET0168 située 61 route de la Drèche sur la commune d'Albi

Décision de la présidente N° 0820 du 16 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé route nationale 88 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré BE0014, propriété de DLS.

Décision de la présidente N° 0821 du 16 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 64 chemin de Puech Tours 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré AK0144, propriété de monsieur Fernand Jules CUVELIER.

Décision de la présidente N° 0822 du 15 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Le Verdier 81990 Carlus et cadastré E0633, propriété de madame Séverine Christine YOUSSEF (CAUSSE).

Décision de la présidente N° 0823 du 16 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 chemin des Primevères
81990 Cambon et cadastré AL0174, propriété de monsieur Didier Henri René
MASSOL.

Décision de la présidente N° 0824 du 21 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 14 rue de Goy 81120
Dénat et cadastré C1052, propriété de monsieur Jacques ANDRAL.

Décision de la présidente N° 0825 du 21 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé lieu dit Camp Grand
81120 Dénat et cadastré C1034, propriété de monsieur Michel FERRET.

Décision de la présidente N° 0826 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 avenue Saint Exupéry
81990 Le Séquestre et cadastré AE0050, propriété de monsieur Gérard ARNAL.

Décision de la présidente N° 0827 du 21 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 rue du Pastel 81150
Terssac et cadastré AC0015, propriété de l'ASSOCIATION AZNAVOUR POUR
L'ARMENIE.

Décision de la présidente N° 0828 du 21 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 14 chemin le Leuze 81990
Puygouzon et cadastré ZN0466, propriété de monsieur Christian GARRIGUES.

Décision de la présidente N° 0829 du 21 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 801 chemin de Lacrouzille
81990 Puygouzon et cadastré ZM0019, propriété de monsieur LE SELLIER DE
CHEZELLES Patrick.

Décision de la présidente N° 0830 du 21 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 impasse de Pendariès
81990 Le Séquestre et cadastré AN0099, propriété de SUCCESSION BENAZECH.

Décision de la présidente N° 0831 du 20 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 Plateau Saint Salvadou
81000 Albi et cadastré KT0351 KT0353 KT0354, propriété de monsieur Sebastien
JAMMES.

Décision de la présidente N° 0832 du 20 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 90 Rue Du Verbial 81000
Albi et cadastré KT0065, propriété des Consorts BONAFIOUS.

Décision de la présidente N° 0833 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 20 Chemin De Saint Amarand Haut 81000 Albi et cadastré IS0169, propriété des Consorts PUECH.

Décision de la présidente N° 0834 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 Rue D'Oustry 81000 Albi et cadastré AW0214, propriété des Consorts ARNAUD.

Décision de la présidente N° 0835 du 23 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 70 rue Georges Rouault / Veyrieres 81000 Albi et cadastré LS0320 LS0394 LS0395, propriété des Consorts FREICHE.

Décision de la présidente N° 0836 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 Rue Edouard Branly 81000 Albi et cadastré BI0144, propriété des Consorts GIRONDE.

Décision de la présidente N° 0837 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 Rue Edouard Branly 81000 Albi et cadastré BI0146, propriété des Consorts GIRONDE.

Décision de la présidente N° 0838 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 96 Chemin des Fargues – La Cavalery 81000 Albi et cadastré CX0118 CX0119, propriété des Consorts ALRIC.

Décision de la présidente N° 0839 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 100 Avenue Mal De Lattre De Tassigny – Lots 1 et 7 81000 Albi et cadastré BK0115, propriété de la SCI CARMINA.

Décision de la présidente N° 0840 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 20 Rue Camille Des moulins 81000 Albi et cadastré EY0224, propriété de madame Delphine PARCELLIER.

Décision de la présidente N° 0841 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 26 Rue Paul Gauguin 81000 Albi et cadastré HI0078, propriété des Consorts DORLEANS.

Décision de la présidente N° 0842 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 Impasse Auger Gaillard / Rue Auger Gaillard 81000 Albi et cadastré AK0221 AK0222 AK0231, propriété de monsieur Gregoire BADOC.

Décision de la présidente N° 0843 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 Boulevard Strasbourg 81000 Albi et cadastré AM0232 AM0233, propriété de madame Lætitia PALAPRAT et monsieur Stéphane GELEDAN.

Décision de la présidente N° 0844 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Avenant n° 2 au marché 17.040 : Fourniture de panneaux et d'éléments de signalisation routières verticale - Lot 3 - Fourniture de produits plastiques et dérivés afin d'entériner la modification de l'indice de révision des prix suite à la suppression de l'indice initial.

Prestataire : Société SODILOR

Décision de la présidente N° 0845 du 23 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 Rue Des Noyers 81120 Dénat et cadastré C0903, propriété de madame Alice ANDRAL.

Décision de la présidente N° 0846 du 23 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 Rue De Goy 81120 Dénat et cadastré C0971, propriété de monsieur Jacques ANDRAL.

Décision de la présidente N° 0847 du 23 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 rue des Noyers 81120 Dénat et cadastré C1003 C1004, propriété de la SCI LA DENATOISE.

Décision de la présidente N° 0848 du 23 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Lieudit Camp Grand 81120 Dénat et cadastré C1030, propriété de monsieur Michel FERRET.

Décision de la présidente N° 0849 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Mouline 81150 Castelnau de Lévis et cadastré AC0379 AC0381, propriété de la SCI LA MOULINIERE.

Décision de la présidente N° 0850 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Hélène CONTI-MARAVAL.

Montant : 175 €

Décision de la présidente N° 0851 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Théodora DELMAS.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 0852 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Simone BURATTO.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 0853 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à monsieur Eric MALVY.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 0854 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à monsieur Gérard CARLET.
Montant : 174,75 €

Décision de la présidente N° 0855 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Juliette MAUGER.
Montant : 111,25 €

Décision de la présidente N° 0856 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Aurélie GAVALDA.
Montant : 75 €

Décision de la présidente N° 0857 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à monsieur Pascal OSTRONZEC.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 0858 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Marie DELMAS.
Montant : 219,75 €

Décision de la présidente N° 0859 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Martine CASTAGNE.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 0860 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à monsieur Hubert COMBES.

Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 0861 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à monsieur Rémi ROUMEGOUX.

Montant : 249,75 €

Décision de la présidente N° 0862 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Sandrine GAUTIER.

Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 0863 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à monsieur

Christian GIL.

Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 0864 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Anne-Laurie COURNEDE.

Montant : 54,75 €

Décision de la présidente N° 0865 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Françoise CAZELLES.

Montant : 212,50 €

Décision de la présidente N° 0866 du 22 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Marie-Claire CANO.

Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 0867 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 15 chemin du Puy de Bonnafous 81150 Castelnau-de-Lévis et cadastré AB0183 AB0267, propriété des conjoints VIEU.

Décision de la présidente N° 0868 du 22 juillet 2020

Pilote : Développement économique

Objet : Convention Boutique Web - Avenir Bureau Distribution
Montant : 3 800 euros

Décision de la présidente N° 0869 du 24 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 rue Mozart 81990 Cambon et cadastré AD0347, propriété de la mairie de Cambon.

Décision de la présidente N° 0870 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 31 rue des Hospitaliers 81990 Cunac et cadastré AV0219, propriété de madame et monsieur Cédric AZAM.

Décision de la présidente N° 0871 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 33 rue Puech Mourie 81990 Cunac et cadastré AA0086, propriété de monsieur Steven PERES et madame Delphine DUGUÉ.

Décision de la présidente N° 0872 du 22 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 chemin du Foun Dabal 81990 Puygouzon et cadastré ZN0194, propriété de monsieur Jean-Claude JOFFRE.

Décision de la présidente N° 0873 du 23 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 côte d'Al Vigne 81990 Puygouzon et cadastré ZB0591, propriété de monsieur Daniel ESTACAILLE.

Décision de la présidente N° 0874 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 203 route de Labastide Dénat 81990 Fréjairolles et cadastré BA0024, propriété de monsieur Olivier MUNSCH.

Décision de la présidente N° 0875 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 13 rue Paul Gauguin 81000 Albi et cadastré HI0061, propriété de monsieur et madame Michel et Monique BION / PIERRE.

Décision de la présidente N° 0876 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 place Foirail Castelvieu - lot 2 et 3 81000 Albi et cadastré AT0042, propriété de monsieur et madame Roger et Dolorès PANERI / TORRES.

Décision de la présidente N° 0877 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé rue de Lamothe - lot 31

81000 Albi et cadastré AV0081 AV0082 AV0083, propriété de K'IMMO.

Décision de la présidente N° 0878 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue Henri de Toulouse Lautrec 81000 Albi et cadastré AH0140, propriété de monsieur et madame Juan Vicente et Michèle HERNANDEZ - SEGOVIA / CAMPBEL.

Décision de la présidente N° 0879 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 98 avenue Maréchal Franchet d'Esperey 81000 Albi et cadastré BY0269 BY0296, propriété des conjoints GUYOT.

Décision de la présidente N° 0880 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 73 avenue Gambetta – Lot 2 81000 Albi et cadastré BT0313, propriété de madame Pascale ANDREU.

Décision de la présidente N° 0881 du 28 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 22 et 24 rue de l'Ort en Salvy et 13 rue de l'Hôtel de Ville – lot 1 à 10 81000 Albi et cadastré AH0219, propriété de LA FORGE DU RUISSEAU.

Décision de la présidente N° 0882 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 22 - 24 rue de l'Ort en Salvy et 13 rue de l'Hôtel de Ville – lot 8 81000 Albi et cadastré AH0219, propriété de SAINTE APPOLINE.

Décision de la présidente N° 0883 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 25 rue Louis Joly 81000 Albi et cadastré BT0023 BT0325 BT0326 BT0338 BT0491 BT0502 BT0506, propriété de GRAND SUD INVESTISSEMENTS.

Décision de la présidente N° 0884 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 15 - 17 avenue Colonel Teyssier – Imm Art 1 lots 1 à 10 / 17 - 20 rue Général Pont – Imm 2 lot 1 et 2 – imm Art 3 et 4 81000 Albi et cadastré AO0147 AO0148 AO0150 AO0151 AO1004 AO1149 AO1150, propriété des conjoints Colette et Dominique PUECH épouse FOUCAULT / AVIZOU épouse PUECH.

Décision de la présidente N° 0885 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 rue Maréchal Brune 81000 Albi et cadastré BE0148, propriété de monsieur Joël LACASSAGNE.

Décision de la présidente N° 0886 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 rue de la Prade 81000 Albi et cadastré IL0312, propriété de monsieur et madame Jean-Pierre et Gisèle MAURIES / ENJALBERT.

Décision de la présidente N° 0887 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Viscose 81000 Albi et cadastré HO0165 HO0470 HP0056 HP0057 HP0058 HP0059 HP0060 HP0061 HP0062 HP0063 HP0064 HP0065 HP0066 HP0067 HP0092 HP0192 HP0193, propriété de monsieur Yvon Lucien MATHA.

Décision de la présidente N° 0888 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 côte de l'Abattoir – lot 44 et 63 81000 Albi et cadastré AS0295 AS0298 AS0361 AS0363, propriété de monsieur Frédéric LIGIER.

Décision de la présidente N° 0889 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue des Carmélites 81000 Albi et cadastré AO0471, propriété de madame Marie - Pierre Danièle CUQ - JEGOU.

Décision de la présidente N° 0890 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 145 route de la Drèche 81000 Albi et cadastré EO0272 EO0275, propriété de monsieur et madame Jimmy et Léa SOUAN / CRIARD.

Décision de la présidente N° 0891 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 rue Lieutenant Colonel Rolland 81000 Albi et cadastré BX0456, propriété de monsieur Francis AURIOL.

Décision de la présidente N° 0892 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 25 rue Nicolas Copernic 81000 Albi et cadastré CO0146 CO0157 CO0158 CO0183, propriété de SAFRA

Décision de la présidente N° 0893 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 rue Lieutenant Colonel Rolland 81000 Albi et cadastré BX0457, propriété de monsieur Francis AURIOL.

Décision de la présidente N° 0894 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 49 rue de la Rachoune 81000 Albi et cadastré BR0431, propriété de monsieur Michel VIGNOBOUL.

Décision de la présidente N° 0895 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue Sacha Guitry 81000

Albi et cadastré BY0143, propriété des consorts LACOSTE.

Décision de la présidente N° 0896 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 15 rue Rinaldi – lot 105 et 118 81000 Albi et cadastré AB0205, propriété des consorts BARLATIER.

Décision de la présidente N° 0897 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 19 rue René Granier 81000 Albi et cadastré KO0217 KO0218, propriété des consorts GIMBERT.

Décision de la présidente N° 0898 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 route d'Arthès 81380 Lescure d'Albigeois et cadastré AM0144, propriété de C G II.

Décision de la présidente N° 0899 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue Albert Larroque 81160 Arthès et cadastré AL0119, propriété des consorts Annie BARRAU.

Décision de la présidente N° 0900 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Avenant n° 1 au marché 18 069 : Travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable dans le cadre de la construction d'une nouvelle station de traitement pour les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry afin de prendre en compte les modifications nécessaires à la bonne continuité des travaux.

Prestataire : S.A.S. BENEZECH TP

Montant : 33 000,00 € H.T portant le nouveau montant du marché à 1 951 879,24 € H.T (soit une augmentation de 1,72 %).

Décision de la présidente N° 0901 du 27 juillet 2020

Pilote : Finances et budgets

Objet : Autorisation générale et permanente de poursuites, au comptable de la trésorerie d'Albi-ville et périphérie, pour le recouvrement de l'ensemble des titres, ordres de reversement et articles de rôles émis par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Durée : Mandat 2020 - 2026

Décision de la présidente N° 0902 du 27 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Convention d'occupation du domaine public - restaurant de l'espace aquatique Atlantis.

Partenaire : SARL Les Complices

Durée : 10 ans à compter du 24 juillet 2020

Montant : La redevance versée par l'exploitant est fixée à : 500 € par mois du 1^{er} août 2020 au 30 juin 2021, 600 € par mois à compter du 1^{er} juillet 2021.

Décision de la présidente N° 0903 du 27 juillet 2020

Pilote : Déplacement doux

Objet : Annule et remplace DEC2020_0855. Dispositif d'aide à l'achat d'un
vélo : Attribution d'une subvention à madame Juliette MAUGER.
Montant : 100 €

Décision de la présidente N° 0904 du 27 juillet 2020

Pilote : Politique de la ville
Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la
communauté d'agglomération de l'Albigeois - Mairie de Marssac sur Tarn.
Prestataire : régie inter quartier
Durée : 1 semaine
Montant : 600 €

Décision de la présidente N° 0905 du 27 juillet 2020

Pilote : Politique de la ville
Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la
communauté d'agglomération de l'Albigeois - Opération « de réalisation de divers
travaux » à la
ZA de Cantepau bâtiment poivre rouge à Albi.
Prestataire : VERSO
Durée : 2 semaines à partir du 17 août 2020
Montant : Service politique de la ville : 1 200,00 €, service rénovation
urbaine : 1 200,00 €.

Décision de la présidente N° 0906 du 04 août 2020

Pilote : Equipements aquatiques
Objet : Acquisition de deux robots et d'une autolaveuse pour l'espace
aquatique ATLANTIS.
Prestataire : Société HEXAGONE
Montant : 16278,24 € H.T. soit 19533,90 € T.T.C

Décision de la présidente N° 0907 du 03 août 2020

Pilote : Gestion des déchets
Objet : Contrat de collecte des huiles minérales et huiles alimentaires
usagées.
Prestataire : Société CARMAUSINE DE RECUPERATION
Montant : Le coût de la prestation s'élève à 65 € H.T. la tonne d'huile collectée
Durée : Un an renouvelable

Décision de la présidente N° 0908 du 04 août 2020

Pilote : Gestion des déchets
Objet : Convention pour le réemploi sur le territoire de l'Albigeois
Prestataire : EMMAUS ALBI, EMMAUS INSERT, PLANET REEMPLOI, REGAIN, TARN
ENVIRONNEMENT SOLIDAIRE , ACNE (FAB LAB ALBI)
Durée : Durée de la construction de la solution de réemploi sur le territoire
de l'Albigeois

Décision de la présidente N° 0909 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 57 rue de Lamothe – lot 4
et 14 81000 Albi et cadastré AK0279, propriété de monsieur Gérard PEPIN.

Décision de la présidente N° 0910 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 14 rue de Goy 81120
Dénat et cadastré C1049, propriété de monsieur Jacques ANDRAL.

Décision de la présidente N° 0911 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue des Genévriers
81990 Puygouzon et cadastré ZK0086, propriété de madame Marie-Claude
HOFFMANN.

Décision de la présidente N° 0912 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 rue Arthur Massol 81160
Saint-Juéry et cadastré AH0128, propriété de madame Brigitte GAYRARD.

Décision de la présidente N° 0913 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 14 rue de la Fontaine des
Pradels 81160 Saint-Juéry et cadastré AM0244, propriété de madame Christelle
SAINT SERNIN.

Décision de la présidente N° 0914 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 route de Marssac 81150
Terressac et cadastré AB0031, propriété de madame Claire Raymonde Simone
BALBEURA.

Décision de la présidente N° 0915 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 route d'Albi 81150
Terressac et cadastré AC0081, propriété de madame Stéphanie GILLET et madame
Monique BONNOT.

Décision de la présidente N° 0916 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 avenue Germain Téqui
81160 Saint-Juéry et cadastré AI0108, propriété de madame Dominique
CABELLA.

Décision de la présidente N° 0917 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 45 rue Roger Salengro
81160 Saint-Juéry et cadastré AR0078, propriété de madame Marie-Claude
BARTHELEMY.

Décision de la présidente N° 0918 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 rue des Hortensias
81160 Saint-Juéry et cadastré AR0120, propriété de madame Arlette BATUT.

Décision de la présidente N° 0919 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 rue Colette 81160 Saint Juéry et cadastré AV0279, propriété de monsieur Alain TRULLEN.

Décision de la présidente N° 0920 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 113 avenue Jean Jaurès 81160 Saint-Juéry et cadastré AE0354, propriété de madame Cécilia ANSELLE.

Décision de la présidente N° 0921 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 côte Anselme Biscons 81160 Saint-Juéry et cadastré AI0202, propriété de madame Suzanne Jeanne TRINQUES.

Décision de la présidente N° 0922 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Catussou 81160 Saint Juéry et cadastré AK0103 AK0105 AK0012 AK0010 AK0023, propriété de monsieur Gabriel LOPES PEREIRA.

Décision de la présidente N° 0923 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 30 avenue de Montplaisir 81160 Saint-Juéry et cadastré AR0186, propriété des conjoints CAPO.

Décision de la présidente N° 0924 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 place du Griffoul 81160 Saint Juéry et cadastré AM0059, propriété de monsieur Alain FAVAREL.

Décision de la présidente N° 0925 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 64 avenue Jean Jaurès 81160 Saint Juéry et cadastré AC0095, propriété de monsieur Michel PAILHOUS.

Décision de la présidente N° 0926 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 55 chemin de l'Albaret 81160 Saint Juéry et cadastré AC0026 AC0165, propriété de monsieur Victor PORREDON.

Décision de la présidente N° 0927 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 55 chemin de l'Albaret 81160 Saint Juéry et cadastré AC0026 AC0165, propriété de monsieur Victor PORREDON.

Décision de la présidente N° 0928 du 6 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 rue Molière 81990 Puygouzon et cadastré ZB0335, propriété de madame Bernadette PAYPOUQUETTE.

Décision de la présidente N° 0929 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1352 route de Castres 81990 Puygouzon et cadastré ZK0318, propriété de monsieur Daniel FOURNIE.

Décision de la présidente N° 0930 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 16 rue de Jourdes 81990 Puygouzon et cadastré ZB0503, propriété de monsieur Raoul GIRARD.

Décision de la présidente N° 0931 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 rue des Peyragues 81150 Marssac sur Tarn et cadastré AH0410 AH0413, propriété de monsieur Philippe REVERBEL.

Décision de la présidente N° 0932 du 31 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 21 rue la Barthe 81150 Marssac sur Tarn et cadastré AH0371, propriété des consorts VILLENEUVE.

Décision de la présidente N° 0933 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé chemin de Durestat 81150 Marssac sur Tarn et cadastré ZA0150, propriété de madame Evelyne VIGOUROUX.

Décision de la présidente N° 0934 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 50 rue de Florentin 81150 Marssac sur Tarn et cadastré AM0167 AM0206, propriété de monsieur Patrick LAVASSO.

Décision de la présidente N° 0935 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 21 B rue Jean Mermoz 81000 Albi et cadastré CE0125, propriété des consorts BARRAU.

Décision de la présidente N° 0936 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 84 avenue de Gerone 81000 Albi et cadastré HO0405, propriété de madame Catherine COMBIER.

Décision de la présidente N° 0937 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 144 rue de la Curveillère 81000 Albi et cadastré CL0133, propriété de monsieur et madame Gilles CAMUS.

Décision de la présidente N° 0938 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 35 rue Croix de la Paix – 3

imp Croix de la Paix – Lots 1,2,4,5,7,8 et 9 81000 Albi et cadastré BV0063 BV0331, propriété de la SAS PERSPECTIV'IMMOBILIER.

Décision de la présidente N° 0939 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 rue Saint Julien et 10 rue de Fargues - lot 9 et 12 81000 Albi et cadastré AI0130, propriété des conjoints PLANCHON.

Décision de la présidente N° 0940 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 bis rue Général Pont – lot 14,17,39 et 41 rue Séré de Rivières 81000 Albi et cadastré AO1254, propriété de madame Nadine BOYER.

Décision de la présidente N° 0941 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9003 chemin des Hauts de Puech Petit 81000 Albi et cadastré KX0011, propriété de monsieur et madame Vincent et Edith HERNANDEZ / BERTIN.

Décision de la présidente N° 0942 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 rue Elie Augustin 81000 Albi et cadastré AO0893, propriété de monsieur Bernard TOURNEUR.

Décision de la présidente N° 0943 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 rue Joliot Curie 81000 Albi et cadastré BS0096, propriété de monsieur Daniel AURIAC.

Décision de la présidente N° 0944 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 56 B rue du Marranel 81000 Albi et cadastré KL0276, propriété de madame Audrey Marguerite Antoinette ROUFFIAC.

Décision de la présidente N° 0945 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 101 rue de Cantepau 81000 Albi et cadastré AM0098 AM0099 AM0100, propriété de monsieur et madame Vincent et Laurence PAGET / HELLOT.

Décision de la présidente N° 0946 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 impasse Commandant blanche 81000 Albi et cadastré KT0178, propriété de monsieur et madame Edmond et Jocelyne JO / MARTY.

Décision de la présidente N° 0947 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 rue Emile Grand – lot 2

81000 Albi et cadastré AE0276, propriété de monsieur Cyrille LE-VAN.

Décision de la présidente N° 0948 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 956 rue de la Crouzille 81000 Albi et cadastré KW0033, propriété de madame Marie - Francoise Martine BLATGE.

Décision de la présidente N° 0949 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 956 rue de la Crouzille 81000 Albi et cadastré KW0033, propriété de madame Marie - Francoise Martine BLATGE.

Décision de la présidente N° 0950 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 et 22 avenue Albert Thomas - lot 13 et 72 81000 Albi et cadastré AM0364 AM0365 AM0366 AM0367, propriété de monsieur Jean - Luc DIAZ.

Décision de la présidente N° 0951 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 26 rue du Castelveil 81000 Albi et cadastré AI0040 AI0045, propriété de monsieur Pascal Rémy David BOYER.

Décision de la présidente N° 0952 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue de Crins 81000 Albi et cadastré BZ0063, propriété des consorts CATHALA.

Décision de la présidente N° 0953 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 175 route de Cordes 81000 Albi et cadastré DT0064, propriété de monsieur Fabien MORIN.

Décision de la présidente N° 0954 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 rue Hervé Molinier 81000 Albi et cadastré IP0068, propriété de monsieur Didier MAJOURET.

Décision de la présidente N° 0955 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 13 rue de la Caussade 81000 Albi et cadastré AR0136, propriété des consorts BOURREL.

Décision de la présidente N° 0956 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 134 rue Marcel Ricard 81000 Albi et cadastré BL0172, propriété de monsieur et madame Didier et Isabelle KERGOAT.

Décision de la présidente N° 0957 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 rue des Pénitents – lot 3 et 5 81000 Albi et cadastré AE0092, propriété de monsieur Patrice MONGE.

Décision de la présidente N° 0958 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 rue Paul Verlaine 81000 Albi et cadastré BW0279, propriété des consorts LACAN.

Décision de la présidente N° 0959 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 50 rue Costes et Bellonte 81000 Albi et cadastré CL0239, propriété de monsieur Philippe COUDERC.

Décision de la présidente N° 0960 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 146 rue Marcel Ricard 81000 Albi et cadastré BL0161, propriété des consorts AMANS.

Décision de la présidente N° 0961 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 15 rue des Jardins 81000 Albi et cadastré BM0122, propriété de monsieur et madame Christian et Marie FOUCRAS.

Décision de la présidente N° 0962 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue du Comte Chardonnet 81000 Albi et cadastré HN0078, propriété de monsieur et madame Nara et Phola CHHEANG / SAR.

Décision de la présidente N° 0963 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 82 rue Maréchal Ney 81000 Albi et cadastré EV0241, propriété de madame Valérie PORTAL.

Décision de la présidente N° 0964 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 23 rue Jean de la Fontaine 81000 Albi et cadastré CH0010, propriété de monsieur Jean-Paul LACOMBE.

Décision de la présidente N° 0965 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 86 rue des Sorbiers 81000 Albi et cadastré CD0381, propriété des consorts VIDAL.

Décision de la présidente N° 0966 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 100 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny – Lots 6 et 12 81000 Albi et cadastré BK0115, propriété de la SCI CARMINA.

Décision de la présidente N° 0967 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 rue 15eme Régiment d'Infanterie 81000 Albi et cadastré HN0088, propriété des consorts LACOMBE.

Décision de la présidente N° 0968 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 cité Saint Antoine 81000 Albi et cadastré HN0294, propriété de madame Sylvie CARAYOL.

Décision de la présidente N° 0969 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 40 chemin de Gaillagues 81000 Albi et cadastré EP0181, propriété de madame Alice BENNE.

Décision de la présidente N° 0970 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 rue Jean Baptiste Corot 81000 Albi et cadastré BI0381, propriété de monsieur Marc Francois AUBRY.

Décision de la présidente N° 0971 du 30 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 75 rue de Gardes 81000 Albi et cadastré AT0157, propriété de monsieur Rodolphe GRAC.

Décision de la présidente N° 0972 du 04 août 2020

Pilote : Hydraulique-Assinissement

Objet : Convention de servitudes d'occupation et de passage au profit d'ENEDIS – secteur Jardinierie.

Durée : Durée de l'ouvrage

Montant : A titre gracieux

Décision de la présidente N° 0973 du 04 août 2020

Pilote : Déplacements doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention.

Bénéficiaire : Clément MANIERE

Montant : 100€

Décision de la présidente N° 0974 du 04 août 2020

Pilote : Déplacements doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention.

Bénéficiaire : Alain BOUSQUET

Montant : 250€

Décision de la présidente N° 0975 du 04 août 2020

Pilote : Déplacements doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention.

Bénéficiaire : Jean-Pierre PUECH

Montant : 250€

Décision de la présidente N° 0976 du 04 août 2020

Pilote : Déplacements doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention.
Bénéficiaire : Jérôme TEYSSIER
Montant : 82,50€

Décision de la présidente N° 0977 du 04 août 2020

Pilote : Déplacements doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention.
Bénéficiaire : Bruno MOURET
Montant : 250€

Décision de la présidente N° 0978 du 04 août 2020

Pilote : Déplacements doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention.
Bénéficiaire : Jean-Philippe CHABBERT
Montant : 250€

Décision de la présidente N° 0979 du 04 août 2020

Pilote : Déplacements doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention.
Bénéficiaire : Christian ALGIERI
Montant : 250€

Décision de la présidente N° 0980 du 04 août 2020

Pilote : Déplacements doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention.
Bénéficiaire : Martine FREDE
Montant : 195€

Décision de la présidente N° 0981 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 chemin du Renard 81990 Cunac et cadastré AT0003, propriété de monsieur Franck RIGAUD.

Décision de la présidente N° 0982 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 rue Augustin Malroux 81160 Saint Juéry et cadastré AE0093, propriété de monsieur Slim MALLAKHE.

Décision de la présidente N° 0983 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé lotissement Le Clos Bellevue 81000 Albi et cadastré KP0273, propriété de monsieur Bernard MARTIN.

Décision de la présidente N° 0984 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 chemin de Bellevue 81000 Albi et cadastré KT0217, propriété de madame Sabrina MERAT.

Décision de la présidente N° 0985 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 62 avenue Colonel

Teyssier 81000 Albi et cadastré AO0725, propriété de CRCAM NORD MIDI – PYRENEES.

Décision de la présidente N° 0986 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 25 et 27 Boulevard SOULT 81000 Albi, d'une superficie de 560 m2 cadastré BK0425 BK0426, propriété de monsieur et madame Sylvain et Hélène GOMEZ / MUNICH.

Décision de la présidente N° 0987 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 rue Biscontal et 25 rue de la Rivière 81000 Albi et cadastré AD0151, propriété de monsieur et madame Christian et Sonia PRADEL / ROUQUET.

Décision de la présidente N° 0988 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 36 rue de Lavazière – lot 32 et 45 81000 Albi et cadastré BT0462, propriété de monsieur Florian SEGUINEAU.

Décision de la présidente N° 0989 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 196 et 154 avenue Gambetta / 93 rue des Pavillons 81000 Albi et cadastré BV0351 BV0354 BV0403 BV0443, propriété de monsieur Christophe DAUZATS .

Décision de la présidente N° 0990 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 55 rue Plaine Saint Martin 81000 Albi et cadastré BM0195, propriété de monsieur et madame Bernard et Patricia BOSC / ODORICO.

Décision de la présidente N° 0991 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 47 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 81000 Albi et cadastré BK0032, propriété de madame Claire LOUBERSSAC.

Décision de la présidente N° 0992 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue de Coules 81380 Lescure-d'Albigeois, propriété de madame Karine BONNE.

Décision de la présidente N° 0993 du 07 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 chemin des Crêtes 81990 Puygouzon, propriété de madame Simone SALAS / monsieur José SALAS.

Décision de la présidente N° 0994 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 35 rue des Bruyères

81990 Puygouzon, propriété de Jean-Paul GOMEZ.

Décision de la présidente N° 0995 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue de Buffaute 81150 Castelnau-de-Lévis, propriété de monsieur Yannick MIALON et madame Adeline OUILLON.

Décision de la présidente N° 0996 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 rue de la Sicardie 81380 Lescure-d'Albigeois, propriété des Consorts MANAVIT.

Décision de la présidente N° 0997 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Chemin de Serayol Bas 81380 Lescure-d'Albigeois, propriété des Consorts VERGNES.

Décision de la présidente N° 0998 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 37 bis Avenue de L Hermet 81380 Lescure-d'Albigeois, propriété de monsieur Claude FAU et madame Lyliane PAILHOUS.

Décision de la présidente N° 0999 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 134 / 136 route de la Drêche 81380 Lescure-d'Albigeois, propriété de la société DELTA COM.

Décision de la présidente N° 1000 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 21 Chemin des Grèzes 81380 Lescure-d'Albigeois, propriété des Consorts BOUSQUET.

Décision de la présidente N° 1001 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Annule et remplace DEC2020_0765. Marché 20.044 : Création de locaux servant au personnel technique de l'espace aquatique Atlantis à ALBI - Lot n°10 :SOLS SOUPLES.

Prestataire : SARL TALAZAC

Montant : 6 800 euros H.T.

Décision de la présidente N° 1002 du 17 août 2020

Pilote : Déplacement doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à monsieur Gilbert SANDRAL.

Montant : 87,40 €

Décision de la présidente N° 1003 du 17 août 2020

Pilote : Déplacement doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame

Ludivine SUC.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 1004 du 17 août 2020
Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à monsieur Philippe GRANIER.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 1005 du 17 août 2020
Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Renée GATIMEL.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 1006 du 17 août 2020
Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à monsieur Eric TREILHES.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 1007 du 17 août 2020
Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Fanny BERLOU.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 1008 du 17 août 2020
Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Emmanuelle IZARD.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 1009 du 17 août 2020
Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à monsieur Serge IZARD.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 1010 du 17 août 2020
Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à monsieur Paul VIENNE.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 1011 du 17 août 2020
Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Monique FROMET.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 1012 du 17 août 2020

Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Michèle TROUDE.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 1013 du 17 août 2020

Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à monsieur Alain MAS.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 1014 du 17 août 2020

Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Chrislaure DETIVOL.
Montant : 70 €

Décision de la présidente N° 1015 du 17 août 2020

Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Cécile FROMION.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 1016 du 17 août 2020

Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Colette LAFFONT.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 1017 du 17 août 2020

Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Myriam ALIBERT.
Montant : 195 €

Décision de la présidente N° 1018 du 17 août 2020

Pilote : Déplacement doux
Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Régine SERRES.
Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 1019 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue La Barthe 81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AH0030, propriété de monsieur et madame Georges ESCUDIER.

Décision de la présidente N° 1020 du 06 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 Impasse Louis de Funès 81380 Lescure-d'Albigeois, propriété de madame Karine PINETTES.

Décision de la présidente N° 1021 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 rue du champ fleuri 81990 Le Séquestre, propriété de monsieur JérémY VISCA.

Décision de la présidente N° 1022 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 106 rue Plaine Saint Martin 81000 Albi, propriété de madame Simone PUJOL.

Décision de la présidente N° 1023 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 191 rue de Rudel 81000 Albi, propriété de monsieur Noé BERNAT.

Décision de la présidente N° 1024 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 28 rue de la Plaine Saint-Martin- Garages numéro 1 et 3 81000 Albi, propriété de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LES CÈDRES.

Décision de la présidente N° 1025 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 28 rue de la Plaine Saint-Martin - Garages numéro 8, 10, 11, 12, 13 81000 Albi, propriété de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LES CÈDRES.

Décision de la présidente N° 1026 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 20 rue Pierre de Coubertin 81000 Albi, propriété de monsieur et madame Florian et Béatrice AVIZOU / CAPLIEZ.

Décision de la présidente N° 1027 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 rue Hector Berlioz 81000 Albi, propriété de monsieur Stéphane DUPRE.

Décision de la présidente N° 1028 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 34 rue Guillasse 81000 Albi, propriété de monsieur Yves Roger Denis CHAMPAGNOL.

Décision de la présidente N° 1029 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 16 Chemin de Saint Sernin 81000 Albi, propriété de monsieur Jean NAVECH.

Décision de la présidente N° 1030 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 27 rue Amiral Rieuner

81000 Albi, propriété de monsieur Alexandre DELOUZILLIERES.

Décision de la présidente N° 1031 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue Hector Berlioz
81000 Albi, propriété de monsieur et madame Michel et Christine BESOMBES.

Décision de la présidente N° 1032 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 27 Avenue Maréchal Joffre
lot 1 81000 Albi, propriété de monsieur et madame Stéphane et Karine
LEMAIRE / LIMON-DUPARCMEUR.

Décision de la présidente N° 1033 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 135 Chemin des Fargues
81000 Albi, propriété de monsieur et madame Christophe et Sabrina NETO/PICQ.

Décision de la présidente N° 1034 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8-10 lices Georges
Pompidou Résidence "Les Lices", lot 53, 41 et 47 81000 Albi, propriété de
monsieur Eric CIPOLLA.

Décision de la présidente N° 1035 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 Impasse Devers 81000
Albi, propriété des consorts TOLEDANO.

Décision de la présidente N° 1036 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 Rue Jean de la Bruyère
81000 Albi, propriété de JPSN.

Décision de la présidente N° 1037 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 99 rue de la Rachoune
81000 Albi, propriété de monsieur Pascal LAUCOIN.

Décision de la présidente N° 1038 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 72 rue de la Mouline
81000 Albi, propriété de monsieur et madame Jean et Monique ROSNOWSKI /
LECLERCQ.

Décision de la présidente N° 1039 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 rue Marcel Cerdan
81000 Albi, propriété des Consorts VALLEJO.

Décision de la présidente N° 1040 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 22 rue du Castelvieu lot 1 et 2, 81000 Albi, propriété de monsieur et madame Michel et Véronique SIRIGNANO/GUILLEMAIN.

Décision de la présidente N° 1041 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 rue Saint Julien 81000 Albi, propriété des Consorts SABATIER.

Décision de la présidente N° 1042 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 60 rue docteur Bouissières 81000 Albi, propriété de monsieur et madame Christian et Nadine PAULHE/PEPIN.

Décision de la présidente N° 1043 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Les Prats 81380 Lescure-d'Albigeois, propriété de monsieur Frantz VEGA.

Décision de la présidente N° 1044 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 75 Rue Porta lot 9 81000 Albi et cadastré AC0181, propriété de madame et monsieur JEANDUPEUX Daniel.

Décision de la présidente N° 1045 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 Rue Jean Mermoz 81000 Albi et cadastré CE0122, propriété de monsieur et madame AVISOU/GARDET Jerome et Audrey.

Décision de la présidente N° 1046 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 23 Chemin Des Chênes 81000 Albi et cadastré KM0230, propriété de monsieur Cyril Jean Claude LUGO et de madame Sandra BOVILLE.

Décision de la présidente N° 1047 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 14 Rue Pierre Mourgues 81000 Albi et cadastré BC0180, propriété des Consorts GUIBERT.

Décision de la présidente N° 1048 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 Rue Jean François Millet 81000 Albi et cadastré HL0116, propriété des consorts DEYMIER.

Décision de la présidente N° 1049 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 39 Rue Angely Cavalié 81000 Albi et cadastré AT0415, propriété de madame Agnes CAUSSANEL.

Décision de la présidente N° 1050 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 Rue Des Fargues 81000 Albi et cadastré AI0127, propriété de madame Valentine PRION.

Décision de la présidente N° 1051 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 19 Place Sainte Claire 81000 Albi et cadastré AE0234, propriété de madame Andrée LIPRENDY.

Décision de la présidente N° 1052 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 157 et 161 avenue Dembourg / rue Henri Barbusse 81000 Albi et cadastré AX0256 AX0298 AX0300, propriété des consorts GRAMAGLIA.

Décision de la présidente N° 1053 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 Rue De Bernis 81000 Albi et cadastré AO0692, propriété de monsieur et madame SABATIE / BRENAC Gerard Et Martine.

Décision de la présidente N° 1054 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 Rue de Bitche lot 122, 112, 113, 114, 115, 120 81000 Albi, d'une superficie de 2052 m2 cadastré BO0006,, propriété de LR MANGIN.

Décision de la présidente N° 1055 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 rue comtesse de Ségur 81000 Albi, d'une superficie de 400 m2 cadastré CE0231, propriété de monsieur Sébastien CHAMAYOU.

Décision de la présidente N° 1056 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 rue de Galinou 81000 Albi, d'une superficie de 392 m2 cadastré EI0063, propriété de monsieur Emmanuel REY.

Décision de la présidente N° 1057 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 35 rue des Pinsons 81000 Albi, d'une superficie de 226 m2 cadastré AZ0359, propriété des Consorts PODOLSKY.

Décision de la présidente N° 1058 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 69 chemin de Saint Salvadou 81000 Albi, d'une superficie de 2329 m2 cadastré KR0228 KR0012, propriété des Consorts ROQUES.

Décision de la présidente N° 1059 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 141 rue de Rudel 81000 Albi, d'une superficie de 1557 m2 cadastré CL0226 CL0290, propriété de madame Mauricette RICARD veuve THOURON.

Décision de la présidente N° 1060 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 29 rue des coquelicots 81000 Albi, d'une superficie de 2557 m2 cadastré KV0041, propriété de monsieur Patrick ROLLAND et madame Chantl AURIOL née ROLLAND.

Décision de la présidente N° 1061 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 49 rue Fransisco Goya 81000 Albi, d'une superficie de 473 m2 cadastré HL0372, propriété de monsieur et madame Philippe CAVALLARI.

Décision de la présidente N° 1062 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 33 Place Foirail Castelvial 81000 Albi, d'une superficie de 407 m2 cadastré AS0047, propriété de monsieur et madame Gilles et Claudine BERJONT/BREUGNOT.

Décision de la présidente N° 1063 du 14 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 Chemin des Mondets 81990 Saliès, d'une superficie de 1698 m2 cadastré B0311, propriété de monsieur Robert LETOURMY.

Décision de la présidente N° 1064 du 14 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 Grand Rue 81380 Lescure-d'Albigeois, d'une superficie de 244 m2 cadastré BA0048 BA0049, propriété de madame Claire Marie Paule VIGUIER.

Décision de la présidente N° 1065 du 14 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 23 rue des Acacias 81380 Lescure-d'Albigeois, d'une superficie de 403 m2 cadastré AZ0053, propriété de monsieur Julien HORNERO.

Décision de la présidente N° 1066 du 24 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue du Rougé 81150 Marssac sur Tarn, d'une superficie de 2429 m² cadastré AS0436, propriété des conjoints GALIBERT.

Décision de la présidente N° 1067 du 14 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Vene Haute 81990 Puygouzon, d'une superficie de 780 m2 cadastré ZL0301 ZL0303 , propriété de

madame Odette GAVALDA.

Décision de la présidente N° 1068 du 14 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 22 Chemin de Saint Salvadou 81990 Puygouzon, d'une superficie de 1560 m2 cadastré ZN0178 ZN0179, propriété de madame Lucie CUQUEL.

Décision de la présidente N° 1069 du 3 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 rue des Fauvettes 81990 Puygouzon, d'une superficie de 386 m2 cadastré ZB0631 ZB0635, propriété de l'OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DU TARN.

Décision de la présidente N° 1070 du 14 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 22 Chemin de Saint Salvadou 81990 Puygouzon, d'une superficie de 1560 m2 cadastré ZN0178 ZN0179, propriété de madame Lucie CUQUEL.

Décision de la présidente N° 1071 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 et 11 Rue Négó Danos, lot 6, 17 et 22 81000 Albi, d'une superficie de 794 m2 cadastré AO0388 AO0389, propriété de la société KRYSLIDE.

Décision de la présidente N° 1072 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 Impasse des Brus 81000 Albi, d'une superficie de 187 m2 cadastré CD0462, propriété de mesdames Irène et Béatrice BARRES / PASTRE.

Décision de la présidente N° 1073 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 117 Avenue Colonel Teyssier 81000 Albi, d'une superficie de 756 m2 cadastré BM0950, propriété des Consorts FERRIERES.

Décision de la présidente N° 1074 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 109 rue de Rudel 81000 Albi, d'une superficie de 403 m2 cadastré CL0062, propriété de monsieur et madame Serge et Catherine PAPAIX/RONDEAU.

Décision de la présidente N° 1075 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 95 rue de Bernis 81000 Albi, d'une superficie de 132 m2 cadastré BM0349, propriété des Consorts MAHI.

Décision de la présidente N° 1076 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 127 Route de Fauch

81000 Albi, d'une superficie de 2645 m2 cadastré KL0231, propriété des Consorts FARAL.

Décision de la présidente N° 1077 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 Impasse des Genêts 81000 Albi, d'une superficie de 1201 m2 cadastré EP0242, propriété des Consorts TAILLEFER.

Décision de la présidente N° 1078 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 111 Rue du Roc 81000 Albi, d'une superficie de 241 m2 cadastré BO0023, propriété des Consorts SAFFON.

Décision de la présidente N° 1079 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 97 Avenue du Breuil 81000 Albi, d'une superficie de 221 m2 cadastré AZ0362, propriété des Consorts DA COSTA.

Décision de la présidente N° 1080 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 13 rue René Granier 81000 Albi, d'une superficie de 592 m2 cadastré KO0302, propriété des Consorts MALROUX.

Décision de la présidente N° 1081 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 45 Boulevard Alsace Lorraine 81000 Albi, d'une superficie de 225 m2 cadastré AC0003, propriété des Consorts CROS.

Décision de la présidente N° 1082 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 Rue Lionel Terray 81000 Albi, d'une superficie de 294 m2 cadastré HW0046, propriété de monsieur Jean Pierre Michel CHAVAGNAC.

Décision de la présidente N° 1083 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 55 Cité des Planques/56 avenue de Saint-Juéry 81000 Albi, d'une superficie de 662 m2 cadastré HV0036 HV0104, propriété de monsieur Alain MAURIES.

Décision de la présidente N° 1084 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 45 Chemin Eugène Mancel 81000 Albi, d'une superficie de 752 m2 cadastré AZ0009 AZ0524, propriété de madame Christiane Genevieve MAUREL.

Décision de la présidente N° 1085 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 16 et 14 rue De Gardès 81000 Albi, d'une superficie de 143 m2 cadastré AT0032 AT0315, propriété de madame Sylvie CALMES épouse DE MOOR.

Décision de la présidente N° 1086 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 29 Rue Général Desaix 81000 Albi, d'une superficie de 202 m2 cadastré EV0209, propriété des Consorts ROBLIN.

Décision de la présidente N° 1087 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 16 rue Rinaldi 81000 Albi, d'une superficie de 360 m2 cadastré AB0159 AB0159 AB0160 AB0158 AB0157, propriété de l'ACADEMIE DES MINIATURES.

Décision de la présidente N° 1088 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 19 rue des Tilleuls 81000 Albi, d'une superficie de 295 m2 cadastré BW0218, propriété de monsieur Mickael Georges Jacques LEMAIRE.

Décision de la présidente N° 1089 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 864 rue de la Crouzille 81000 Albi, d'une superficie de 119 m2 cadastré KW0024, propriété de monsieur Jean-Michel BLATGE.

Décision de la présidente N° 1090 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 129 avenue Albert Thomas 81000 Albi, d'une superficie de 285 m2 cadastré BC0294, propriété de madame Josiane ROSE.

Décision de la présidente N° 1091 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé les Rives Ouest 81160 Arthès, d'une superficie de 1830 m2 cadastré AH0208, propriété de monsieur Adrien Marcel Henri LAFON.

Décision de la présidente N° 1092 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 13 Rue Alain Colas 81000 Albi, d'une superficie de 1972 m2 cadastré KO0509, propriété de MANUREVA SCI.

Décision de la présidente N° 1093 du 25 août 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 122 B Boulevard Valmy - 9 rue Seré de Rivières - Art 1 Lot3 - Art 2 - Art 3 81000 Albi, d'une superficie de 947 m2 cadastré AO0599 AO0600 AO0601 AO1127 AO1128,, propriété des

Consorts SUDRE.

Décision de la présidente N° 1094 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Mouline 81150 Castelnau-de-Lévis, d'une superficie de 1630 m2 cadastré AZ0244, propriété monsieur Claude PENDARIES.

Décision de la présidente N° 1095 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 159 Rue DE RUDEL - lot 2 du lotissement 81000 Albi, d'une superficie de 999 m2 cadastré CM0166 CM0346 CM0350, propriété monsieur Michel TROUCHE.

Décision de la présidente N° 1096 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé BELLEVUE 81000 Albi, d'une superficie de 340 m2 cadastré KT0450, propriété de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE M J A BESSAC.

Décision de la présidente N° 1097 du 12 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 Avenue ST MICHEL 81380 Lescure-d'Albigeois, d'une superficie de 513 m2 cadastré BA0170,, propriété de madame Danielle CARADEC.

Décision de la présidente N° 1098 du 18 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Avenant n° 1 au marché 20.023 : Travaux de réalisation d'un réseau d'eau potable sur la zone de Rieumas - commune de MARSSAC SUR TARN- Canalisation eau potable à dévier suite à constat d'un niveau différencié d'implantation.

Prestataire : S.A.S. BENEZECH TP

Montant : 21 874,20 € H.T portant le nouveau montant du marché à 76 557,60 € H.T (soit une augmentation de 40 %).

Décision de la présidente N° 1099 du 18 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Avenant n° 3 au marché n° 19 018 « Travaux d'aménagement du centre urbain de Saint-Juéry - secteur de l'ancienne gare ; Lot n° 1 : Terrassement - voirie - sols et réseaux divers » afin de prendre en compte le changement d'établissement au sein du groupe EIFFAGE ainsi que le numéro SIRET.

Décision de la présidente N° 1100 du 4 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Avenant n°1 au marché 19 035 "Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre technique Lebon" - étude structure complémentaire et étude de faisabilité géothermie

Prestataire : SARL Marjan HESSAMFAR et Joe Vérons architectes associés, mandataire du groupement non solidaire avec SETI/ADRET/VPEAS/EMACOUSTIC

Montant : 25 650 €HT (soit +1,38%) dont 12 650 €HT pour le Co-traitant SETI

et 13 000 €HT pour le co-traitant ADRET.

Décision de la présidente N° 1101 du 18 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Marché 20 049: Transport et valorisation des boues des stations d'épuration d'Albi madeleine, Terssac Albipôle et Marssac sur Tarn.

Prestataire : Société SEDE ENVIRONNEMENT

Montant : Minimum de 150 000 euros H.T

Durée : Un an reconductible 3 fois

Décision de la présidente N° 1102 du 18 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Marché 20 048: Acquisition de divers véhicules pour les services techniques lot 2 Acquisition d'un véhicule poids-lourd de type benne à ordures ménagères 12m3.

Prestataire : Société MECALOUR GIE

Montant : 152 650 €

Décision de la présidente N° 1103 du 18 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Marché 20 058: Prestations de transports scolaires sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois - lot 9 Dénat – Labastide Dénat – Puygouzon – Bellevue (Albi).

Prestataire : Société ALCIS TRANSPORTS

Durée : 4 ans

Décision de la présidente N° 1104 du 18 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Marché 20 050, 20 051, 20 052, 20 053, 20 054, 20 055, 20 056, 20 057, 20 059, 20 060, 20 061 et 20 062: Prestations de transports scolaires sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Prestataire : société COULOM AUTOCARS

Durée : 4 ans

Décision de la présidente N° 1105 du 18 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Marché 20 027 : Collecte, transport et valorisation des déchets de bois collectés en déchetteries.

Prestataire : S.A.S. SEOSSE ECO TRANSFORMATION

Durée : 12 mois renouvelable 3 fois

Décision de la présidente N° 1106 du 18 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Avenant n° 1 au marché n° 18 028 « Travaux d'aménagement du centre urbain de Saint-Juéry – secteur de l'ancienne gare ; marché de maîtrise d'œuvre » afin de prendre en compte les frais de réparation des conduites endommagées.

Prestataire : co-traitants Valérie LABARTHE, Un pour cent paysages, et CET Infra

Montant : 4 500 €HT

Décision de la présidente N° 1107 du 18 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Avenant n° 2 au marché n° 19 020 « Travaux d'aménagement du centre urbain de Saint-Juéry – secteur de l'ancienne gare ; Lot n° 3 : Mobilier urbain et jeux » afin de prendre en compte le changement d'établissement au sein du groupe EIFFAGE ainsi que le numéro SIRET.

Décision de la présidente N° 1108 du 18 août 2020

Pilote : Transports urbains

Objet : Fourniture de 3 bornes d'information voyageurs au sol pour le service des transports urbains

Prestataire : Pour l'acquisition CATP et pour la maintenance société LUMIPLAN TRANSPORT

Montant : Pour l'acquisition 28 600,00 €HT et pour la maintenance 1800 €HT par an

Décision de la présidente N° 1109 du 18 août 2020

Pilote : Déplacement doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélo : attribution d'une subvention à madame Béatrice VALETTE.

Montant : 250 €

Décision de la présidente N° 1110 du 18 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Marché 20.063 : Aménagement de la ZAC de Rieumas - Tranche 4 réalisation de bassins de rétention d'eaux pluviales.

Prestataire : Groupement SAS CAZAL/SGTP LACLAU SARL

Montant : 374 467,60 euros H.T.

Décision de la présidente N° 1111 du 28 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Avenant 2 au marché n°18.026 : Travaux d'extension, de renouvellement, de réparation des réseaux d'assainissement eaux usées – eaux pluviales sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois afin de prendre en compte le changement d'établissement au sein du groupe EIFFAGE ainsi que le numéro siret.

Décision de la présidente N° 1112 du 28 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Avenant n° 1 au marché n° 20 020 - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rues Claude Debussy, Frédéric Chopin et Georges Bizet La présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois afin de prendre en compte le changement d'établissement au sein du groupe EIFFAGE ainsi que le numéro siret.

Décision de la présidente N° 1113 du 28 août 2020

Pilote : Déplacement doux

Objet : Convention de partenariat avec l'association « Tous à vélo et à pied en

Albigeois » - organisation de la bourse aux vélos d'occasion - édition 2020.

Date : Samedi 26 septembre 2020

Décision de la présidente N° 1114 du 28 août 2020

Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois

Objet : Convention de prestation de services des MéGA – Christophe SENEAS.
Date : Samedi 12 septembre 2020
Montant : 700 €

Décision de la présidente N° 1115 du 28 août 2020
Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois
Objet : Convention de prestation de services des MéGA – Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) – Délégation Tarn.
Date : Du 1^{er} au 31 octobre 2020
Montant : 70 €

Décision de la présidente N° 1116 du 28 août 2020
Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois
Objet : Convention de prestation de services des MéGA – Association de Formation Arcadienne
Date : Le 5 novembre et 6 décembre 2020
Montant : 264 €

Décision de la présidente N° 1117 du 28 août 2020
Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois
Objet : Convention de prestation de services des MéGA – Emilie GOROSTIS.
Date : Samedi 5 septembre 2020
Montant : 72 €

Décision de la présidente N° 1118 du 28 août 2020
Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois
Objet : Convention de prestation de services des MéGA – Atelier Polymorphe
Date : Samedi 12 septembre 2020
Montant : 300 €

Décision de la présidente N° 1119 du 28 août 2020
Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois
Objet : Convention de prestation de services des MéGA – Association Les Vidéophages.
Date : Jeudi 10 décembre 2020
Montant : 350 €

Décision de la présidente N° 1120 du 28 août 2020
Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois
Objet : Convention de prestation de services des MéGA – Académie de musique et des arts scéniques.
Date : Jeudi 5 décembre 2020
Montant : 450 €

Décision de la présidente N° 1121 du 28 août 2020
Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois
Objet : Convention de prestation de services des MéGA – Association Mediane.
Date : Jeudi 19 décembre 2020

Montant : 990 €

Décision de la présidente N° 1122 du 28 août 2020

Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois

Objet : Convention de prestation de services des MéGA – AE Formation
Aurélie ENJALBERT.

Date : Vendredi 20 novembre 2020

Montant : 288 €

Décision de la présidente N° 1123 du 28 août 2020

Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois

Objet : Convention de prestation de services des MéGA – AE Formation
Aurélie ENJALBERT.

Date : Vendredi 20 novembre 2020

Montant : 288 €

Décision de la présidente N° 1124 du 28 août 2020

Pilote : Equipements aquatiques

Objet : Contrat de maintenance autolaveuse HEXA MATIC TGB 3045.

Prestataire : Société HEXAGONE

Durée : 2 ans

Montant : 292,56 € HT/an

Décision de la présidente N° 1125 du 28 août 2020

Pilote : Parc auto

Objet : Prolongation contrat de location longue durée d'un véhicule de
marque RENAULT.

Prestataire : Groupe DIAC

Durée : 12 mois supplémentaires à compter du 1^{er} août 2020

Montant : 310,76 € /mois

Décision de la présidente N° 1126 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 rue de Pendariès 81990
Le Séquestre et cadastré AH0054, propriété de monsieur René GAUJARENGUES.

Décision de la présidente N° 1127 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 Chemin du Lac 81150
Terressac et cadastré AP0101, propriété de monsieur Alexandre ASSO.

Décision de la présidente N° 1128 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue Hameau des Brus
81990 Le Séquestre et cadastré AE0098 AE0043, propriété de madame et
monsieur Bruno et Christine GASCON.

Décision de la présidente N° 1129 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Le Gres 81150 Rouffiac et
cadastré E0579, propriété de monsieur Abel BLATGE.

Décision de la présidente N° 1130 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 26 route de Marssac 81150 Castelnau-de-Lévis et cadastré AK0235, propriété de monsieur Jean-Claude GAYET et madame Martine JEAN.

Décision de la présidente N° 1131 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 Impasse de Lestourié 81990 Saliès et cadastré B0414, propriété de monsieur Christophe PAUZIES.

Décision de la présidente N° 1132 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 Cité de Grèzes 81160 Arthès et cadastré AI0077 AI0067, propriété des conjoints BALDET.

Décision de la présidente N° 1133 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 40 Chemin de Lavergne 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré AC0108, propriété de monsieur Jean - Pierre BOULOUS.

Décision de la présidente N° 1134 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 58 Rue du camp de Carrie 81990 Saliès et cadastré B0533, propriété de monsieur Jacques ASSIER.

Décision de la présidente N° 1135 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 801 Chemin de Lacrouzille 81990 Puygouzon et cadastré ZM0019, propriété de monsieur Patrick LE SELLIER DE CHEZELLES.

Décision de la présidente N° 1136 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 Impasse Léon Frances 81160 Arthès et cadastré AE0134 AE0189, propriété de monsieur Yohan Mickael LAGRIFFOUL.

Décision de la présidente N° 1137 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 chemin du Grand Chêne 81160 Arthès et cadastré AD0307, propriété de monsieur Serge Maurice DAL GRANGE.

Décision de la présidente N° 1138 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 26 rue des Buis 81990 Fréjairolles et cadastré AX0086, propriété de MORE EUROPA INVESTISSEMENTS.

Décision de la présidente N° 1139 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 22 rue des Buis 81990 Fréjairolles et cadastré AX0092, propriété de MORE EUROPA INVESTISSEMENTS.

Décision de la présidente N° 1140 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 23 rue des Buis 81990 Fréjairolles et cadastré AX0100 AX0102 AX0108, propriété de MORE EUROPA INVESTISSEMENTS.

Décision de la présidente N° 1141 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 rue des Buis 81990 Fréjairolles et cadastré AW0228, propriété de MORE EUROPA INVESTISSEMENTS.

Décision de la présidente N° 1142 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 16 rue des Buis 81990 Fréjairolles et cadastré AX0088 AX0094, propriété de MORE EUROPA INVESTISSEMENTS.

Décision de la présidente N° 1143 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue des Buis 81990 Fréjairolles et cadastré AX0091, propriété de MORE EUROPA INVESTISSEMENTS.

Décision de la présidente N° 1144 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Les Pouzaques le Brugas 81990 Fréjairolles et cadastré F0154 F0159 F0290 F0534 F0536, propriété des conjoints CAILLOL-GACHES-DEGOUTTE.

Décision de la présidente N° 1145 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 16 Chemin Plaine Laborie 81160 Arthès et cadastré AM0273, propriété de SPAMARO.

Décision de la présidente N° 1146 du 27 août 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 chemin du Pontet 81150 Terssac et cadastré AM0190, propriété de monsieur Jean Louis Jacques BORIES.

Décision de la présidente N° 1147 du 3 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 Passage du Bouscaillou 81990 Cunac et cadastré AH0117 AH0122, propriété de monsieur Guy TAYAC.

Décision de la présidente N° 1148 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 28 rue Croix Blanche 81000 Albi et cadastré AH0047, propriété de madame Martine PANIS.

Décision de la présidente N° 1149 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 22 rue des Acacias 81000 Albi et cadastré BC0417, propriété de monsieur et madame Denis et Nicole CONDOMINES et VIRAZELS.

Décision de la présidente N° 1150 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 75 rue Chanoine Lucien Gaben 81000 Albi et cadastré EI0288, propriété des consorts BETATO.

Décision de la présidente N° 1151 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 39 avenue de Pélissier 81000 Albi et cadastré AX0329, propriété de madame Sandrine MONTAGNE.

Décision de la présidente N° 1152 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue de la Piale - lots 9,10 et 33 81000 Albi et cadastré AH0034, propriété de madame Lise VAN DRIEL.

Décision de la présidente N° 1153 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 rue Francois Fabie 81000 Albi et cadastré BC0090, propriété de monsieur et madame Pierre et Marie Hélène CAHUZAC / DELAURE.

Décision de la présidente N° 1154 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 rue Marià Elèna Viera da Silva / 31 rue de la Mouline 81000 Albi et cadastré BI0340, propriété de monsieur et madame Jonathan et Carole SOULET / FARENC.

Décision de la présidente N° 1155 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 90 rue du Roc 81000 Albi et cadastré BP0069, propriété de madame Bernadette RESSEGUIER.

Décision de la présidente N° 1156 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 128 rue Marcel Ricard 81000 Albi et cadastré BK0461, propriété de monsieur et madame Francis et Véronique RAMOS.

Décision de la présidente N° 1157 du 8 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 74 - 72 rue André Ampère / 22 - 26 rue Arsène d'Arsonval 81000 Albi et cadastré IL0058 IL0208 IL0210 IL0212, propriété de SCHOOL RAG.

Décision de la présidente N° 1158 du 8 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 615 route de Lamillarie 81990 Puygouzon et cadastré ZM0615, propriété de monsieur Gérard Joseph NAHON.

Décision de la présidente N° 1159 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 55 rue des Frères Cahuzac 81000 Albi et cadastré AZ0034, propriété de monsieur Jean AMADO.

Décision de la présidente N° 1160 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue Jules Verne 81000 Albi et cadastré CD0146, propriété de monsieur et madame Christophe et Nathalie REMAURY et COQUES.

Décision de la présidente N° 1161 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue de Terssac 81000 Albi et cadastré CH0195, propriété des consorts ALBARET.

Décision de la présidente N° 1162 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue de la Piale 81000 Albi et cadastré AH0019, propriété de la SCI L'OPALE .

Décision de la présidente N° 1163 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 rue Justin Alibert 81000 Albi et cadastré AR0190, propriété de madame Patricia SENEGATS.

Décision de la présidente N° 1164 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 22 et 24 avenue Albert Thomas 81000 Albi et cadastré AM0364 AM0365 AM0366 AM0367, propriété de madame Françoise LEORAT.

Décision de la présidente N° 1165 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 rue Raymond Plantevin 81000 Albi et cadastré HN0196, propriété des consorts BONNET.

Décision de la présidente N° 1166 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 46 rue de Terssac 81000 Albi et cadastré CH0094, propriété des consorts DAUZATS.

Décision de la présidente N° 1167 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue de la République – Résidence les Lettres d'Albi - appartement 6 81000 Albi et cadastré AN0076 AN0234, propriété de monsieur Clément MARTY.

Décision de la présidente N° 1168 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 129 avenue Albert Thomas 81000 Albi et cadastré BC0294, propriété de la SARL P2G.

Décision de la présidente N° 1169 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 129 avenue Albert Thomas 81000 Albi et cadastré BC0294, propriété de la SARL P2G.

Décision de la présidente N° 1170 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 41 rue Costes et Bellonte 81000 Albi et cadastré CL0286, propriété de monsieur et madame Bernard et Françoise ALART.

Décision de la présidente N° 1171 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 place Foirail Castelvieu 81000 Albi et cadastré AT0201, propriété des consorts GAYRAUD.

Décision de la présidente N° 1172 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 16 allée des Hortensias 81000 Albi et cadastré AM0039, propriété des consorts LAUCOU.

Décision de la présidente N° 1173 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 rue Jules Ladoumegue 81000 Albi et cadastré HX0255, propriété de monsieur et madame Sébastien et Séverine BONNAFOUS et CAVAILLES.

Décision de la présidente N° 1174 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 rue des Moles / 15 boulevard Alsace Lorraine 81000 Albi et cadastré AC0078, propriété de madame Eliane Louise PEYRONIE.

Décision de la présidente N° 1175 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 46 rue Mozart 81000 Albi et cadastré BR0344, propriété des consorts SANCHEZ.

Décision de la présidente N° 1176 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 26 rue Plaine Saint Martin 81000 Albi et cadastré BM0213, propriété des consorts BEZES.

Décision de la présidente N° 1177 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé route de Castres 81000 Albi et cadastré KZ0207, propriété de la SCI FMB.

Décision de la présidente N° 1178 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 56 avenue de Saint Juéry 81000 Albi et cadastré HT0200, propriété de madame Gisèle ROBERT veuve BARDI.

Décision de la présidente N° 1179 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 32 rue des Berberis / route de Montplaisir 81000 Albi et cadastré HS0259, propriété de monsieur et madame Michel et Jeannine LAROCHELLE.

Décision de la présidente N° 1180 du 3 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 20 rue des Erables 81120 Dénat et cadastré C0705, propriété de monsieur Vincent REGNIER.

Décision de la présidente N° 1181 du 2 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue de l'Ort en Salvy – lot 19 81000 Albi et cadastré AH0219, propriété de FRANCE PIERRE PATRIMOINE.

Décision de la présidente N° 1182 du 2 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue de l'Ort en Salvy – lot 17 et 23 81000 Albi et cadastré AH0219, propriété de FRANCE PIERRE PATRIMOINE.

Décision de la présidente N° 1183 du 2 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue de l'Ort en salvy – lots 15 et 21 81000 Albi et cadastré AH0219, propriété de FRANCE PIERRE PATRIMOINE.

Décision de la présidente N° 1184 du 2 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue de l'Ort en Salvy – lot 16 81000 Albi et cadastré AH0219, propriété de FRANCE PIERRE PATRIMOINE.

Décision de la présidente N° 1185 du 2 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue de l'Ort en Salvy – lot 13 81000 Albi et cadastré AH0219, propriété de FRANCE PIERRE PATRIMOINE.

Décision de la présidente N° 1186 du 2 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue de l'Ort en Salvy – lots 12 et 14 81000 Albi et cadastré AH0219, propriété de FRANCE PIERRE PATRIMOINE.

PATRIMOINE.

Décision de la présidente N° 1187 du 2 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue de l'Ort en Salvy – lots 18 et 22 81000 Albi et cadastré AH0219, propriété de FRANCE PIERRE PATRIMOINE.

Décision de la présidente N° 1188 du 2 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue de l'Ort en Salvy – lot 20 81000 Albi et cadastré AH0219, propriété de FRANCE PIERRE PATRIMOINE.

Décision de la présidente N° 1189 du 2 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue de l'ort en Salvy – lots 24 et 25 81000 Albi et cadastré AH0219, propriété de FRANCE PIERRE PATRIMOINE.

Décision de la présidente N° 1190 du 2 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue de l'Ort en Salvy – lots 26 et 29 81000 Albi et cadastré AH0219, propriété de FRANCE PIERRE PATRIMOINE.

Décision de la présidente N° 1191 du 2 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue de l'Ort en Salvy – lots 27 et 30 81000 Albi et cadastré AH0219, propriété de FRANCE PIERRE PATRIMOINE.

Décision de la présidente N° 1192 du 2 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue de l'Ort en Salvy – Lots 28 et 31 81000 Albi et cadastré AH0219, propriété de FRANCE PIERRE PATRIMOINE.

Décision de la présidente N° 1193 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Marché 20 064 : Travaux de pose de conteneurs enterrés et de terrassement divers.

Prestataire : SARL BOUTIE TP

Montant : Minimum annuel de 90 000 € HT et un montant maximum annuel de 250 000 € HT

Durée : 12 mois, renouvelable 3 fois tacitement par période de 12 mois.

Décision de la présidente N° 1194 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Relais assistantes maternelles

Objet : Convention de partenariat RAM - Clémentine PUJOL.

Prestataire : Clémentine PUJOL

Montant : 500 €

Date : mardi 22 septembre 2020, mardi 13 octobre 2020 au mardi 15 décembre 2020

Décision de la présidente N° 1195 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Relais assistantes maternelles
Objet : Convention de partenariat RAM - Atout Piol.
Prestataire : Atout Piol
Montant : 946 €
Durée : 21 septembre au 15 décembre 2020

Décision de la présidente N° 1196 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois
Objet : Convention de prestation de services des MéGA – Musik Antik, Laurent ANIORTE.
Prestataire : Monsieur Laurent ANIORTE (Association Musik Antik)
Montant : 400 €
Date : Lundi 26 octobre 2020 et mardi 27 octobre 2020

Décision de la présidente N° 1197 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois
Objet : Convention de prestation de services des MéGA – Association le Caisson.
Prestataire : Association le Caisson
Montant : 400 €
Date : Samedi 12 septembre 2020

Décision de la présidente N° 1198 du 1^{er} septembre 2020

Pilote : Politique de la ville
Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois - l'opération de nettoyage du ruisseau du Lézer, du bac de rétention côte de Lanel et du bois de la Dèvèze sur la commune de Cambon.
Prestataire : Régie Inter Quartiers
Montant : 1 200 €
Durée : 2 semaines

Décision de la présidente N° 1199 du 3 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 route de Valence 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré AI0095 AI0096, propriété de l'ENTREPRISE NADALIN.

Décision de la présidente N° 1200 du 8 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 15 rue de la Birade 81990 Le Séquestre et cadastré AR0101, propriété de madame Martine VANTROEYEN.

Décision de la présidente N° 1201 du 4 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Annule et remplace DEC2020_0714 Marché 20.031 : Travaux de création d'un ascenseur extérieur à la médiathèque Pierre Amalric d'Albi - Lot n°1 : Terrassement - VRD - Gros œuvre.

Prestataire : S.A.R.L. MARTOREL BATIMENT
Montant : 46 083,47 euros H.T.

Décision de la présidente N° 1202 du 4 septembre 2020
Pilote : Hydraulique et assainissement
Objet : Convention relative a la mutation de monsieur Maxime LOUBET

Décision de la présidente N° 1204 du 8 septembre 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 29 rue du Puech Petit 81000 Albi et cadastré KX0020, propriété de monsieur Joël MAS.

Décision de la présidente N° 1205 du 8 septembre 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 121 rue Capitaine Julia 81000 Albi et cadastré AW0019, propriété des consorts BARDOU / LEGRAND.

Décision de la présidente N° 1206 du 8 septembre 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue Jan Rikar 81000 Albi et cadastré BM0906, propriété de madame Anne Marie IZARD.

Décision de la présidente N° 1207 du 8 septembre 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 59 avenue Dembourg 81000 Albi et cadastré AL0168, propriété des consorts LAGASSE.

Décision de la présidente N° 1208 du 8 septembre 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 boulevard Strasbourg 81000 Albi et cadastré AC0196, propriété des consorts BERNARD.

Décision de la présidente N° 1209 du 8 septembre 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 44 rue du Dix Huit Août 1944 81000 Albi et cadastré BY0023, propriété de monsieur et madame Jean Claude et Marie REY / NGONO.

Décision de la présidente N° 1210 du 8 septembre 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 26 rue Elie Augustin 81000 Albi et cadastré AO0940, propriété de madame Marie Pierre BOUCABEILLE.

Décision de la présidente N° 1211 du 8 septembre 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 82 rue Paul Bermond 81000 Albi et cadastré AZ0587, propriété des consorts NAVARRO.

Décision de la présidente N° 1212 du 8 septembre 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 15 - 17 rue Mariès 81000

Albi et cadastré AE0026, propriété de la SCI ALBI COMMERCES.

Décision de la présidente N° 1213 du 8 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 16 rue Porta 81000 Albi et cadastré AC0245, propriété de monsieur Patrice MASSOL.

Décision de la présidente N° 1214 du 8 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 76 rue de Jarlard 81000 Albi et cadastré BM0524, propriété de madame Martine DARDENNE.

Décision de la présidente N° 1215 du 8 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 rue de la Piale – lot 9 81000 Albi et cadastré AH0035, propriété de LOGER JEUNES TARN.

Décision de la présidente N° 1216 du 8 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue des Fargues – lots 9 et 13 81000 Albi et cadastré AD0032, propriété de madame Aurore DUMET.

Décision de la présidente N° 1217 du 8 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 47 rue Porta – lots 1 et 9 81000 Albi et cadastré AC0172, propriété de madame Clémence GENDRY.

Décision de la présidente N° 1218 du 8 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 74 rue des Sorbiers 81000 Albi et cadastré CD0335, propriété de monsieur François AUSSENAC.

Décision de la présidente N° 1219 du 8 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 rue de Berne Lagarde 81000 Albi et cadastré AN0100, propriété de monsieur Marceau GARRAS.

Décision de la présidente N° 1220 du 8 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé rue de Cantepau 81000 Albi et cadastré EY0020 EY0180 EY0310, propriété de monsieur Raymond Gilbert Georges ALBINET.

Décision de la présidente N° 1221 du 8 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé rue de Cantepau 81000 Albi et cadastré EY0020 EY0180 EY0310, propriété de monsieur Raymond Gilbert Georges ALBINET.

Décision de la présidente N° 1222 du 8 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 40 rue du Verbial 81000

Albi et cadastré KX0097, propriété des consorts BONNAFOUS.

Décision de la présidente N° 1223 du 8 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 58 rue des Carmélites 81000 Albi et cadastré BK0298, propriété de monsieur José CADAS.

Décision de la présidente N° 1224 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Camp Grand 81120 Dénat et cadastré C1031, propriété des consorts FERRET.

Décision de la présidente N° 1225 du 10 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Le Tel 81120 Dénat et cadastré C0987, propriété de monsieur Thierry RAMOND.

Décision de la présidente N° 1226 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Chemin de Riols 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré AR0260, propriété de madame Sarah GLADIN.

Décision de la présidente N° 1227 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 119 rue Marcel Ricard 81000 Albi et cadastré BK0091, propriété des consorts SCHARDT.

Décision de la présidente N° 1228 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 rue Condorcet / rue du Docteur Bompunt 81000 Albi et cadastré BL0331, propriété de madame Geneviève NOUVEL.

Décision de la présidente N° 1229 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 rue du Marranel 81000 Albi et cadastré KL0197, propriété de monsieur Bernard BONNET.

Décision de la présidente N° 1230 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 127 avenue Colonel Teyssier / 94 rue de Bernis 81000 Albi et cadastré BM0438, propriété de monsieur et madame Clément et Karine VAUR / FERAL.

Décision de la présidente N° 1231 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 13 rue de Sandy 81000 Albi et cadastré AW0201, propriété de monsieur Alain Max ASTIE.

Décision de la présidente N° 1232 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 81 avenue du Général de

Gaulle 81000 Albi et cadastré AR0317, propriété de madame Ludivine GACHON.

Décision de la présidente N° 1233 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 23, 25 et 27 rue Général Pont – lot 15, 16 et 27 81000 Albi et cadastré AO0159 AO1041 AO1063, propriété de la SARL JPSN.

Décision de la présidente N° 1234 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 88 rue Gaspard Monge 81000 Albi et cadastré IK0406 IK0407 IK0408 IK0081, propriété des consorts CAPELLE.

Décision de la présidente N° 1235 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 88 rue Gaspard Monge 81000 Albi et cadastré IK0404 IK0405 IK0080, propriété des consorts CAPELLE.

Décision de la présidente N° 1236 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 15 avenue de Mazicou 81000 Albi et cadastré BC0304 BC0305, propriété de madame Françoise COUJATY.

Décision de la présidente N° 1237 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue Pierre Loti – lot 1 81000 Albi et cadastré BR0330, propriété de monsieur et madame Baptiste et Betty HECKER.

Décision de la présidente N° 1238 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 13 rue des Tilleuls 81000 Albi et cadastré BW0215, propriété de monsieur et madame Jean-Marie et Chantal BOUTEILLER / BICHAT.

Décision de la présidente N° 1239 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 29 rue Saint Julien - lot 2 et 9 81000 Albi et cadastré AE0190, propriété de S.A.B. SOCIÉTÉ CIVILE.

Décision de la présidente N° 1240 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 impasse Maurice Utrillo 81000 Albi et cadastré BL0201, propriété des consorts DAURES.

Décision de la présidente N° 1241 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 49 rue de Bourdes 81000 Albi et cadastré CM0363, propriété des consorts MAZIC.

Décision de la présidente N° 1242 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 43 avenue Colonel Teyssier 81000 Albi et cadastré AO0687, propriété de monsieur Bruno SAHUQUET.

Décision de la présidente N° 1243 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 97 avenue de Saint Juéry / La Renaudié 81000 Albi et cadastré HM0224 HM0225 HM0229, propriété de la SOCIETE CIVILE BORI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE).

Décision de la présidente N° 1244 du 10 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 30 rue André Ampère 81000 Albi et cadastré IK0021, propriété de monsieur Christian TENEGAL.

Décision de la présidente N° 1245 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 71 et 73 rue du Marranel 81000 Albi et cadastré KM0337 KM0341, propriété des consorts BARTHES.

Décision de la présidente N° 1246 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue Pierre Gilles / 2 rue de Bernis 81000 Albi et cadastré AO0693, propriété de monsieur Simon Pierre Patrick LAMOUR.

Décision de la présidente N° 1247 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 rue des Pervenches 81160 Saint-Juéry et cadastré AR0045, propriété de la SCI JANSOLIN.

Décision de la présidente N° 1248 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Lounde Haute 81160 Saint - Juéry et cadastré C1392, propriété des consorts BERNADOU.

Décision de la présidente N° 1249 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 166 avenue de Montplaisir 81160 Saint-Juéry et cadastré AS0010, propriété de madame Stéphanie Marie Catherine PLEE.

Décision de la présidente N° 1250 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 15 rue Fort 81160 Saint-Juéry et cadastré AD0062, propriété de madame Annette RAMADE.

Décision de la présidente N° 1251 du 9 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 101 avenue de Montplaisir

81160 Saint-Juéry et cadastré AR0230, propriété de monsieur Christian BABAUX.

Décision de la présidente N° 1252 du 11 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Annule et remplace la décision 2020-1102 - Marché 20 048 : Acquisition de divers véhicules pour les services techniques - lot 2 Acquisition d'un véhicule poids lourd de type benne à ordures ménagères 12m3.

Prestataire : MECALOUR GIE

Montant : 152 150 € H.T. (141 650 € H.T. + PSE : 10 500 € H.T)

Décision de la présidente N° 1253 du 11 septembre 2020

Pilote : Finances et budgets

Objet : Décision de virement de crédits n°7-2020 budget général pour la réalisation des travaux de requalification de l'espace commercial La Baute - commune du Séquestre Montant de 8 500 euros.

Décision de la présidente N° 1254 du 11 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Avenant n° 4 au marché 19 018 « Travaux d'aménagement du centre urbain de Saint-Juéry – lot n° 1 : Terrassement, voirie, réseaux divers » La présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Prestataire : EIFFAGE Route Grand Sud

Montant : 33 348,10 € HT (soit + 2.80%)

Décision de la présidente N° 1255 du 11 septembre 2020

Pilote : Développement économique et innovation

Objet : Convention d'occupation du domaine privé - Restauration Syrienne.

Prestataire : société « JASEM Hamed Restauration Syrienne »

Décision de la présidente N° 1256 du 11 septembre 2020

Pilote : Hydraulique et assainissement

Objet : Constitution de servitude avec monsieur Bernard SANTORO pour le passage de canalisations en terrain privé 34 passage d'Artigues 81990 CUNAC.

Montant : A titre gratuit

Décision de la présidente N° 1257 du 11 septembre 2020

Pilote : Politique de la ville

Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois : VERSO - Service médiathèque Pierre AMALRIC - opération « installation des tables et de la logistique, transport de cartons et installation des documents sur les tables ».

Prestataire : Association VERSO

Montant : Agglomération - service politique de la ville : 120€, Agglomération - médiathèque Pierre AMALRIC : 120€.

Durée : 1 jour

Décision de la présidente N° 1258 du 11 septembre 2020

Pilote : Politique de la ville

Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois - Mairie de Lescure d'Albigeois - opération de défrichage.

Prestataire : Régie Inter Quartiers

Montant : 1 200 €
Durée : 2 semaines

Décision de la présidente N° 1259 du 16 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 chemin de France 81150 Castelnau-de-Lévis et cadastré AL0113, propriété de monsieur Jacques IMBERT.

Décision de la présidente N° 1260 du 16 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 chemin Saint Marty 81150 Castelnau-de-Lévis et cadastré AL0018 AL0277, propriété de monsieur et madame Joseph et Brigitte ETHEVE / SIBY.

Décision de la présidente N° 1261 du 16 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 route d'Albi 81150 Terssac et cadastré AH0006, propriété des consorts SALVETAT.

Décision de la présidente N° 1263 du 16 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 chemin de Mézard 81990 Puygouzon et cadastré ZM0310, propriété de madame Aude Marie Pauline COMBES.

Décision de la présidente N° 1264 du 16 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 36 allée des Fleurs 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré AN0063, propriété de madame Jahida HARAICH.

Décision de la présidente N° 1265 du 16 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 21 impasse de Tourseilles 81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AI0295 AI0297, propriété de madame Martine ANDREL.

Décision de la présidente N° 1266 du 16 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 20 rue la Barthe 81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AH0012, propriété de monsieur Eugène SERY.

Décision de la présidente N° 1267 du 16 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 lotissement La Source 81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré ZB0015, propriété de madame Nathalie Valérie TAILLEFER.

Décision de la présidente N° 1268 du 16 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue de la Gare 81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AA0438, propriété des consorts CADILHAC.

Décision de la présidente N° 1269 du 16 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Délégation du droit de préemption à la ville d' Albi - bien cadastré
ET0204 ET0205 - DA 81004 20 0513

Décision de la présidente N° 1270 du 16 septembre 2020

Pilote : ANRU

Objet : Convention pour la mise en œuvre du Chantier Tremplin n°2 dans le
cadre du projet NPNRU Cantepau Demain et du Contrat de Ville.

Durée : 5 semaines

Montant : 6 512 euros pour les matières premières, l'utilisation des ateliers, la
mise en œuvre et l'outillage de BMS conception, ainsi que 5 412 euros pour
l'encadrement technique.

Décision de la présidente N° 1271 du 16 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 40 route de la Vallée
81160 Saint-Juéry et cadastré AO0129 AO0134, propriété des consorts
ZAMPARUTTI.

Décision de la présidente N° 1272 du 16 septembre 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 25 rue des rosiers 81160
Saint-Juéry et cadastré AR0102, propriété de madame Dalila AMMOURA.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du compte rendu des décisions de la présidente.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Vœux présentés :

Albi, le 22 septembre 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Dépôt d'un vœu par Frédéric CABROLIER élu au conseil communautaire qui l'expose ainsi :

Le Contrat de Plan Etat-Région signé le 20 Mars 2000 prévoyait déjà les crédits nécessaires au financement des études et aux premières acquisitions foncières du grand contournement Nord-Ouest d'Albi, mais depuis 2007 l'Etat attend en vain que les élus albigeois demandent l'inscription de ce contournement au Contrat de Plan pour avancer vers l'enquête d'utilité publique.

Pourtant l'Autoroute Toulouse-Lyon avance avec les contournements de Le Puy et Mende et d'ici 5 ans l'autoroute déversera son trafic sur la rocade d'Albi le long de laquelle vivent les habitants d'Albi, St juéry, Lescure, Arthès et Le Sequestre.

A l'heure de la crise sanitaire que nous vivons et qui vous permet de vous positionner en défenseur de la santé des Albigeois, il serait incompréhensible que vous ne preniez pas en compte l'impact de la pollution automobile sur les Albigeois, et notamment en termes de complications respiratoires.

Aussi dans la continuité de la délibération votée le 29 Mai 2000 par le conseil municipal d'Albi qui se prononçait pour le contournement Nord pour le trafic autoroutier et contre la bretelle de Lescure, je vous demande en tant que Présidente de la C2A de vous positionner à l'occasion d'un débat avec les conseillers communautaires, et je demande le vote d'un vœu au Conseil Communautaire en faveur du contournement autoroutier en phase avec le grenelle de l'environnement, et en arguant de la nécessité de renforcer la sécurité, la santé des Albigeois, et la protection de l'environnement.

Monsieur PEILLEUX s'exprime en tant qu'élu Lescurien sur la gestion du trafic RN88 indiquant que le trafic est devenu insoutenable pour les riverains et les usagers. La DIRSO a indiqué que les travaux prévus n'amélioreraient la situation qu'à court terme et qu'à l'horizon 2030, de nouvelles solutions doivent être opérationnelles. Le Pont de Cantepau est classé 3U depuis 2017 à savoir « mauvais état des structures avec réparations urgentes ».

La liaison autoroutière Rodez Toulouse va générer de par son caractère gratuit un trafic supplémentaire. En tant qu'élu communautaire, monsieur PEILLEUX considère qu'il est du rôle de l'Agglomération d'accompagner l'Etat dans ses décisions et de ne pas contester toute initiative de l'Etat mais de l'inciter à agir dès maintenant pour un projet crédible.

Madame FERRAND LEFRANC indique que le grand contournement nord-ouest est le seul inscrit au schéma directeur des routes et est donc toujours actualité. Le trafic est aggravé par l'implantation d'une zone commerciale. Il serait pertinent de développer les modes doux et de favoriser les transports en commun. Aucun grand projet d'aménagement du territoire ne peut se faire sans l'avis des habitants et des entreprises concernées.

Madame la présidente précise qu'il n'est pas question de ne pas associer les habitants et les entreprises. Cela porte le nom « d'enquête publique ».

Madame PATUREY indique qu'il y avait eu une longue concertation entre les différentes parties à l'époque qui avait abouti à un accord entre Etat et collectivités. Elle considère qu'il aurait été bien qu'on en reste là.

Madame la présidente rappelle que cette concertation date de 2000. Même si la compétence relève de l'Etat, l'agglomération est le premier financeur de tous les travaux de la RN88 puisqu'elle finance à hauteur de 37,75%. Pour autant, l'agglomération n'a pas de droit de regard. Il y a parfois des surcoûts que nous ne maîtrisons pas. L'impact sur les finances de l'agglomération est important.

Ce dossier préoccupe l'agglomération et plus largement l'ensemble des collectivités impactées non seulement sur l'aspect déplacement mais également sur le plan de la santé publique.

L'Etat indique qu'il y a deux solutions et se retourne vers les collectivités pour leur demander de trouver un accord et de choisir le scénario. Dès lors que le scénario aura été choisi, l'Etat indique qu'il se prononcera sur sa faisabilité, les délais et coûts associés.

La proposition faite au conseil est de demander à l'Etat de se prononcer sur la faisabilité technique des 2 faisceaux ou plus, le coût, la durée et les conditions de réalisation. En octobre 2019, un courrier en ce sens avait déjà été adressé au Préfet de Région. Aucune réponse n'a été apportée.

Un courrier co-signé en ce sens par le président du Département et la présidente de l'agglomération va être adressé à l'Etat.

Depuis 2019, le contexte a évolué. Les emplacements réservés sur la commune de Marssac ont été levés alors que ceux de l'entrée de la plaine du Go ont été maintenus. Les terrains qui faisaient l'objet d'emplacements réservés sur la commune de Lescure n'ont pas été achetés par l'Etat lorsqu'ils ont été mis en demeure d'acquiescer. Ils ne sont donc plus réservés.

Les faisceaux identifiés initialement ne sont donc plus les mêmes.

L'Etat doit prendre ses responsabilités et donner les éléments de décision.

Les parlementaires ont peut être également un rôle à jouer pour porter la voix de l'agglomération.

Monsieur CABROLIER considère qu'il faut être proactif et nous prononcer pour ne pas subir ce que l'Etat va décider.

Monsieur POUJADE considère que si la circulation est locale, il faut développer des solutions locales de mobilité en diminuant la voiture. Ce n'est pas en construisant plus de routes qu'il y aura moins de voitures mais l'inverse. La pollution sera aggravée notamment par l'effet des vents dominants. IL faut reprendre l'échangeur de L'Arquipeyre mais ne pas attendre l'Etat.

Le vœu n'est pas mis au vote.

Dépôt d'un vœu par Danielle PATUREY élue au conseil communautaire qui l'expose ainsi :

Madame la Présidente du Conseil Communautaire de l'Albigeois, mesdames et messieurs les conseillers communautaires.

Un fleuron industriel de notre agglomération est en danger. La Verrerie Ouvrière d'Albi, VOA, qui emploie plus de 300 salarié-e-s, est menacée par Verallia, dont elle est une des filiales, d'être amputée de 25 postes de travail. Ce groupe, troisième producteur mondial de verre d'emballage, appartient depuis 2015 au fond d'investissement américain: Apollo Global Management.

Le verre d'emballage a de l'avenir. C'est un matériau incontournable, recyclable à 100%, qui répond aux exigences environnementales et de santé publique.

Chaque bouteille en verre produite, représente également une décision d'avenir car le verre protège notre planète et notre santé en préservant nos ressources naturelles et en participant à la réduction de la production de plastique éminemment pollueur.

Les usines de Verallia sont implantées au plus près des lieux d'utilisation, ainsi dans les régions viticoles/vinicoles permettant ainsi de réduire au maximum les frais et pollutions au carbone dus au transport en camion.

Le verre est bon pour la planète.

Malgré tous les arguments plaçant en faveur, non pas de la régression, mais du développement de la production, le plan de Verallia menace plusieurs unités du groupe allant jusqu'à la fermeture de four à Chateaubernard, au profit d'autres usines en Espagne et en Italie. Ce plan menace de s'étendre car il répond aux choix des actionnaires de préserver et de renforcer la rentabilité financière du groupe, de ses filiales en bradant l'emploi et les activités sur notre sol et dans nos territoires.

La VOA n'est pas seulement un joyau industriel historique de notre territoire, auquel reste attaché le nom de Jean Jaurès, elle en est aujourd'hui la plus importante entreprise en termes d'emplois industriels. Le Conseil communautaire de l'Albigeois exprime sa vive inquiétude devant cette mesure qui peut être un premier pas vers une délocalisation porteuse de profits supplémentaires pour les actionnaires.

Avec d'autres suppressions d'emplois annoncés dans l'agglomération (près d'une centaine en quelques jours), les conséquences économiques et sociales menacent d'être dramatiques pour les familles, les commerces, les écoles les services publics et pour les ressources des collectivités, dont celles où de nombreux verriers vivent en pourtour d'Albi

En conséquence, le Conseil Communautaire de l'albigeois, réuni ce 29 septembre 2020, comme l'ont fait unanimement les villes de Chateaubernard ce 21 septembre et de Cognac ce 24 septembre, exprime unanimement son opposition aux licenciements et rappelle qu'en 2015 l'actionnaire principal Apollo s'était engagé à éviter la casse sociale, selon le souhait exprimé par Saint-Gobain lors de la vente au fond nord-américain Apollo »

Le conseil sera solidaire des initiatives des salariés et disponible pour apporter son concours à leurs initiatives de résistance, telle que celle d'un Comité de défense.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les conseillers je vous invite vous placer résolument aux côtés des salariés qui défendent leurs emplois et le devenir industriel de notre territoire.

Merci pour votre attention,

Madame la présidente met au vote le vœu portant sur le soutien des initiatives de résistance des salariés.

Le vœu est rejeté à la majorité par 39 voix contre, 6 voix pour (Messieurs CABROLIER, TONICELLO, PRAGNERE Mesdames PATUREY, HIBERT, FERRAND LEFRANC) et 1 abstention (M. PEILLEUX)

Dépôt d'un vœu par Danielle PATUREY élue au conseil communautaire qui l'expose ainsi :

Madame la Présidente, chères conseillères et chers conseillers,

Je souhaite soumettre ce vœu à cette assemblée.

Les agents avec leur syndicat CGT demandent depuis plus de deux ans, la participation financière de l'employeur à leur complémentaire santé, comme cela se fait dans de nombreuses municipalités, agglomérations, depuis la parution du décret en 2011 (n° 2011-1674) permettant à toutes les collectivités de verser une participation sociale pour les mutuelles. Il est à noter que dans le privé les employeurs financent déjà à 50%, minimum légal, voire plus cette participation.

A la C2A un dossier qui a pris le tortillard, dans une situation sanitaire et économique dégradées.

Des frais supplémentaires pour les familles: masques, paniers du marché plus chers et en outre moins de restauration collective, conjugués à un point d'indice bloqué depuis plus de 10 ans, font que nos agents se paupérisent lentement mais sûrement.

Cette participation égale au moins à 50% nécessite des crédits affectés et réservés dans le budget primitif 2021 de notre collectivité pour que ce soit effectif au 1er janvier 2021.

En délibérant aujourd'hui pour les mutuelles labellisées, soit plus de 700 mutuelles nationales proposées au choix de l'agent, dont la liste est connue depuis 2011, nous permettrons ainsi aux agents de la C2A, une meilleure couverture sociale dès la nouvelle année puisqu'il n'existe pas de jour de carence..

D'autre part leur nombre important permet à la quasi-totalité des agents de choisir la mutuelle labellisée, qui lui convient. Mutuelle qu'ils peuvent garder lorsqu'ils mutent dans une autre collectivité et lors du départ en retraite ils conservent leurs droits, s'ils le désirent, en bénéficiant de la solidarité inter-générationnelle avec une cotisation n'excédant pas trois fois celle des plus jeunes assurés. Pour les familles nombreuses, la solidarité joue également.

Je vous propose donc de délibérer afin de mettre en place pour le 1er janvier 2021, la participation à la prise en charge à 50% au moins de la Complémentaire santé avec une mutuelle labellisée pour répondre aux besoins de nos collaborateurs comme vous le dites Madame la Maire.

Merci à tous de votre attention et surtout j'espère un vote positif de notre assemblée pour le mieux être et la santé des territoriaux de l'Albigeois sans qui nous ne pourrions vivre dans nos belles cités.

Monsieur VENZAL indique qu'avec l'élue en charge des ressources humaines de la Ville d'Albi, des orientations communes ont été définies. Les organisations syndicales ont été rencontrées. Les priorités ont été définies. Le sujet de la mutuelle a été abordé. La labellisation a été retenue. Un processus a été engagé.

L'objectif fixé est sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021. Des réunions sont programmées avec les OS mais également en Comité technique et Bureau.

Une proposition en conseil communautaire sera présentée avant la fin de l'année.